

## ETUDE DES DYNAMIQUES CONFLICTUELLES EXISTANTES DANS LES ZONES TRANSFRONTALIÈRES DE LA REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE



**Février 2020**

**Dr Guy-Florent ANKOGUI-M'POKO**  
Maître assistant de géographie  
Université de Bangui  
Consultant

Cette étude a été menée dans le cadre du projet de médiation agro-pastorale mis en œuvre par le Centre pour le dialogue humanitaire (HD) dans les zones frontalières de la République centrafricaine. Cette action s'inscrit dans le cadre plus large du projet Smart Peace, dont HD est partenaire, financé par le Royaume-Uni (DFID).

Le Centre pour le dialogue humanitaire a sollicité Dr Guy-Florent Ankogui-M'Poko pour analyser les dynamiques agro-pastorales et la conflictualité liée à la transhumance dans les préfectures de Nana Mambéré Kadéï et Sangha Mbaéré Ceci afin de renseigner le processus de mise en place de réseaux transfrontaliers de médiateurs communautaires chargés de prévenir et gérer les conflits d'accès aux ressources naturelles.

Le présent document a été élaboré avec l'aide financière du Royaume Uni et le soutien technique du Centre pour le dialogue humanitaire qui a mis à la disposition du consultant son expertise. Néanmoins le contenu de ce document relève de la seule responsabilité du Dr Guy-Florent Ankogui-M'Poko et ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue du Royaume Uni, des organisations membres du projet Smart Peace ou du Centre pour le dialogue humanitaire.

## ABRÉVIATIONS

3R :	Retour, Réclamation et Réhabilitation
ACDA :	Agence nationale pour le développement agricole
ANDE :	Agence nationale pour le développement de l'élevage
CDH :	Centre pour le dialogue humanitaire
CEBEVHIRA :	Commission économique du bétail, de la viande et des ressources halieutiques
CEMAC :	Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale
CLPR :	Comités Locaux de Paix et de Réconciliation
CRS :	Catholic Relief Services
FACA :	Forces Armées Centrafricaines
FAO :	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FLM :	Fédération Luthérienne
FNEC :	Fédération nationale des éleveurs de Centrafrique
FNUAP :	Fonds des Nations Unies pour la population
GPS :	Global positioning système
GRN :	Gestion des ressources naturelles
HCR :	Haut commissariat au réfugiés
HD :	Humanitarian Dialogue
IRAM :	Institut de Recherches et d'Application des Méthodes de Développement
MARCA :	Mines, Art, Ressources Centrafricaines
MINUSCA :	Mission Multidimensionnelle Intégrée des Nations Unies pour la Stabilisation en République Centrafricaine
NRC :	Norwegian Refugee Council
OCHA :	Office for the Coordination of Humanitarian Affairs
ONG :	Organisation non gouvernementale
ONGI :	Organisation non gouvernementale Internationale
OSC :	Organisation de la société civile
PDL :	Plan de développement local
PIB :	Produit intérieur brut
PNUD :	Programme des Nations Unies pour le Développement
PTF :	Partenaires techniques et financiers
RCA :	République Centrafricaine
RDC :	République Démocratique du Congo
UDEAC :	Union douanière et économique d'Afrique Centrale
WALT :	Women act for living together

## Table des matières

RESUME EXECUTIF.....	6
1. Introduction.....	7
1.1. Contexte de l'étude.....	7
1.1.1. Contexte centrafricain.....	7
1.1.2. Contexte dans les zones d'étude.....	8
1.2. Objectifs de l'étude de base.....	10
1.3. Méthodologie de l'étude de base.....	10
2. Résultats de l'étude de base.....	13
2.1. Etat des lieux des ressources agropastorales et règles d'accès et d'utilisation des ressources naturelles.....	13
2.1.1. Des ressources agropastorales abondantes mais localement disputées.....	13
2.1.2. Situation des couloirs de transhumance et des marchés de bétail entre les villes frontalières.....	15
2.1.3. Règles d'accès et d'utilisation des ressources naturelles.....	18
2.2. Etat des lieux des conflits agriculteurs éleveurs et de leurs manifestations dans la zone d'étude.....	22
2.2.1. Conflits agriculteurs/éleveurs liés aux dégâts aux cultures.....	23
2.2.1.1 <i>Conflits agriculteurs/éleveurs transhumants</i> .....	23
2.2.1.2 <i>Conflits agriculteurs/éleveurs autochtones</i> .....	24
2.2.2. Conflits liés aux problèmes d'accès aux ressources naturelles.....	25
2.2.3. Conflits liés à l'appropriation des biens des éleveurs.....	26
2.2.4. Conflits opposant les éleveurs aux groupes armés.....	26
2.2.5. Conflits opposant éleveurs et agriculteurs aux autorités locales et administratives ...	27
2.2.6. Conflits transfrontaliers opposant agriculteurs et éleveurs avec les propriétaires de bétail camerounais.....	27
2.3. Mécanismes traditionnels de prévention et de gestion de conflits existant dans la zone d'étude.....	28
2.3.1. Prévention des conflits avant les crises de 2013-2014.....	28
2.3.2. Situation depuis 2013 jusqu'à aujourd'hui : une forte implication des humanitaires..	29
2.4. Modes de résolution des conflits.....	30
2.4.1. Mode de résolution des conflits avant 2012.....	30
2.4.2. Nouveaux mécanismes de règlement des conflits.....	33
2.5. Causes profondes et facteurs aggravants des conflits agriculteurs-éleveurs.....	34
2.5.1. Causes structurelles des conflits.....	34
2.5.2. Facteurs aggravants des conflits agriculteurs-éleveurs.....	37
2.6. Acteurs impliqués dans les conflits opposant agriculteurs et éleveurs.....	38
2.6.1. Eleveurs allochtones ou transhumants transfrontaliers.....	38
2.6.2. Eleveurs autochtones Peulhs.....	39
2.6.3. Agriculteurs et agro éleveurs sédentaires.....	40
2.6.4. Opérateurs économiques de la filière bovine.....	41
2.6.5. Agents de sécurité et de défense (police et gendarmerie).....	42
2.6.6. Maires de communes et chefs de villages.....	42
2.6.7. L'Etat à travers les services techniques du ministère de l'agriculture et du développement rural et du ministère de l'élevage et de la santé animale.....	43
2.6.8. Fédération Nationale des Eleveurs Centrafricain (FNEC) et Agence Nationale de Développement de l'Élevage (ANDE).....	44
2.6.9. Groupes armés.....	45
2.6.10. Partenaires de développement (nationaux et internationaux).....	45
2.6.11. Eléments des forces internationales (MINUSCA).....	48
2.7. Conséquences des conflits et leurs implications pour le développement.....	49

2.7.1.	Conséquences économiques.....	49
2.7.2.	Conséquences sociales.....	50
2.8.	Leviers de participation des différentes parties prenantes.....	50
2.8.1.	Femmes comme actrices incontournables de la paix entre agriculteurs et éleveurs...	50
2.8.2.	Implication des jeunes, gage de la gestion apaisée et durable des différends entre agriculteurs et éleveurs.....	51
3.	Conclusion et recommandations.....	52
3.1.	Principales conclusions de l'étude.....	52
3.2.	Recommandations.....	54
	BIBLIOGRAPHIE.....	58
	ANNEXES.....	59

## RESUME EXECUTIF

Les préfectures de Nana Mambéré Kadéï et Sangha Mbaéré, comme toutes les préfectures de la République centrafricaine où cohabitent agriculteurs et éleveurs sont en permanence enclines à des conflits entre ces deux communautés. Ces conflits, devenus récurrents, opposent les communautés ethniques, les communautés socioprofessionnelles (éleveurs, agriculteurs, chasseurs, etc.) ou les membres d'un même groupe tribal. Leurs causes principales sont l'accès aux ressources naturelles et le contrôle des pouvoirs traditionnels, et elles sont liées à une histoire locale tumultueuse qui cristallise encore les frustrations. Ces conflits sont structurels et traditionnels dans la cohabitation des communautés. Ils se manifestent par des affrontements violents, des tensions et inimitiés permanentes qui tirent leurs origines des différences ethniques, religieuses et des modes de production. Ces différents conflits ont favorisé la formation d'une conscience ethnique sur fond de crispations identitaires, lesquelles ont installé à leur tour une fracture entre ou au sein des communautés dans la durée. Le contexte d'insécurité provoqué par les crises de 2013-2014 a reconfiguré le paysage conflictuel des trois préfectures qui font toutes partie de la région n°2. Aux traditionnels conflits agriculteurs/éleveurs, succèdent des conflits et tensions sporadiques entre les communautés des déplacés/refugiés et les populations d'accueil. Dans les localités de Mona Sao, Béa-Panzi, Babaza, Nassolé, Gamboula où se sont installés les retournés du Cameroun, ces tensions sont latentes et peuvent dégénérer. L'accaparement des biens des réfugiés retournés engendre une crise des ressources qui mérite une attention particulière. Face à ces conflits qui perdurent et évoluent, les dispositifs traditionnels de gestion de conflits sont restés fonctionnels. A ceux-là, il faut ajouter les actions des associations et comités de paix et de cohésion sociale. Cependant, ces instances de gestion apparaissent inefficaces à cause soit de l'absence de moyens de travail, soit de formations suffisantes des membres ou soit de coordination. Les initiatives de résolution des conflits de la société civile restent elles aussi peu pertinentes, les actions menées restant limitées au cas par cas. Les mesures prises par l'Etat manquent de vigueur structurelles et celles prises par des autorités administratives répondent, dans l'urgence, au besoin de maintien de l'ordre et n'intègrent pas un cadre global de résolution permanent des conflits et, plus spécifiquement, des conflits agropastoraux. Il n'existe aucun mécanisme permanent de prévention, gestion et résolution des conflits dans les localités concernées par cette étude. Il y a lieu de : i) mettre en place des mécanismes de systèmes d'alertes précoces en vue d'une prévention et d'une gestion locale pacifique des conflits agropastoraux entre agriculteurs, éleveurs transhumants et éleveurs de cette région ; ii) renforcer les capacités des acteurs et ; iii) véhiculer des messages de paix pour garantir la cohésion sociale.

## 1. Introduction

### 1.1. Contexte de l'étude

#### 1.1.1. Contexte centrafricain

La République centrafricaine est un pays de 622'000 km<sup>2</sup> enclavé au centre de l'Afrique. Il est délimité par le Tchad au nord, la République du Congo et la République Démocratique du Congo (RDC) au sud, le Soudan à l'est et le Cameroun à l'ouest.

Peuplée d'environ 5'745'135 habitants en 2018<sup>1</sup>, soit une densité de 9,22 habitants par km<sup>2</sup>, sa population est constituée en majorité de populations Gbaya (dans la partie ouest) et Banda (à l'est). En dehors de ces deux grands groupes ethniques, nous avons les populations du groupe Mboum (Tali, Karé, Pana) et du groupe Sara (Kaba, Sara-Kaba, et Dagba) au nord-ouest, les Gbandi (Sango et Yakoma), les Nzakara et les Zandé au sud-est, les population Bantou (Ngaka, Issongo, Mpiémon, Pandé, Ngondi et Kako) et pygmées au sud-ouest, le Runga, Goula, Kara, Yulu au nord-est et les Peulh dispersés dans tout le pays avec une forte concentration dans les bastions de l'élevage bovin que sont les communes d'élevage du nord-ouest (Niem-Yéléwa, Kouï et Gaudrot) de l'Ombella Mpoko et du centre-est (Ouro Djafun, Ewou-Yambélé et Pombolo).

L'agriculture est la principale activité économique du pays, dont 70 % de la population ont recours aux cultures vivrières pour subvenir à leurs besoins<sup>2</sup>. La destruction des biens, les pillages, ainsi que l'insécurité généralisée et les déplacements de population ont fait baisser la production agricole de 58 % en 2014 par rapport à la moyenne avant la crise. En 2015, l'exil des commerçants, des marchands et des vendeurs en gros a réduit l'approvisionnement en marchandises et en intrants utilisés dans les activités génératrices de revenus et les prix ont flambé, au point qu'il était impossible pour près de 95 % des agriculteurs d'obtenir des semences. Le cheptel bovin est passé de 5,2 millions à environ 2,5 millions pendant la même période, à cause de l'exil forcé des éleveurs pastoraux dans les pays voisins dû au pillage de troupeaux par les groupes armés<sup>3</sup>. Depuis la fin de l'année 2017 et avec le retour progressif de la paix, de plus en plus d'éleveurs regagnent leurs localités d'origine avec le reste de leur bétail, renouant ainsi avec les traditionnels conflits qui les opposent aux agriculteurs.

En effet, ces dernières années, les conflits opposant agriculteurs et éleveurs dans la sous-région et particulièrement en Centrafrique se sont intensifiées, notamment dans la partie nord du pays, ceci à cause de la disponibilité de plus en plus réduite des pâturages et la dégradation de la situation sécuritaire dans la sous-région, qui ont drainé une vague d'éleveurs en provenance des pays voisins vers la RCA. L'afflux massif de ces éleveurs transhumants étrangers disposant d'importants troupeaux et la violence qui caractérise leur mode opératoire ont exacerbé les tensions liées à la gestion des ressources pastorales dans les zones rurales centrafricaines. A cela s'ajoute la montée de l'insécurité dans les zones frontalières qui a, par ailleurs, introduit des changements dans les routes de transhumance<sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup>Atlas des populations et pays du monde 2019 : <https://www.populationdata.net/pays/republique-centrafricaine/>

<sup>2</sup> RCPCA, 2016. Plan National de Relèvement et de Consolidation de la Paix 2017-2021. Ministère du Plan et de la Coopération internationale, Bangui, 108 p.

<sup>3</sup>FAO, 2015. Enquête sur la transhumance après la crise de 2013-2014 en République centrafricaine, Rapport de mission février 2015.

<sup>4</sup>International Crisis Group. Afrique centrale : les défis sécuritaires du pastoralisme. Rapport Afrique N°215. 1er avril 2014.

Par ailleurs, pendant la crise de 2013-2014, les tensions entre groupes de pasteurs et populations sédentaires, en tenant compte de l'identification ou à leur proximité supposée des éleveurs nomades aux factions « Seleka » en opposition aux agriculteurs sédentaires tenus d'appartenir aux communautés identifiées comme « non musulmans », ont instituée une défiance profonde<sup>5</sup>. Cette crise de 2013-2014 a également accentué la désorganisation sociale du fait de l'absence de normes sociales généralement acceptées et crédibles et de dispositifs impartiaux et équitables de résolution des conflits<sup>6</sup>. Le système des chefferies traditionnelles a été dénaturé avec le temps, privant les communautés de ce premier échelon administratif qui permettait de régler à l'amiable les litiges et les griefs au sein des communautés ou entre elles. Ces situations se retrouvent dans les zones ciblées par le projet.

### 1.1.2. Contexte dans les zones d'étude

La zone d'étude est constituée de quatre communes situées à l'ouest de la RCA, dans la région n° 2: Niem-Yéléwa dans la sous-préfecture de Bouar (préfecture de la Nana Mambéré) ; Ouakanga (sous-préfecture de Berberati) et Basse Mboubé (sous-préfecture de Gamboula) dans la préfecture de la Mambéré Kadéï ; Salo dans la sous-préfecture de Nola (préfecture de la Sangha Mbaéré). Il convient de signaler que l'une des quatre communes (Niem-Yéléwa) est une commune d'élevage, dont la particularité est d'être gérée exclusivement par des Peulh. D'une superficie de 75 831 km<sup>2</sup>, pour une population totale de 879 438 habitants, cette région fait frontière avec le Cameroun. Elle est peuplée de Gbaya (80% de la population environ), de Bantous (Mpiémon ou Mbimou, Pandé, Ngondi Sangha Sangha, Kako) et de minorités Peulh et Pygmée (moins de 5% de la population) dont l'aire d'extension déborde sur l'Est du Cameroun voisin. Potentiellement très riche en ressources naturelles, la zone d'étude est regorge des ressources minières (Diamant et or), ainsi que de sols très riches favorable à l'agriculture et d'une végétation abondante dont les différents types de savanes constituent une abaines pour l'élevage bovin.

La région n°2 est la principale région économique du pays grâce à ses exploitations forestières et ses mines de diamant et d'or qui constituent les principales sources de revenu de la RCA. Cependant, l'agriculture et l'élevage qui font vivre plus de 80% de la population de cette région y sont les principales activités. Il s'agit d'une agriculture itinérante sur brûlis et d'un élevage transhumant favorisé par la disponibilité de l'espace lié à la faible densité de la population (11,6 habitants/km<sup>2</sup>). Région originellement de l'élevage bovin, jusqu'en 2012, les éleveurs se trouvaient dans toutes les sous-préfectures, sauf dans celle de Bayanga située en pleine forêt équatoriale<sup>7</sup>. Cette cohabitation entre agriculture/élevage est à l'origine de nombreux conflits qui se sont calmés dans les préfectures du sud (Mambéré Kadéï et Sangha Mbaéré) avec le départ des éleveurs en exil au Cameroun suite à la crise de 2013-2014. Néanmoins, depuis un peu plus d'un an, les tensions entre les deux communautés ont repris avec le retour des réfugiés, tensions alimentées par les dernières crises qui ont complexifiées des problématiques conflictuelles constatées ces dernières années au niveau local et qui rendent difficile la mise en place d'une réponse globale. C'est dans ce contexte d'insécurité et dans le cadre de son mandat d'appui au processus de paix et de réconciliation en RCA, que HD

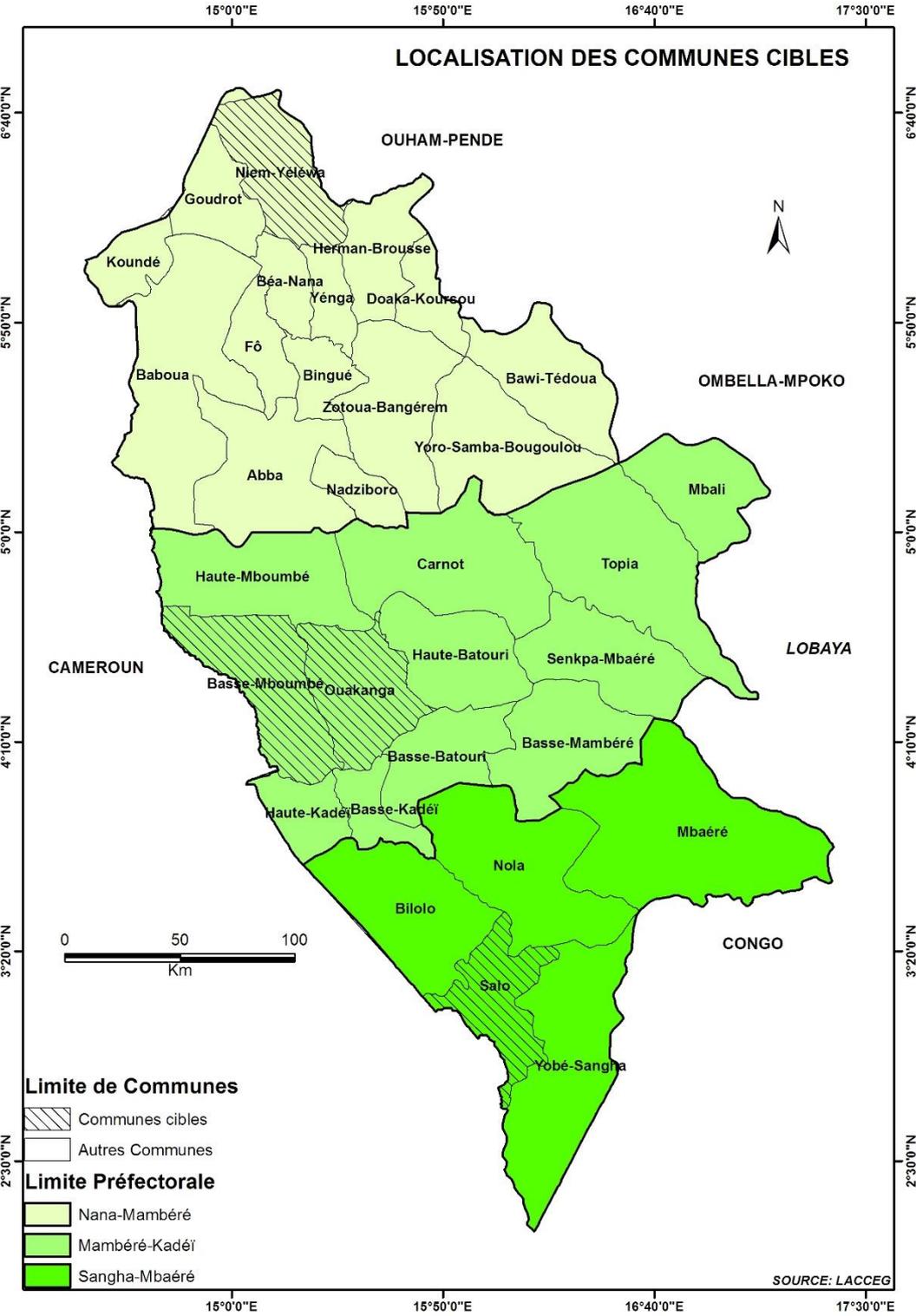
---

<sup>5</sup>Ankogui-Mpoko, Vircoulon, 2018. La transhumance en Centrafrique : Une analyse multidimensionnelle. Fonds Fiduciaire de l'Union européenne pour l'a République Centrafricaine, DUE, Bangui, 55p.

<sup>6</sup>Danish Refugee Council, Situation de la Transhumance en République centrafricaine suite aux crises de 2013 et 2014, janvier 2015.

<sup>7</sup>Ministère de l'Elevage et de la Santé animale, FAO, Feuille de route pour l'élevage en République centrafricaine 2017-2021, septembre 2017.

a soumis une proposition de projet visant à lier les activités de pastoralisme aux questions de sécurité afin de contribuer au processus de rétablissement de la paix et de réconciliation nationale dans le pays.



## **1.2. Objectifs de l'étude de base**

L'objectif général de l'étude était d'actualiser et de disposer d'une base de données sur les dynamiques conflictuelles existantes et sur lesquelles le Gouvernement pourra s'appuyer pour élaborer un règlement pacifique. De façon plus spécifique, il s'agissait de :

- Faire l'inventaire de l'ensemble des conflits (typologie, fréquence et acteurs impliqués) de la zone de mise en œuvre du projet ;
- Faire la cartographie des conflits liés à l'exploitation des ressources agropastorales transfrontalières ;
- Identifier les différents mécanismes traditionnels de prévention et de gestion des conflits existants dans la zone d'intervention du projet ;
- Recenser les différentes conventions locales (par zone) ;
- Faire un point de situation et la cartographie des ressources convoitées ou exploitées (points d'eau, pâturages, terres salées) et leurs périodes d'exploitation par une communauté au-delà des frontières du pays ;
- Identifier et cartographier les différents couloirs de passage/transhumance existant entre les villes frontalières de la zone du projet ;
- Identifier les différentes stratégies développées par les populations pour un accès apaisé et pour une gestion des conflits survenus au cours de la transhumance transfrontalière ;
- Identifier les grands marchés à bétail fréquentés par les éleveurs transhumants des villes frontalières de la zone de l'étude ;
- Identifier les courtiers les plus importants dans la gestion des marchés à bétail ;
- Répertorier les acteurs et institutions traditionnels et/ou actuels impliqués dans la prévention et la gestion des conflits dans la zone d'intervention du projet ;
- Faire la cartographie des relations entre les acteurs, institutions et organisations (services techniques, ONG et OSC) impliqués de la gestion des conflits dans la zone de l'étude (qui fait quoi et où ?) ;
- Identifier, par zone, les leaders (plus spécifiquement les leaders émergents) ayant une grande influence dans la prévention et la gestion des conflits ;
- Faire des recommandations pertinentes par rapport aux mécanismes et stratégies de gestion des conflits adaptés au mode de vie des populations pastorales et à l'exploitation des ressources pastorales transfrontalières (leaders acteurs, OSC, collectivités, etc.).

## **1.3. Méthodologie de l'étude de base**

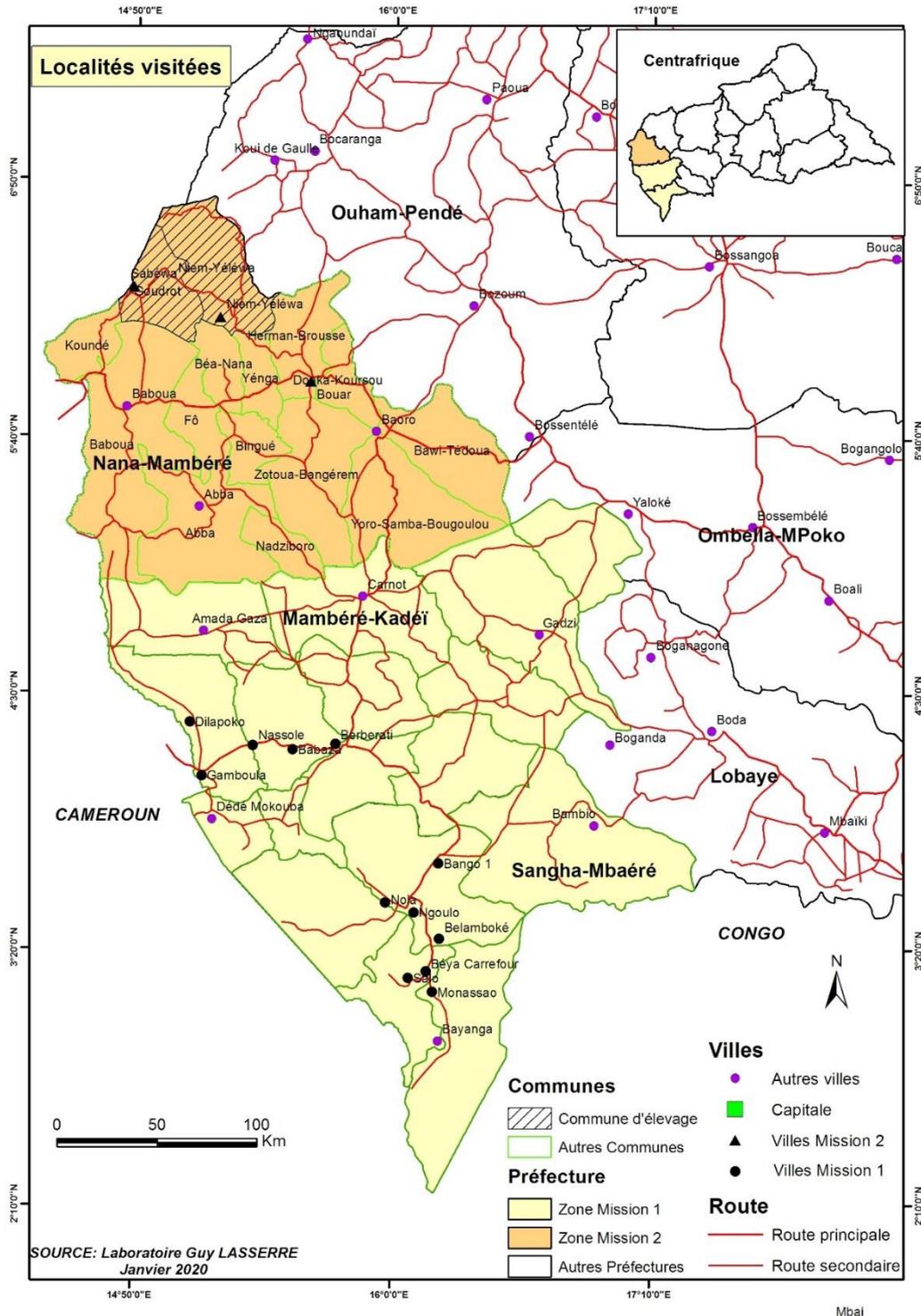
La tenue d'une enquête de base est une activité primordiale afin de pouvoir, d'une part, suivre et, plus particulièrement, d'apprécier les effets du projet. Cette étude repose sur une approche qualitative car il a été question de recueillir les perceptions et réflexion des acteurs clés sur les dynamiques conflictuelles existantes entre agriculteurs et éleveurs des zones transfrontalières de la RCA. La méthodologie utilisée dans le cadre de cette étude de base est le résultat de : une revue de la littérature quasi-exhaustive ; définition de l'échantillonnage et des zones ciblées ; élaboration d'un questionnaire quantitatif pour mesurer la perception de la sécurité par les communautés et leur disposition à revivre ensemble ; réalisation de sondages quantitatifs sur la prévalence des conflits, la taille du cheptel bovin et le degré de paupérisation des éleveurs ; réalisation d'entretiens qualitatifs menés à Bangui et dans les localités des trois préfectures couvertes par les deux missions de terrain ; collecte des données lors de deux missions terrain dans les préfectures de la Nana Mambéré, Mambéré Kadéï et

Sangha Mbaéré par le consultant et un facilitateur recruté dans la sous-préfecture de Bouar ; analyse des données collectées par une équipe restreinte constituée du consultant principal et d'un facilitateur recruté dans la sous-préfecture de Bouar.

Deux missions terrain ont été conduites dans le cadre de cette étude entre le 1<sup>er</sup> et le 29 décembre 2019 pour la collecte des données. Elles ont couvert les localités de Berberati, Babaza, Nassolé (sous-préfecture de Berberati), Dongo, Korondo, Gamboula et Dilapoko (sous-préfecture de Gamboula), Nola, Béa, Monassao, Ngoulo (sous-préfecture de Nola), Bouar, Niem, Yéléwa et Sabéwa (sous-préfecture de Bouar). Ces zones ont été choisies par HD parce qu'elles constituent d'anciens bastions d'élevage, qu'elles sont situées à proximité du Cameroun et qu'elles sont les localités d'où sont partis de nombreux éleveurs Centrafricains pour se réfugier au Cameroun suite aux crises de 2013-2014. Par ailleurs, avec la dynamique actuelle liée au retour de ces réfugiés, ces localités pourraient être confrontées à une reprise des conflits opposant agriculteurs et éleveurs très nombreux par le passé.

Afin d'analyser toutes les données collectées et de les contextualiser, plusieurs filtres d'analyses ont été utilisés tels que : i) l'accès ou non des transhumants transfrontaliers à la zone d'étude et le retour des éleveurs déplacés ou réfugiés pour analyser les ressources disputées, la situation des couloirs de transhumance et des marchés, ainsi qu'un certain nombre de conflits (accès aux ressources, dégâts aux cultures, etc.) ; ii) la distinction entre les communes d'élevage et les autres communes pour l'analyse des règles d'accès aux ressources agricoles et pastorales ; iii) les types de conflits pour l'analyse des acteurs impliqués ; iv) les différentes instances (locale, régionale, nationale) pour l'analyse des mécanismes de prévention ou des modes de règlement des conflits.

Au total 624 personnes, directement et indirectement concernées par des conflits opposant agriculteurs et éleveurs dans les trois zones ciblées, ont été mobilisées dans le cadre de cette étude au cours de 38 entretiens de groupe et des 29 entretiens individuels, dont notamment les représentants des ONG internationales et nationales, les membres des agences des Nations unies et de la MINUSCA, les agents des services techniques de l'Etat (ACDA et ANDE) et les autorités administratives (préfets, sous-préfets, délégués régionaux des ministères), les maires, les membres des services de sécurité, les leaders de groupes armés, les responsables de la FNEC, les éleveurs, les agriculteurs, les leaders communautaires et religieux, les membres de comités de paix, etc. A noter que, du fait de difficultés opérationnelles rencontrées durant l'exercice de Baseline, la collecte des données a été adaptée en temps réel lorsque cela s'est avéré nécessaire. Les données quantitatives ayant permis d'élaborer les figures proviennent soit du questionnaire élaboré pour mesurer la perception de la sécurité par les communautés et leur disposition à revivre ensemble, soit des sondages qui ont permis d'avoir une idée sur la prévalence des conflits, la taille du cheptel bovin et le degré de paupérisation des éleveurs.



Comme toute étude, celle-ci a des limites dont les principales sont les suivantes : i) l'impossibilité d'effectuer des enquêtes sur le territoire camerounais par faute d'autorisation, bloquant ainsi les possibilités de saisir la dynamique transfrontalière des conflits ; ii) la taille de l'échantillon, qui n'est pas assez significative pour permettre une extrapolation des données à l'ensemble de la population, mais qui fournit, malgré tout, des indications utiles sur les tendances générales des conflits dans la zone ciblée par l'étude ; iii) le temps relativement limité des recherches de terrain au vu des ressources humaines mobilisées (le consultant et son facilitateur), qui n'a pas permis d'approfondir certains aspects de l'étude, notamment le

volet relatif à l'identification et à la cartographie des couloirs de transhumance ; et iv) l'absence de démembrements de HD sur le terrain dans les zones d'études, surtout dans la Mambéré Kadéï et le Sangha Mbaéré, qui a obligé les consultants à négocier les rendez-vous une fois sur place, ce qui n'a pas permis de rencontrer certains acteurs.

## 2. Résultats de l'étude de base

Les résultats de cette enquête de terrain sont articulés autour des huit objectifs majeurs de l'étude et le rapport structuré en huit chapitres que sont:

- Etat des lieux des ressources agropastorales et règles d'accès et d'utilisation des ressources naturelles ;
- Etat des lieux des conflits agriculteurs-éleveurs et de leurs manifestations dans la zone d'étude ;
- Mécanismes traditionnels de prévention et de gestion de conflits existant dans la zone d'étude ;
- Modes de résolution des conflits;
- Causes profondes et facteurs aggravants des conflits agriculteurs-éleveurs ;
- Acteurs impliqués dans les conflits opposant agriculteurs et éleveurs;
- Conséquences des conflits et leurs implications pour le développement ;
- Leviers de participation des différentes parties prenantes.

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui ont été sollicitées pour leur disponibilité et leur contribution à la réalisation de cette étude. Par les temps qui courent, la plupart des personnes rencontrées ont conscience que l'effondrement des liens sociaux entre agriculteurs et éleveurs a des conséquences préjudiciables de long terme aussi bien sécuritaires qu'économiques et sociales. En partageant leurs réflexions, visions et interrogations, ils ont témoigné de leur engagement pour améliorer la situation et de leur confiance envers notre démarche intellectuelle.

### 2.1. Etat des lieux des ressources agropastorales et règles d'accès et d'utilisation des ressources naturelles

#### 2.1.1. Des ressources agropastorales abondantes mais localement disputées

##### 2.1.1.1. *Aperçu des ressources naturelles des zones du projet*

La République centrafricaine est un pays doté de plus 20 millions d'hectares de terres arables (contre 0,7 million exploités annuellement<sup>8</sup>) et de plus 30 millions d'hectares de prairies et de pâturages permanents. Son régime pluviométrique et thermique est favorable, et son réseau hydrographique est riche. Elle constitue à ce titre une zone traditionnelle de pâturages pour certains cheptels venus des pays voisins, en particulier du Tchad, du Soudan, du Cameroun et de la RDC. Outre le bétail venu des pays voisins, le cheptel centrafricain fait l'objet, lui aussi, de transhumance ou de parcours dans le cadre de systèmes d'élevage semi-nomade<sup>9</sup>.

---

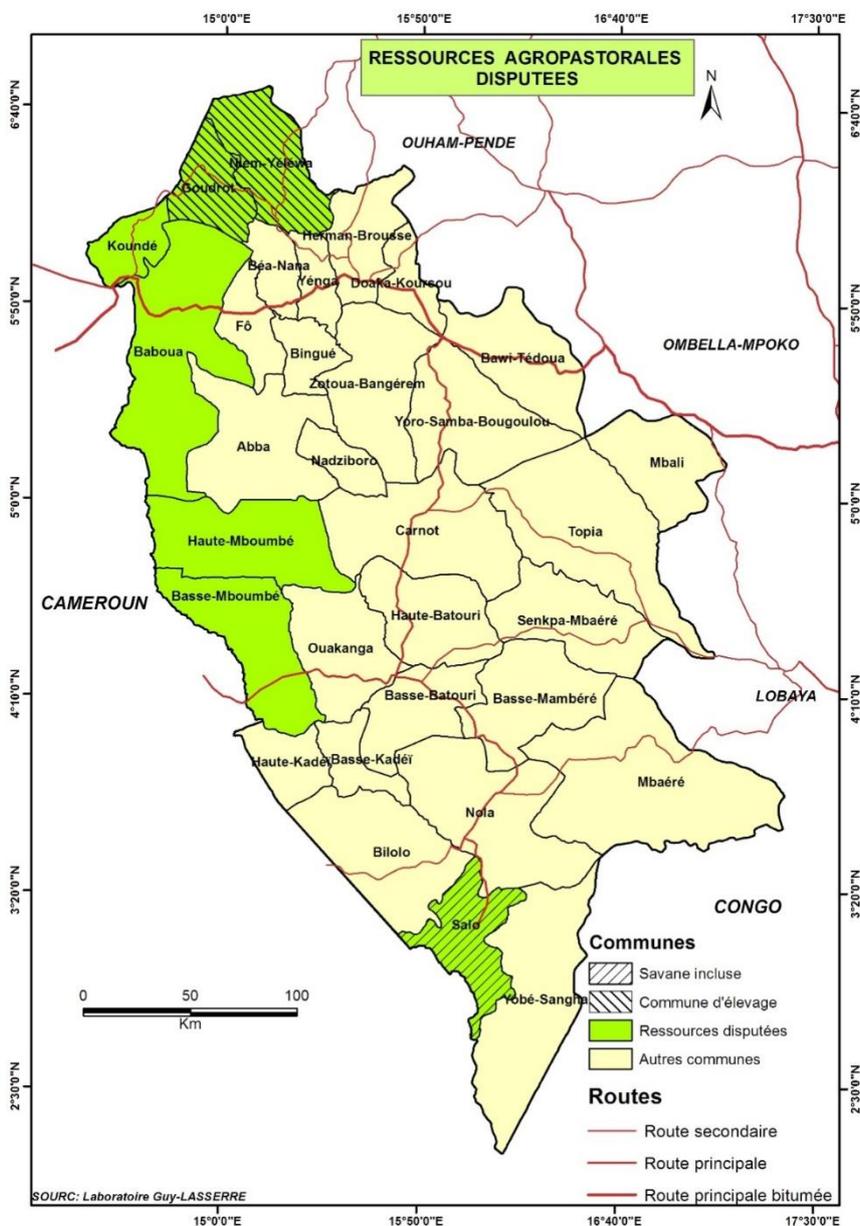
<sup>8</sup> FAO, 2018. République centrafricaine, Stratégie d'appui à la résilience – Renforcement des moyens d'existence agropastoraux (2018–2023). Rome.18 pp.

<sup>9</sup>BOUTRAIS, J. 1990. Les savanes humides dernier refuge pastoral : l'exemple des Wodaabé, Mbororo de Centrafrique. Genève Afrique vol. 28, num. 1.

Dans la zone d'étude, les pâturages s'étendent jusqu'à la zone forestière (savane incluse de Béa-Panzi) dans la sous-préfecture de Nola. Les plateaux de Bouar-Bocaranga, prolongement de l'Adamaoua camerounais, ont donné lieu à la constitution d'importants bassins qui sont drainés par un réseau hydrographique très dense permettant de réaliser toutes formes de cultures et d'abreuver le bétail toute l'année. Ces conditions favorables ont attiré et attirent encore de nos jours de nombreux éleveurs étrangers.

### 2.1.1.2. Répartition des ressources naturelles disputées et leurs périodes d'exploitation

Comme il a été mentionné ci-dessus, les ressources agropastorales abondent dans le pays et la faible densité de la population favorise la pratique d'une agriculture et d'un élevage extensifs. Cette abondance de ressources est l'objet de convoitise des éleveurs des pays voisins (Cameroun et Tchad) qui, chaque année en période de transhumance (entre octobre et juin), entrent en compétition avec le bétail centrafricain.



Jusqu'en 2012, les éleveurs transhumants étrangers sillonnaient la zone d'étude jusqu'à dans la Mambéré Kadéï à la lisière de la grande forêt équatoriale. Aujourd'hui, suite à la crise, ces

mouvements se limitent aux localités frontalières du Cameroun, notamment au nord-ouest de la sous-préfecture de Gamboula et à l'ouest de celles d'Amadagaza (Mambéré Kadéï), Abba, Baboua et Bouar (Nana Mambéré). Les principales zones de confrontation se situent dans: i) la localité de Sabéwa située en face de la ville camerounaise de Ngawi et qui constitue le lieu de pâturage du bétail venu de cette ville et des régions alentours ; ii) les localités situées tout le long de la rivière Mboumbé dans la Mambéré Kadéï ; iii) les localités situées le long des couloirs de transhumance et des pistes de convoiement du bétail de commerce. A ces trois zones qui font l'objet de convoitise des éleveurs transhumants étrangers, il convient d'ajouter la zone de Béa-Panzi dans la commune de Salo, où les zones de pâturages, autrefois reconnues par tous, sont aujourd'hui l'objet de disputes entre éleveurs, agriculteurs (qui ont profité de la crise pour s'y installer) et protecteurs de l'environnement qui y voient un espace à reboiser.

### 2.1.2. Situation des couloirs de transhumance et des marchés de bétail entre les villes frontalières

#### *2.1.2.1. Des couloirs de transhumance modifiés suite à la crise*

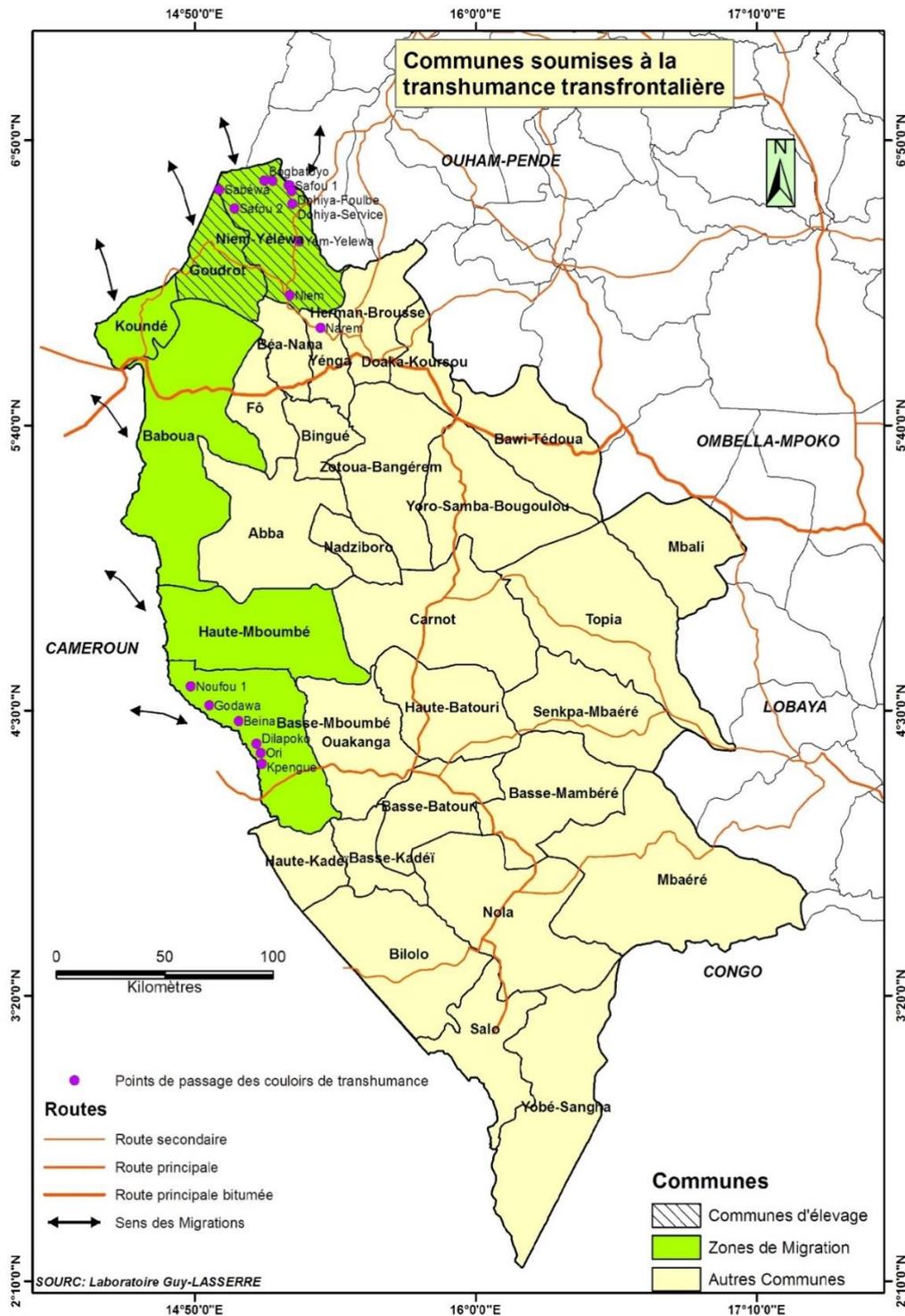
La transhumance transfrontalière est apparue comme un phénomène massif après les sécheresses de 1973 et 1984. Il s'agit d'un déplacement saisonnier des troupeaux et de leurs bergers à la recherche d'eau et de pâturages, et qui les amènent à utiliser l'espace pastoral à cheval sur plusieurs pays. L'abondance et la liberté d'accès aux pâturages dans le pays en font la destination privilégiée du bétail pour les pays voisins, notamment le Cameroun et le Tchad dans le cas de notre zone d'étude. Ce bétail rentre sur le territoire national centrafricain en suivant les couloirs destinés à cet effet, vers le sud pour le bétail tchadien et vers le sud-est pour le bétail camerounais.

Compte tenu du temps imparti à l'étude, il n'a pas été possible de faire un travail approfondi à ce niveau. En effet, l'identification formelle de couloirs de transhumance est un processus qui exige au moins six mois de travail avec des ressources humaines et du matériel conséquent, notamment des appareils GPS. Toutefois, dans la zone d'étude, il ressort des entretiens menés auprès des services techniques de l'élevage et des populations locales, qu'il existe des dizaines de couloirs de transhumance tout le long de la frontière entre le Cameroun et la République centrafricaine, notamment entre la ville de Gamboula (au sud-ouest) dans la préfecture de la Mambéré Kadéï et la localité de Sabéwa (au nord-ouest) dans la Nana Mambéré.

Dans la sous-préfecture de Gamboula les populations ont fait mention de six couloirs principaux reliant la RCA au Cameroun. Il s'agit du sud au nord des couloirs passant par les villages de Kenga, Ori, Dilapoko, Beïna 1, Godawa et Noufou situés sur les rives de la rivière Mboumbé 2. Les populations ont également cité les localités de Yélé Wayombo, Banga Mboumbé dans la sous-préfecture d'Amadagaza. Ces couloirs se dirigent vers les localités de Kentzo, Wolo, Bobara, Kette et surtout vers le grand marché de bétail de Gbiti au Cameroun<sup>10</sup>.

---

<sup>10</sup> Données recueillies lors des entretiens de groupe avec les agriculteurs et les éleveurs à Gamboula et à Dilapoko les 6 et 7 décembre 2019.



Il nous a également été signalé le couloir passant par Nguia Bouar au sud-ouest de Abba et menant vers le grand marché frontalier de Tocktoyo au Cameroun. Dans la sous-préfecture de Bouar, l'ANDE a établi une liste de 56 couloirs de transhumance et leur localisation avec l'appui de la FAO. Outre les couloirs situés le long de la Mboubé dans la sous-préfecture de Gamboula, parmi ceux de la Nana Mambéré, ceux qui servent de jonction avec les villes frontalières du projet sont ceux de Sabéwa 1 et 2, et de Safou dans la commune de Niém Yéléwa.

En effet, aujourd'hui, d'après les résultats des enquêtes de terrain, les mouvements transfrontaliers de troupeaux n'ont lieu que tout le long de la rivière Mboumbé pour la sous-préfecture de Gamboula et sont le fait des éleveurs camerounais en provenance des localités de Kentzo, Ngoura et Kette dans l'arrondissement de Batouri. Dans la commune d'élevage de Niem-Yéléwa, en dépit de la crise qui a secoué le pays et la présence des groupes rebelles des 3R, le bétail étranger arrive par Sabewa, Bogbatoyo, Abba, Safou 1 et 2. Il s'agit du bétail des localités de Meiganga, Ngawi, Djong au Cameroun et du bétail tchadien qui entre par la commune de Kouï au nord-est.

Il convient de souligner qu'en dehors de la commune de Niem-Yéléwa et de la commune de Basse Mboumbé (sous-préfecture de Gamboula), la transhumance a quasiment disparu dans la zone d'étude. Le maintien des éleveurs transhumants dans ces deux zones a été favorisé par la présence des rebelles des 3R qui leur assuraient protection en échange de compensations en têtes de bétail tirées des troupeaux<sup>11</sup>. Il n'en reste pas moins qu'à cause de ces ponctions, de nombreux éleveurs rechignent à emprunter ces anciens couloirs et en créent de nouveaux qui passent souvent à proximité des zones de culture, avec tous les risques que cela comporte en termes de conflits avec les agriculteurs.

#### *2.1.2.2. Un circuit commercial à reconstruire*

Jusqu'en 2012 le circuit de commercialisation dans cette région, comme partout en Centrafrique, était bien structuré. Une vingtaine de marchés de bétail situés dans les principaux chefs-lieux des communes et aux abords des grandes villes favorisait les transactions entre éleveurs et commerçants de bétail dans un environnement bien sécurisé. Aujourd'hui, suite à la crise, tout le circuit a été déstructuré. De nombreux marchés traditionnels de bétail ne sont plus fonctionnels et plus qu'une petite dizaine permet aux éleveurs et aux commerçants de faire des transactions, parmi lesquels peuvent être cités Gamboula et Noufou (dans la Mambéré Kadéï), Koundé, Besson, Niem et Sabéwa). Par contre, du côté camerounais, tous les marchés sont opérationnels, à savoir Kentzo, Gbiti, Tocktoyo Garoua Boulaye et Ngawi au Cameroun. D'autres, gérés par des groupes armés, sont apparus et n'offrent aucune garantie de sécurité aux éleveurs qui sont souvent spoliés par les groupes armés ou par des bouchers véreux. Par ailleurs, les acteurs de cette filière, autrefois monopolisée par les arabes d'origine tchadienne et haoussa, se sont diversifiés (notamment dans la Mambéré Kadéï et la Sangha Mbaéré) avec l'implication des groupes armés (leaders des Anti-balaka, des 3R et Siriri) qui dans les zones sous leur autorité font la loi. Avec le retour progressif de la sécurité et de la paix, les anciens courtiers essaient de reprendre la main, non sans grand mal car les nouveaux acteurs défendent leurs places conquises par la force<sup>12</sup>. Enfin, il convient de souligner que la filière a connu un fort décroissement, avec plus de 75% des bouviers qui ont disparus ayant été, pour la plupart d'entre eux, victimes des affrontements entre les Seleka et les Anti-balaka. Au vu de tout ce qui précède, l'enjeu est à présent de reconstruire un circuit qui fonctionne.

---

<sup>11</sup>VIRCOULON, T. 2017, Analyse de la dynamique de conflit dans la zone d'intervention de Mercy Corps (Nana-Mambéré).

<sup>12</sup>IRAM, Relance du dialogue local dans la Mambéré Kadéï, identification des leviers de relance économique dans les secteurs agro-pastoraux, novembre 2017.

### 2.1.3. Règles d'accès et d'utilisation des ressources naturelles

#### 2.1.3.1. *Accès aux terres*

L'accès à la terre dans un village des trois préfectures ciblées répond à trois conditions : être né dans le village, avoir des liens d'alliance, en être autorisé par le chef ou encore par des parents originaires du village<sup>13</sup>.

La naissance donne accès de fait à la terre dans le village. En pays Gbaya, la terre appartient au premier clan installé sur place. En effet, personne n'achète de terrain, car le seul fait d'appartenir au groupe, ou plus exactement, au clan des premiers occupants, confère de facto le droit d'usage des terres du village. Ce droit, reconnu aux premiers occupants, se justifie par les souffrances endurées pour défricher la brousse, surtout si ces derniers se sont attaqués à la forêt primaire. De coutume, la culture est autorisée par tout et le paysan peut s'installer où il veut, sans même en référer au chef de village. Toutefois, celui-ci arbitre les conflits qui peuvent surgir dans la répartition des terres.

Du fait de la concession gratuite de la propriété foncière et du manque de véritable contrainte dans ce domaine pour les natifs du village, il semble que l'appropriation du sol est aléatoire. Or, il n'en est rien, bien au contraire. La terre devient la « chose » du cultivateur dès qu'il en a commencé le défrichement. Celui-ci conserve la jouissance de sa parcelle défrichée pendant toute la durée de la rotation culturale. Après la jachère, il peut s'il le désire, se réinstaller sur le même terrain. Ce « droit de hache »<sup>14</sup> n'était pas absolu dans un contexte où la terre ne manquait pas. Si l'exploitant disposait toujours d'un droit de préemption sur ses anciennes terres, en général le droit de hache n'était exercé que dans le cas de parcelles ayant donné précédemment de bonnes récoltes ou pour y installer ses descendants.

En effet, les terres auxquelles peut avoir accès un jeune natif du village, ne peuvent être que des terres ou des jachères appartenant à son lignage paternel. Autrement, le jeune homme est obligé de cultiver sur des terres éloignées du village. L'appartenance de ces terres, du fait de très nombreuses décennies d'abandon, échappent parfois aux agnats, chargés de veiller au bon respect des règles ancestrales et de trancher les litiges.

Hormis les natifs du village, il n'est pas rare que des étrangers en voie d'intégration par le jeu d'alliances matrimoniales (belles-familles ayant décidé de quitter, pour une raison quelconque, leur village natal) ou par celui de l'adoption par une famille du terroir, puissent recevoir des terres. Dans cette situation, les nouveaux arrivants ne peuvent occuper que des terrains appartenant au lignage auquel ils sont attachés. Par contre, si après quelques années les nouveaux venus décidaient de repartir dans leur village d'origine, les terrains occupés reviendraient automatiquement à ceux qui les avaient accueillis.

---

<sup>13</sup> Ankogui-Mpoko G.-F., 2002. Sociétés rurales, territoires et gestion de l'espace en RCA. La difficile intégration de l'élevage et de l'agriculture au Nord-Est de Bambari. Thèse de doctorat de géographie, Université Montaigne Bordeaux III, France, 393 p.

<sup>14</sup> La hache en Centrafrique est l'outil principal permettant d'abattre les arbres. Nous utilisons l'expression « droit de hache » pour désigner le droit du premier occupant.

Le troisième mode d'accès à la terre relève de l'autorité du chef de village. Il arrive en effet qu'un étranger, non originaire de la région (cas des agents de l'Etat en affectation dans une localité) manifeste le besoin de cultiver un champ. Dans ce cas, le chef du village en concertation avec ses notables, décide d'affecter provisoirement une parcelle à cet étranger. Le terrain ainsi prêté est exploité jusqu'au départ de ce dernier.

En dehors de ces trois règles en vigueur dans la région, entre habitants du même village, il existait des systèmes de prêt permettant à tout un chacun d'utiliser pour des cultures annuelles exclusivement, des jachères appartenant aux villages voisins. Cependant, aujourd'hui, ces pratiques sont devenues très rares, les gens préférant garder leurs terres pour éviter des problèmes au cas où ils devraient y retourner plus tôt que prévu.

La cueillette donne lieu à des droits traditionnels, attribuant à certains hommes le monopole de l'organisation d'une catégorie d'activités à l'intérieur du territoire. Les « droits du feu » concernent la chasse et les terres situées au-delà de la zone de cultures. Le « maître du feu », en raison de son pouvoir sur les animaux, a le privilège d'organiser les chasses collectives et d'allumer les feux pour rabattre le gibier. Le produit de la chasse est conservé par l'homme ou les hommes qui ont tué la bête, mais ceux-ci doivent en donner un morceau, très souvent une cuisse, à l'organisateur.

Le droit de propriété est plus affirmé dans le domaine de la pêche. Les biefs de cours d'eau, les étangs et les zones d'inondation dépendent d'hommes ou de femmes du village. Ceux-ci peuvent les exploiter seuls ou organiser des pêches collectives auxquelles ils invitent d'autres villageois. Les invités doivent, en fin de journée, donner une partie du produit de leur pêche au « propriétaire » du bief du cours d'eau. En dehors des cas énoncés ci-dessus, la cueillette de champignons (à l'exception de ceux qui poussent sur les termitières appropriées) et de chenilles ainsi que la pose des ruches sont libres.

Ces liens juridiques (rarement rigides) se présentent encore aujourd'hui comme des usages en vigueur dans la communauté qui n'est pas prête à les oublier. Ces derniers ont fait leurs preuves en garantissant, jusqu'à un passé récent, sa nourriture à toute la population. Ils ont cependant tendance à se transformer avec le relâchement des liens religieux qui les soutenaient. Certains tombent en désuétude suite au déclin des activités correspondantes (grandes chasses, pêches collectives). Toutefois, ces droits villageois traditionnels sont limités par la législation moderne et surtout avec les récentes crises qu'a connues le pays.

#### *2.1.3.2. Accès aux pâturages*

Dans les zones d'étude, voire dans l'ensemble du pays, il faut distinguer les communes d'élevage des autres communes. Les communes d'élevage sont des communes exclusivement réservées aux activités pastorales et dirigées par les pasteurs Mbororo.

##### *2.1.3.2.1. Accès aux pâturages dans les communes d'élevage*

En Centrafrique, il existe sept communes d'élevage : Niem-Yéléwa dans la sous-préfecture de Bouar, Gaudrot dans la sous-préfecture de Baboua, Kouï dans la sous-préfecture de Bocaranga, Ombella Mpoko qui couvre toute la préfecture du même nom, Ouro Djafun à Bambari, Ewou-Yambélé à Alindao et Pombolo dans la sous-préfecture de Kembé. Dans les

trois préfectures de l'ouest couvertes par l'étude on compte deux communes d'élevage : la commune d'élevage de Niem-Yéléwa et celle de Gaudrot.

L'accès au foncier dans ces communes à des fins pastorales ou agricoles exige obligatoirement une autorisation du maire de la commune. Tout comme pour la gestion agricole, trois cas de figures existent.

Le premier cas concerne les éleveurs appartenant à la commune qui n'ont aucune contrainte pour accéder aux pâturages où qu'ils soient dans la commune. Ils sont libres de tout mouvement, et peuvent faire paître leur bétail où bon leur semble. Les descendants de ces derniers héritent automatiquement des pâturages de leurs parents.

Le deuxième cas concerne les éleveurs n'appartenant pas à ce groupe, dont l'installation dans les pâturages exige l'obtention d'une autorisation du maire, au titre du descendant du premier ardo<sup>15</sup>. La condition de l'obtention de cette autorisation est l'allégeance totale à l'autorité du maire, à qui il faut rendre compte de tous les événements survenus dans la famille. C'est à lui que les éleveurs doivent se référer en cas de problèmes (notamment avec les agriculteurs), pour le paiement annuel de la "Zakat" devenue une forme de droit de pacage en vigueur dans le monde pastoral. Il est surtout très important d'apporter sa contribution matérielle ou financière au maire chaque fois qu'il en a besoin. Cette dernière disposition est à l'origine de fréquentes querelles qui opposent les éleveurs transhumants qui jugent excessifs les très fréquents prélèvements effectués par les maires de la commune.

La dernière disposition concerne les populations non-peulhs vivant dans les communes d'éleveurs. Théoriquement, ces derniers n'ont pas le droit d'utiliser une quelconque portion du territoire à des fins agricoles. En réalité, la pratique de cultures vivrières annuelles est tolérée, à la seule condition que celle-ci soit localisée le long des cours d'eau en dehors des points de passage du bétail. Les éventuels dégâts aux cultures occasionnés par le bétail sur les parcelles non clôturées ne font l'objet d'aucun dédommagement<sup>16</sup>, ce qui ne manque pas de frustrer ces populations qui supportent très mal ces mesures qui, jusqu'à la fin des années 1990, étaient appliquées de façon draconienne. Il faut noter que l'élevage du porc est prohibé dans la commune.

Ainsi, les règles foncières diffèrent selon les communautés. Toutefois, dans chaque village, à cause du brassage important des populations, ces règles ancestrales ont beaucoup évolué vers l'uniformisation sous l'influence de la législation moderne et surtout des récentes crises qui ont secouées la RCA.

#### *2.1.3.2.2. Accès aux pâturages hors des communes d'élevage*

En dehors des communes d'élevage, la loi 65/61 du 03 juin 1965 portant réglementation de l'élevage dispose que la vaine pâture est permise partout où cela est possible, au-delà d'une distance de 5 km autour des villages<sup>17</sup>.

---

<sup>15</sup> Un ardo est un chef traditionnel de la communauté des éleveurs peulhs.

<sup>16</sup> Ankogui-Mpoko G.F., 2002. Op. Cit.

<sup>17</sup> PICARD, J., MODIBO W., C., MBAIKI, L., ARDITI C., 2001. Etude socio-économique des éleveurs peuls de Centrafrique. Rapport d'étude, FNEC/Ministère des Affaires étrangères, Paris, 100 p.

Fort de ce qui précède, jusqu'aux crises de 2013-2014, il n'y avait aucune restriction à la pratique de l'élevage en dehors des barrières naturelles que constituent les forêts denses équatoriales du sud-ouest du pays. Même là aussi, les éleveurs ont pu s'installer dans la savane, y compris celle de Béa-Panzi.

Néanmoins avec la vague des retours des éleveurs qui ont désertés leurs fiefs habituels pour s'installer ailleurs ou se réfugier dans les pays voisins suite aux crises de 2013-2014, cette liberté d'accès aux pâturages semble remise en cause dans certaines localités. Les résultats de cette étude montrent, en effet, que dans certains villages de la Mambéré Kadéï et de la Sangha-Mbaéré, une partie de la population (entre 45% et 50%), notamment les jeunes, est réticente à l'accès gratuit des éleveurs aux pâturages dans leurs localités. A titre d'exemple, les jeunes de Béa-Panzi (sous-préfectures de Nola) ont clairement déclaré qu'ils souhaitent qu'une partie des taxes de pacage versée actuellement par les éleveurs au maire leur soit versé, ce qui n'a jamais été le cas par le passé.

Par ailleurs, la fermeture progressive de l'espace lié à la croissance démographique contribue à accentuer cette dynamique de changement que l'on retrouve un peu partout où cohabitent agriculteurs et éleveurs. C'est le cas dans le sous-secteur pastoral de Béa-Panzi, qui reçoit beaucoup de migrants venus des autres régions du pays, attirés par les mines d'or et de diamant ainsi que les entreprises d'exploitation forestière.

#### *2.1.3.3. Cadre juridique formel concernant la gestion des ressources naturelles*

En Centrafrique, il existe un ensemble de textes législatifs réglementant l'utilisation des ressources naturelles et le mouvement du bétail. C'est le cas de la loi n° 65/61 du 3 juin 1965, portant réglementation de l'élevage en République centrafricaine, les ordonnances n° 88.005 et n° 88.006 des 5 et 12 février 1988, portant création et organisation des collectivités territoriales et circonscription administratives, la loi n° 96/013 portant création des régions et fixant leurs limites territoriales, la loi n° 09.003 du 16 janvier 2009 portant orientation de la politique nationale de l'aménagement du territoire, les lois portant code forestier, code minier et code de l'environnement, sans oublier les différentes lois constitutionnelles adoptées par le pays<sup>18</sup>.

Toutefois, de nombreuses dispositions de certaines de ces lois telles que la loi 65/61 et l'ordonnance 88.005 sont obsolètes et demandent à être revues pour les adapter au contexte actuel. D'autres, comme la loi n° 09.003 du 16 janvier 2009 portant orientation de la politique nationale de l'aménagement du territoire, ne sont pas encore en vigueur faute de décret d'application. Pourtant, ce sont ces décrets qui doivent permettre l'élaboration des outils nécessaires à l'aménagement du territoire, notamment le schéma national d'aménagement du territoire.

Il convient par ailleurs de souligner que très souvent, toutes ces lois se contredisent et il n'existe pas de règles de coordination entre elles. Vu la fréquente restructuration des différents ministères, ces problèmes ne diminueront que sensiblement dans un avenir proche. Actuellement, le transfert de compétences pour la GRN de l'Etat central aux communes n'a pas encore été réalisé faute de loi sur la décentralisation. Les informations au niveau des

---

<sup>18</sup>Ankogui-Mpoko G.F.et Vircoulon, T. Op. Cit.

communes à ce sujet manquent. L'absence d'une loi sur la décentralisation ne permet pas une meilleure gouvernance des ressources naturelles au niveau local.

#### 2.1.3.4. Les "conventions locales"

La récurrence des conflits n'est pas liée qu'aux comportements des usagers des ressources naturelles, mais elle résulte également de l'absence d'outils de gestion concertée de ces ressources. Nous avons noté lors de l'étude que les communes sont absentes de l'élaboration de ces outils.

Dans certains villages visités lors de la mission il nous a été rapporté que des arrangements ont été trouvés entre agriculteurs et éleveurs pour affecter à ces derniers des espaces de pacage en attendant la libération de leurs anciens sites d'installation après les récoltes de produits agricoles. Cependant, ces consensus, qui ont permis d'éviter des conflits entre agriculteurs et éleveurs, sont tous verbaux et n'ont jamais été formalisés.

La seule convention formelle qui existe actuellement est la « Convention locale d'engagement pour la paix et la cohésion sociale entre agriculteurs et éleveurs de Niem-Yéléwa » signée à Yéléwa le 26 février 2019 par les représentants des deux communautés avec l'appui du Centre de dialogue humanitaire (HD) et validée par le maire de ladite commune. Cette convention est appuyée pour chaque groupement de villages de la commune par des cartes d'affectation des zones d'usage. Si, aux dires des acteurs locaux, les dispositions de cette convention sont respectées par les populations autochtones, elles le sont moins par les transhumants, qui en tant qu'étrangers, ne se sentent pas obligés de la respecter.

De nombreuses initiatives allant dans ce sens existent, notamment la réalisation des cartes d'acteurs de gestion des ressources communales réalisées dans la Nana Mambéré et la Mambéré Kadéï par les responsables de l'Agence Nationale de l'élevage (ANDE) en collaboration avec l'Agence centrafricaine pour le développement agricole (ACDA) et les communes, et avec l'appui de la MINUSCA et de la FAO dans la Nana Mambéré et la Mambéré Kadéï. Dans la Sangha Mbaéré, le projet de développement de la région sud-ouest (PDRSO) a appuyé les communes de Nola et de Yobé Sangha dans l'élaboration de leur plan de développement local (PDL) validé en mai 2019. Néanmoins, ce PDL ne couvre pas la commune de Salo où se trouve le secteur pastoral de Béa-Panzi.

## 2.2. Etat des lieux des conflits agriculteurs éleveurs et de leurs manifestations dans la zone d'étude

Au risque d'être excessif, dans les trois zones d'étude, la complexité des conflits actuels entre agriculteurs éleveurs fait que les temps qui l'ont précédée apparaissent comme l'âge d'or des relations entre les éleveurs peulhs et les populations agricoles locales. Il n'en demeure pas moins que bien que les éleveurs sédentaires ou semi-nomades cohabitaient en relative harmonie avec les agriculteurs, il y avait déjà des tensions qui dégénéraient épisodiquement en conflits locaux et en violences intercommunautaires. Ces tensions n'ont cessé de s'accroître depuis le début du présent siècle. Le conflit, qui a débuté à la fin d'année 2012 et continue encore aujourd'hui, résulte en partie des tensions précédentes. Il a contribué à amplifier ces tensions au point que l'antagonisme entre éleveurs et agriculteurs s'impose

comme une réalité structurante dans les mentalités collectives et fait maintenant figure de « conflit dans le conflit »<sup>19</sup>.

Regroupés à tort ou à raison sous la désignation de conflits agriculteurs/éleveurs, elle est plus complexe dans la mesure où elle englobe d'autres types de conflits opposant les éleveurs à d'autres acteurs. A quelques exceptions près, les conflits observés au cours de l'étude sont les mêmes que ceux évoqués dans des études précédentes (Ankogui-Mpoko G.F., Douma P. et Banzhaf M.<sup>20</sup>, 2004 ; Ankogui-Mpoko et Bétabelet J., 2015). Il s'agit de conflits agriculteurs/éleveurs liés aux dégâts des cultures, à des actes criminels d'appropriation des biens d'autrui et à l'accès aux ressources naturelles. Avec les crises de 2013 et 2014, d'autres types de conflits sont apparus ou sont devenus plus visibles, dont notamment les conflits éleveurs/artisans, éleveurs/éleveurs, éleveurs/autorités administratives et locales, éleveurs/commerçants de bétail ou bouchers, éleveurs/groupes armés et ceux opposant les éleveurs aux conducteurs de Taxi-moto.

### 2.2.1. Conflits agriculteurs/éleveurs liés aux dégâts aux cultures

Il existe deux types de conflits liés aux dégâts des cultures opposant les agriculteurs aux éleveurs: les conflits agriculteurs/éleveurs transhumants et les conflits agriculteurs/éleveurs autochtones.

#### 2.2.1.1. *Conflits agriculteurs/éleveurs transhumants*

Le plus grand nombre de conflits est entre agriculteurs sédentaires et éleveurs transhumants de passage. Ces conflits ont lieu en début de saison sèche et des pluies et aux alentours des récoltes. Suite aux dernières crises de 2013-2014 qui ont limité la transhumance aux régions nord du pays, ces types de conflits n'ont eu lieu que dans la partie nord de la préfecture de la Nana Mambéré. En effet, la présence des Anti-balaka dans la partie sud de cette préfecture et dans tout le grand ouest bloquait le déplacement des éleveurs transhumants qui, autrefois descendaient plus au sud jusque dans les sous-préfectures de Carnot, Gadzi et Boda situées à la lisière de la grande forêt équatoriale. Avec le retour progressif de la paix, des heurts entre les premiers transhumants réfugiés de retour et les communautés villageoises ont eu lieu dans des zones traversées par les grands couloirs de transhumance. C'est le cas au début et à la fin de l'année 2019 dans la sous-préfecture de Gadzi, notamment au village Gontikiri avec une quinzaine de morts et dans la commune de Zoctoua Bangérem dans la sous-préfecture de Bouar en mi-décembre 2019. Concernant l'ampleur de ces conflits, les populations interrogées à Niem et Yéléwa dans la sous-préfecture de Bouar parlent d'une situation globalement en baisse depuis la signature de l'engagement de paix du 14 décembre 2018 entre les rebelles des 3R et les Anti-balaka à Bouar, sauf à Sabéwa où la situation est différente. A Niem et à Yéléwa les populations parlent de deux à trois cas en moyenne de conflits liés aux dégâts des cultures et tranchés en 2019, contre un peu plus d'une dizaine par an entre 2013 et 2018. A Sabéwa, par contre, les populations parlent des cas quotidiens de dégâts des cultures perpétrés par le bétail camerounais installé dans la localité et l'impuissance des autorités locales à les résoudre à cause des menaces des puissants propriétaires qui habitent Ngawi au Cameroun.

---

<sup>19</sup> Ankogui-Mpoko et Vircoulon, Op. Cit.

<sup>20</sup> Douma P., Banzhaf M., Ankogui-Mpoko G.F. (2004) : Rapport de mission d'étude sur la gestion des conflits entre agriculteurs et éleveurs en République Centrafricaine. PAOPSE, FNEC, SCAC, Fév.-Mars, Bangui, 95 p.

La forte prévalence des dégâts des cultures s'expliquerait par le non-respect et la fermeture des axes de transhumance à l'aide des « champs pièges ». Ces dégâts peuvent aussi être considérés comme la conséquence d'une mauvaise gestion de l'espace par les autorités locales, qui perçoivent des taxes de pacage versées par les transhumants (5 bœufs en moyenne par troupeau) sans prendre des dispositions pour éviter des conflits avec les agriculteurs. En effet, d'après les populations rencontrées, pour les éleveurs transhumants, la commune de Niem-Yéléwa serait une commune destinée à l'élevage et que ces derniers s'étant acquittés des droits de pacage auprès des hauts responsables de la commune, n'y voient plus de restriction au pacage du bétail. De plus, avant l'engagement des groupes armés de Bouar, ceux-ci auraient eu des garanties de protection auprès des rebelles des 3R en cas de problème.

Nous avons noté sur le terrain que depuis une dizaine d'années, à cause de l'insécurité qui s'est installée dans le pays, les éleveurs, notamment étrangers ne respectaient plus les couloirs officiels de transhumance<sup>21</sup>. Il n'est donc pas étonnant qu'en voulant ouvrir de nouveaux passages et surtout ne connaissant pas le pays, ils débouchent sur des zones cultivées. D'ailleurs, les dégâts des cultures signalés dans la commune de Niem-Yéléwa surviennent généralement au moment des départs et des retours des éleveurs en transhumance, c'est-à-dire entre mi-novembre et mi-janvier, et de mi-avril à fin mai. A titre d'exemple, au début du mois de novembre à Niem, une quinzaine de champs a été dévastée par les transhumants dans une zone située en dehors du couloir de transhumance.

#### *2.2.1.2. Conflits agriculteurs/éleveurs autochtones*

Ces conflits sont de loin le type de conflit le plus important et rencontré dans les zones d'étude où cohabitent agriculture et élevage. Ce sont des conflits relevant des affaires civiles, dont les principales causes sont les destructions soit accidentelles, soit délibérées des champs et les dégâts provoqués à travers les « champs pièges ». Les destructions accidentelles des cultures sont souvent les conséquences du manque de vigilance des bergers ou d'éleveurs débordés par le grand nombre d'animaux. A cela, il faut également ajouter l'extension de la surface agricole durant ces trente dernières années mais aussi, comme évoqué ci-dessus, le non-respect et la fermeture des axes de transhumance ou de pistes menant vers les points d'abreuvement du bétail. Souvent, suite à des dégâts effectués par des transhumants qui sont repartis, les propriétaires de champs se retournent contre l'éleveur le plus proche.

De leur côté, les éleveurs ont signalé de nombreux champs implantés en pleine brousse, qui entravent les déplacements du bétail. Il s'agit parfois des actes de provocation de certains agriculteurs qui espèrent à travers ces champs pièges avoir quelques récompenses (monétaire ou en nature). C'est le cas à Scade dans la sous-préfecture de Nola (préfecture de la Sangha Mbaéré) où un éleveur a été confronté à une femme qui est allée planter des boutures de manioc dans un secteur où pâturait habituellement son bétail sans aucun défrichement et est venue ensuite se plaindre chez le chef que le bétail avait détruit son champ. Quand le chef et ses agents sont arrivés sur les lieux pour le constat, ils se sont rendus compte que c'était un montage pour soutirer de l'argent à l'éleveur et ont rejetés sa plainte. Dans la plupart des cas, ces actes sont la traduction de l'appauvrissement des sols de cultures à proximité des villages, lequel pousse les agriculteurs à empiéter sur les zones destinées au pastoralisme souvent plus fertiles. C'est le cas dans la Mambéré Kadéï (Babaza, Nassolé, Bina Wayo) et dans la Sangha

---

<sup>21</sup>ANKOGUI-MPOKO G.F. et al., 2009. Insécurité et mouvements du bétail en Afrique centrale

Mbaéré (Béa-Panzi, Mona Sao et SCADE) où les agriculteurs, à cause de l'augmentation de la population et de l'éloignement des champs cultivés en pleine forêt, ont occupé les zones des pâturages des éleveurs réfugiés au Cameroun suite à la crise de 2014. Les acteurs se connaissent, se côtoient et les solutions d'arrangement à l'amiable sont théoriquement plus faciles. Pourtant, parfois, de violentes montées de fièvre intercommunautaires surviennent, comme à Ouottoro dans la commune de Basse Batouri (sous-préfecture de Berberati) où il y a eu des heurts entre les populations locales et des convoyeurs de bétails après que ces derniers aient abreuvé leur troupeau dans une rivière du village.

#### 2.2.2. Conflits liés aux problèmes d'accès aux ressources naturelles

Très rares du fait de l'abondance des ressources agropastorales en Centrafrique et particulièrement dans cette région, ces conflits opposant généralement les éleveurs autochtones aux transhumants nous ont été signalés dans la commune de Niem Yéléwa à la fois par des éleveurs et des agro éleveurs. Par le passé, il s'agissait de conflits d'accès aux ressources pastorales (eau et pâturage), mais, suite à la crise, les agriculteurs sont de plus en plus impliqués.

Si les éleveurs autochtones se réjouissent souvent de l'arrivée des transhumants qui constitue pour eux des occasions de renforcer leur cheptel en acquérant du bétail à moindre coût, l'installation de ces étrangers est souvent mal vue. En effet, outre la concurrence pour l'accès aux pâturages et les risques de transmission de maladies que cela implique, les autochtones accusent certains d'entre eux d'être des voleurs. Presque pas du tout évoqués lors des enquêtes menées en RCA avant 2010, ces conflits seraient devenus très courants ces dernières années à cause des violences qui s'en sont suivies. En effet, les autochtones accusent certains transhumants de détenir les armes, qu'ils utiliseraient pour réaliser leurs forfaits ou menacer les éventuels poursuivants.

Très rares autrefois, à présent avec le retour des éleveurs réfugiés au Cameroun on assiste à des conflits liés à l'accès aux ressources naturelles. En effet, contraints de se réfugier au Cameroun pendant la crise pour sauver leurs vies, celles de leurs familles et de leur bétail les éleveurs qui ont amorcé leur retour au pays depuis la fin de l'année 2017, se confrontent, lors de leur arrivée dans leur ancien fief, à l'occupation illégale de leurs zones de pâturage et à l'accaparement de leurs biens immobiliers. Le phénomène est généralisé dans la Mambéré Kadéï et la Sangha Mbaéré où des autorités locales ont été obligées d'affecter des espaces de pacage aux éleveurs retournés en attendant les prochaines récoltes avant de regagner leurs anciennes zones de pacage. C'est le cas à Babaza, Nassolé et Bina Wayo (sous-préfecture de Berberati).

Il faut toutefois signaler des résistances à Béa-Panzi dans la sous-préfecture de Nola où certains agriculteurs refusent de quitter les zones de pâturage dont les terres sont jugées plus fertiles, et ceci est surtout lié à l'éloignement des anciennes zones de champs généralement situées à plusieurs kilomètres du village. Pourtant, toute la population est unanime pour le retour rapide des éleveurs dans leurs localités d'origine.

Cette situation témoigne des difficultés de plus en plus importantes des populations d'accès à la terre et à d'autres ressources naturelles dans certaines régions aujourd'hui confrontées à une évolution rapide de leurs populations. Dans la Mambéré Kadéï et dans la Sangha Mbaéré,

l'accès et le contrôle des ressources sont devenus conflictuels et reposent sur des stratégies d'exclusion et non plus de complémentarité entre les différentes activités. L'opposition entre populations sédentaires et éleveurs réfugiés de retour est telle que si l'on n'y prête pas attention, elles risquent d'aboutir à des affrontements plus violents que ceux qui avaient eu lieu il y a six ans.

### 2.2.3. Conflits liés à l'appropriation des biens des éleveurs

Dans les zones ciblées, les conflits liés à l'appropriation des biens des éleveurs se manifestent à la fois à travers des tueries et des vols de bétail. Considérés auparavant comme des cas isolés perpétrés par des chasseurs ou des paysans des villages avoisinants, les tueries et vols de bétail se sont amplifiés avec l'avènement de groupes armés de la Seleka et des Anti-balaka. Apparu vers la fin des années 1980, ce phénomène était, déjà au milieu des années 2000<sup>22</sup>, le résultat de réseaux bien organisés, allant du braconnage de bétail au commerce avec des bouchers qui collectent ou recèlent les produits. Les groupes armés Seleka et Anti-balaka les ont transformés en sources de revenu pour soutenir leurs combats. Les éleveurs de Yéléwa parlent de troupeaux de centaines de bœufs emportés par des éléments Anti-balaka du général Ndalé<sup>23</sup>. Le vol le plus spectaculaire est celui d'un vol de troupeau de plus de 300 bœufs à Mayo Lara sur l'axe Niem-Besson en mai 2017 après avoir assassiné le propriétaire. Arrivés à la rescousse, les 3R qui n'ont pu récupérer le bétail se sont vengés sur les populations d'agriculteurs en en assassinant certains et en emportant tout le bétail des agro éleveurs. A Dilapoko (sous-préfecture de Gamboula), les éleveurs évoquent deux cas de vol de plus de 200 têtes de bœufs perpétrés en 2018 par les bandits des Anti-balaka venus du village de Naho (sous-préfecture d'Amada-Gaza. Du côté des éleveurs, on dénonce des rackets des éléments des 3R qui prélèvent des dizaines de têtes de bœufs des éleveurs par mois à raison d'un bœuf par famille par mois. L'absence de réparation des torts causés par les tueries et vols de bétail suscite frustrations, craintes et animosité à l'égard de « l'autochtone ». Il est arrivé parfois qu'un éleveur tue sur-le-champ un villageois surpris en train de dépouiller un de ses animaux. Ces faits, très rares autrefois, se sont multipliés de nos jours. A présent, les éleveurs sont pour la plupart armés par la Seleka.

### 2.2.4. Conflits opposant les éleveurs aux groupes armés

Ces conflits ont principalement eu lieu entre 2014 et 2017 dans les enclaves de Yélowa, Besson, Bera-Nguia-Bouar et à l'ouest de la sous-préfecture d'Amada Gaza où les éleveurs qui se sont maintenus sur place avec leur bétail et le bétail des éleveurs réfugiés à la frontière du côté du Cameroun. Il s'agit d'un conflit ouvert, marqué par des affrontements violents entre jeunes peulhs ayant pris des armes pour défendre le bétail de leurs parents et les Anti-balaka qui tuaient des éleveurs par vengeance ou pour leur voler leur bétail. Les informations recueillies sur le terrain font état d'affrontements quotidiens avec des dizaines de personnes tuées de part et d'autres et des milliers de bœufs volés. Ces affrontements n'ont pris fin qu'en décembre 2018 suite à l'engagement des groupes armés de la région d'y mettre fin. Il n'en demeure pas moins qu'ils ont laissé beaucoup de traces ; de la méfiance et de la rancœur qui persistent encore de nos jours et qui mériteraient d'être désamorçées.

---

<sup>22</sup> Douma et al., Op. Cit.

<sup>23</sup>VIRCOULON, T. 2017. A la recherche de la paix en Centrafrique : médiations communautaires, religieuses et politiques, Note de l'IFRI, juin 2017.

#### 2.2.5. Conflits opposant éleveurs et agriculteurs aux autorités locales et administratives

Ce type de conflits sont souvent liés à la mauvaise gouvernance des autorités locales et administratives. Il s'agit de conflits latents liés aux injustices desquelles les agriculteurs et les éleveurs sont victimes de la part des autorités. Lors des entretiens individuels et en groupe que nous avons animés sur le terrain, des griefs ont à chaque fois été formulés contre les chefs de villages, les maires, les sous-préfets et préfets. Les deux communautés les accusent de ne pas faire correctement leur travail.

En effet, du côté des éleveurs ces autorités sont considérées comme des « corrompus à la solde des éleveurs beaucoup plus riches et auxquels elles auraient vendu leur âme pour des intérêts égoïstes ». Les éleveurs, quant à eux, leur reprochent leur cupidité et leur incapacité à tenir leurs engagements en matière de restauration de l'ordre et de la paix. Il faut dire que de décembre 2013 à la fin de l'année 2018, l'occupation des régions ouest du pays par les Anti-balaka avait énormément entravé la circulation des populations musulmanes d'éleveurs ainsi que leur ravitaillement en produits divers. Les éleveurs ont été touchés de plein fouet par la crise, qui les a privés de produits vétérinaires et d'autres intrants (sel, natron, etc.). Il en résulte une haine ainsi qu'un sentiment d'abandon de plus en plus grande envers le gouvernement, accusé d'être responsable de ce chaos. Ce sentiment est exprimé à travers des discours haineux et la révolte contre toutes les actions qui symbolisent l'Etat. C'est le cas du refus de s'acquitter des taxes ou encore de répondre aux injonctions des autorités administratives. Ces attitudes sont surtout visibles chez les jeunes des deux communautés, dont le désarroi s'exprime à travers la violence et l'amplification de certains faits qui, de prime abord, paraissent bénins.

Face à l'incapacité de ces communautés de s'en prendre aux autorités généralement protégées, leurs frustrations latentes et le sentiment de partis pris de part et d'autres ne favorisent pas la cicatrisation des traumatismes nés lors de la crise, ce qui impacte la cohésion sociale.

#### 2.2.6. Conflits transfrontaliers opposant agriculteurs et éleveurs avec les propriétaires de bétail camerounais

Ce type de conflits nous ont été signalés à Sabéwa, une localité située à l'extrême nord-ouest de la RCA et faisant frontière avec la localité camerounaise de Ngawi. Il trouve son origine dans les dégâts des cultures causés par le bétail des hauts dignitaires et riches commerçants de Ngawi et de Meiganga, qui, faute de pâturage de bonne qualité, font paître leurs bœufs en Centrafrique.

Le problème qui se pose est celui du refus de ces propriétaires de bétail d'assumer leurs responsabilités lorsqu'ils sont interpellés quand surviennent les dégâts occasionnés aux cultures. En effet, d'après les populations, non seulement ils refusent de répondre aux convocations des autorités locales centrafricaines mais en plus ils les menacent de représailles. A cause de l'enclavement des populations de Sabéwa qui se ravitaillent au Cameroun, elles sont obligées de ravalier leur colère et d'appliquer le dicton qui dit « qu'à mauvaise fortune bon cœur ». Cette situation est très frustrante pour les populations qui doivent en plus faire face à une baisse de production du manioc liée à la dégénérescence des plants de manioc local.

## **2.3. Mécanismes traditionnels de prévention et de gestion de conflits existant dans la zone d'étude**

### **2.3.1. Prévention des conflits avant les crises de 2013-2014**

#### *2.3.1.1. Méthodes traditionnelles*

Dans le domaine de l'élevage mobile, l'éleveur est soumis à de longs déplacements et à une recherche perpétuelle de nouveaux pâturages. Cette spécificité du pastoralisme nomade pousse les éleveurs à élargir leur champ de relations sociales. Ainsi, dans leur fonctionnement habituel, ils construisent un système de relations sociales complexe avec les communautés sédentaires afin de répondre aux impératifs socio-spatiaux. Les éleveurs de Dilapoko à Gamboula affirment, par exemple, avoir noué des alliances avec les communautés d'agriculteurs de des localités de Dongo, Nangoko et Nassolé de Libala au sud et de la Basse-kotto au sud-est par le passé, afin de s'assurer l'accès aux pâturages, aux couloirs de transhumance et la défense de leurs biens. Ces faveurs, souvent obtenues grâce à des échanges de cadeaux (veaux, moutons, cuisses de bœuf, etc.), jouaient également un grand rôle en cas de litiges, dont le règlement se faisait à l'amiable, réduisant les dommages et intérêts matériels et privilégiant la préservation de l'alliance. Ces réseaux d'alliance se constituaient également au niveau de la cellule familiale par l'intermédiaire d'échanges (animaux, bijoux, amulettes) ou de droits.

#### *2.3.1.2. Mécanismes mis en œuvre par l'Etat*

Au niveau de l'Etat, jusqu'à la fin des années 1990, des réunions de transhumance avaient été instituées. Ces rencontres annuelles, qui se tenaient généralement au mois de mai ou juin, réunissaient tous les acteurs du secteur de l'élevage. Elles permettaient de faire le point sur les mouvements du bétail dans l'ensemble du territoire national, de préparer la transhumance suivante et de préparer les arrêtés règlementant la transhumance dans le pays. Après plus d'une douzaine d'années d'interruption (le dernier arrêté sur la transhumance date de 2004), les réunions de transhumance ont repris avec la mise en place du nouveau gouvernement suite aux élections présidentielles de février 2016.

Avant la crise, une autre initiative de l'Etat centrafricain a été d'utiliser le zonage de l'espace agropastoral et la désignation des espaces exclusivement réservés à l'élevage comme une stratégie à la fois de sécurisation des activités pastorales et de prévention des conflits entre agriculteurs et éleveurs. Cependant, bien avant la crise, cette politique à multiple facette (communes d'élevage, zones agropastorales, Unité Pastorale, Association agriculteurs/éleveurs) s'est plus ou moins soldée par un échec. Une autre initiative constatée lors de la mission dans la Mambéré Kadéï est la responsabilisation des Ardo (chefs peulhs) comme chefs reconnus par le ministère de l'administration du territoire.

Il convient de signaler le projet de mise en place des Comités Locaux de Paix et de Réconciliation (CLPR), par le Ministère de la Réconciliation Nationale, du Dialogue Politique et de Promotion de la Culture Civique en partenariat avec le PNUD et la MINUSCA à travers le « Projet d'Appui au processus de Réconciliation Nationale pour une Paix durable en RCA »<sup>24</sup>. Ce projet vient après les nombreux comités de paix créés au plus fort du conflit par la société civile et les ONG. La mission des CLPR est de faciliter au quotidien un cadre d'échanges et de

---

<sup>24</sup>Compte-rendu de la réunion de restitution de la mission du Pr Dufumier et du LERSA dans la Mambéré-Kadéï

discussions sur les problèmes liés à la prévention et la résolution pacifique des conflits ainsi qu'aux questions de développement local. Ayant une durée de vie illimitée en vue de maintenir le dialogue social, ils ont été établis dans les huit arrondissements de la capitale et dans les chefs-lieux des seize préfectures, les sous-préfectures, les communes et les villages. Ces structures ont également été installées dans certains chefs-lieux de communes de la zone d'étude, mais elles manquent cruellement de moyens de travail.

Enfin, au cours du deuxième semestre 2019, quatre chefs de campements (Babaza, Nassolé, Boufola et Ouottoro) ont été officiellement intronisés par une délégation constituée du préfet de la Mambéré Kadéï, du sous-préfet de Berberati, du commandant de la région militaire et des représentants des ministères de l'agriculture et de l'élevage. Outre leur rôle traditionnel de veiller sur leurs communautés et faire régner l'ordre, il a été question d'officialiser le statut qu'ils avaient déjà dans leur communauté de chefs de campements. Par ailleurs, l'administration par cet acte entend rassurer les ardo'en et, à travers eux, toute la communauté d'éleveurs peulhs centrafricains retournés, qu'ils sont bien rentrés chez eux. En tant que chef de village, ils représentent la première instance de règlement de conflits qui pourraient survenir au sein de leur communauté.

#### *2.3.1.3. Mécanismes mis en œuvre par la CEMAC*

Au niveau de la sous-région, il existe très peu de dispositions juridiques réglementant la mobilité du bétail. La seule actuellement disponible en ce moment est la Décision N°1/94-CEBEVHIRA-018-CE-29 du 16 mars 1984 autorisant la mise en circulation du passeport pour le bétail et du certificat international de transhumance et fixant les modalités d'utilisation. A ce texte, nous pouvons ajouter l'Acte N°31/84-UDEAC-413 du 19 décembre 1984, adoptant l'accord relatif à l'harmonisation des législations et réglementations zoo-sanitaires en UDEAC. Théoriquement, dans la sous-région, le gros bétail qui circule entre les pays est accompagné d'un passeport ou d'un certificat international de transhumance (réglementation CEMAC). Ces dispositions avaient pour objectif d'assurer un meilleur contrôle des déplacements régionaux du bétail dans la sous-région. Dans les zones où nous avons mené l'étude, cette réglementation est très peu appliquée, contrairement à la situation qui prévaut au nord à la frontière de la RCA avec le Tchad où la plupart des éleveurs transhumants, notamment Tchadiens et Soudanais préfèrent utiliser des sentiers de brousse pour contourner les contrôles. En effet, les commerçants de bétail rencontrés à Berberati, Gamboula et Nola nous ont déclaré qu'ils achetaient les bœufs au nord-est du Cameroun à la frontière avec le Tchad et que sans le certificat international de transhumance il leur serait difficile d'amener le bétail jusqu'à destination à cause de multiples tracasseries routières.

#### 2.3.2. Situation depuis 2013 jusqu'à aujourd'hui : une forte implication des humanitaires

Depuis mars 2013, les mécanismes exposés ci-dessus ne sont plus fonctionnels. Au niveau traditionnel, les alliances supposées entre éleveurs et la Seleka et entre agriculteurs et les Anti-balaka ont provoqué une rupture du « capital » confiance qui existait entre les deux communautés<sup>25</sup>. Sur le plan administratif, l'anarchie qui s'est installée partout et l'insécurité généralisée ne favorisent ni le respect des couloirs définis, ni les zones prévues à cet effet. Néanmoins, en dépit de tous ces problèmes, que ce soit encore ou pas sous le contrôle des groupes armés des 3R comme dans les communes de Niem-Yéléwa, de Basse Mboubmé et de Amadagaza, nous avons noté la présence de structures telles que les comités des sages, les

---

<sup>25</sup> DRC, 2015. Op. Ct.

comités de médiation ou les comités de paix et sécurité. Ces structures installées pour la plupart dans les chefs-lieux de préfectures et sous-préfectures utilisent les mécanismes de conciliation, négociation et médiation pour prévenir les conflits. Ces mécanismes sont diffusés par les ONG qui déploient d'énormes efforts pour toucher les différents acteurs à la base, des instances intermédiaires au sommet. Les objectifs de ces structures sont presque tous les mêmes, à savoir la mutualisation d'informations permettant de prendre des décisions pour préserver la paix et la cohésion sociale dans les localités. Les informations partagées sont recueillies à la base par des relais communautaires (présidés par les chefs de groupes) installés dans les villages et transmises au niveau central.

Toutefois, il convient de signaler que ces structures sont parfois dirigées par des personnes ayant plusieurs fonctions au niveau local (cas de Nassolé), ce qui paralyse parfois les activités. Par ailleurs, nous avons constaté que certains membres des comités étaient d'anciens éléments des groupes armés (Anti-balaka ou 3R) et que ceux-ci ont souvent tendance à vouloir faire valoir uniquement leurs points de vue, ce qui ne facilite souvent pas la prise de décision consensuelle.

## **2.4. Modes de résolution des conflits**

### **2.4.1. Mode de résolution des conflits avant 2012**

Avant le déclenchement du conflit centrafricain de 2013-2014, l'élevage transhumant était déjà une source de conflits en zone rurale, particulièrement entre éleveurs et agriculteurs. Pour maintenir la cohésion sociale, il existait une procédure traditionnelle de règlement claire et consensuelle dans les esprits, qui comprenait plusieurs étapes en cas de blocage à un niveau, à savoir : règlement à l'amiable entre les parties prenantes ; médiation des autorités locales ; règlement auprès des autorités judiciaires.

#### **2.4.1.1. *Règlement à l'amiable***

C'était de loin (80% de cas en moyenne) le mode de règlement privilégié par les populations locales dans les cas de conflits liés aux dégâts des cultures, l'empiètement sur les parcelles de cultures ou sur des zones de chasse, de pêche et de cueillette, car éleveurs et agriculteurs en conflit pouvaient régler directement leur différend par le dialogue. En effet, cela reposait sur une entente mutuelle entre la victime et le responsable des dégâts ou de l'empiètement, sans intervention ni d'une tierce personne, ni des autorités. Dans les cas de dégâts des cultures, le dédommagement de la victime en nature (mouton, cuisse de bœuf, veau) ou en espèce (argent) en fonction des dégâts causés permettait de clore l'affaire. Ce mode de règlement demeure encore prépondérant, même si avec les crises qui ont frappé la RCA, les comportements ont connu une certaine évolution liée à la grande méfiance qui s'est installée entre la communauté peulh et les autres communautés. En effet, la première accuse les secondes d'avoir été soutenues par les Anti-balaka, alors que les agriculteurs se méfient des jeunes peulhs qui se sont armés au fur et à mesure de l'évolution de la crise. Dans la commune de Niem-Yéléwa encore sous l'autorité des rebelles des 3R, les personnes rencontrées affirment qu'elles pratiquent toujours ce mode de règlement sauf quand les dégâts sont causés par les éleveurs transhumants. Par contre à Sabewa, les populations déplorent l'absence de règlement faute d'interlocuteurs. En effet, les propriétaires de bétail sont Camerounais et refusent de répondre aux convocations des autorités locales centrafricaines. Dans les préfectures de la Mambéré Kadéï et de la Sangha Mbaéré, du fait du très faible

nombre de bétail actuellement dans la région, les populations de la quasi-totalité des localités visitées ont déclaré à 90% que le règlement des conflits se faisait à l'amiable. Cependant, une exception existe au niveau des villages de Scade et de Béa-Panzi dans la sous-préfecture de Nola où presque tous les incidents opposant agriculteurs et éleveurs sont amplifiés et systématiquement portés à la connaissance des chefs de village du fait de la forte méfiance des organisations locales de la jeunesse.

#### *2.4.1.2. Règlement au niveau des autorités locales*

Dans le cas où le règlement à l'amiable fait défaut, les autorités locales (chefs de village, chefs traditionnels peulhs (ardo), chefs de groupement de villages et maires de communes) sont sollicités. Les mésententes entre agriculteurs et éleveurs surviennent généralement quand l'éleveur estime que les dégâts ont été surestimés par l'agriculteur ou quand, après s'être entendu sur le montant du dédommagement, l'éleveur tarde à s'en acquitter. Dans ces cas, l'affaire est tout d'abord portée devant le chef du village ou le chef de groupe sur le territoire où les problèmes sont survenus. Ce n'est qu'une fois que le chef de village ou de groupement n'arrive pas à concilier les parties que la plainte est orientée chez le maire de la commune. Cette procédure n'est pas toujours respectée et certaines plaintes arrivent parfois directement chez le maire, sans passer par les chefs de villages. Au niveau de ces instances, la méthode privilégiée est la conciliation. Elle permet aux parties en conflit de contribuer elles-mêmes à la recherche de solutions aux litiges. La source de droit privilégiée à ce niveau reste les us et coutumes, dont les chefs sont dépositaires.

Toujours est-il que le processus de règlement de conflit suit un nombre donné d'étapes. Dès qu'une plainte de dégâts des cultures est déposée, une équipe composée d'un technicien d'élevage, d'un technicien d'agriculture, d'un de ses conseillers et d'un élément de la garde champêtre est dépêchée sur les lieux pour constater les faits, et évaluer les dégâts et le montant des réparations.

Le règlement de litiges au niveau des autorités locales étant basé sur le principe de conciliation, les montants des dédommagements sont négociés entre les parties. Chaque étape fait appel au sentiment et à la raison, comme elle rappelle les règles régissant la communauté. « Les mesures prises généralement visent surtout à moraliser les protagonistes pour bâtir une vie harmonieuse au sein de la société à laquelle ils appartiennent »<sup>26</sup>. Ainsi, la viabilité des modes traditionnels de règlement des conflits dépend de la volonté des acteurs à trouver des compromis car il n'existe pas d'instruments qui contraignent formellement les parties en conflit à accepter les verdicts qui sont prononcés contre elles.

En effet, les décisions au niveau de ces instances sont dans la plupart des cas remises en cause, les amendes infligées découlant plus du hasard que d'une évaluation objective. Par ailleurs, contrairement aux règlements à l'amiable, les dédommagements auprès des chefs de villages et des maires se font en argent, ce qui n'est pas toujours à la portée de tout le monde. Cela n'a pas empêché, à en croire les chefs et les autorités locales rencontrées, la multiplication du nombre de plaintes peu avant les événements de 2013. Ceux-ci justifient cette situation par la paupérisation des populations, certaines personnes cherchant systématiquement à tirer des bénéfices financiers de tous les litiges, aussi minimes soient-ils. La commune est l'instance suprême des règlements locaux des litiges. Si aucun terrain d'entente n'est trouvé à ce niveau,

---

<sup>26</sup>Banhoudel M.F., 2007. La résolution des conflits dans les sociétés tchadiennes, CFOD, 4p.

la juridiction du maire se déclare incompétente et transmet le dossier soit à la gendarmerie soit au parquet. A ce niveau aussi, les autorités locales légitimes se plaignent des changements intervenus dans leur fonctionnement dû à l'accaparement de leurs prérogatives par les leaders des groupes armés.

#### *2.4.1.3 Règlement auprès des autorités judiciaires*

Il s'agit de règlements qui ont lieu dans les instances formelles de l'Etat, à savoir les services de l'agriculture et de l'élevage, la gendarmerie, le commissariat de police et le parquet. Dans les cas de règlement par les services de l'agriculture et de l'élevage, les agents règlent le problème en appliquant une amende transactionnelle suivant le barème officiel pour les dommages commis par le bétail sur les cultures. Quand il s'avère impossible d'appliquer ce règlement administratif et que des délits sont commis, les institutions judiciaires sont l'ultime recours.

Les affaires qui sont soumises aux autorités judiciaires sont de deux ordres : les affaires civiles (dégâts des cultures, problèmes fonciers, autre) pour lesquelles les juridictions locales se sont déclarées incompétentes et les affaires relevant du droit pénal (vol, abattage de bétail, rixe, meurtre, autre). Pour les affaires civiles, dès qu'une plainte des parties prenantes est enregistrée, la procédure exige qu'un constat soit dressé par les agents de la gendarmerie. Pour les cas de problèmes opposant agriculteurs et éleveurs, la présence des techniciens de l'agriculture et d'élevage de la localité est exigée. C'est sur la base du rapport de ces techniciens que les affaires sont tranchées. Cependant, à en croire les populations, à ce niveau aussi, la procédure n'est souvent pas respectée. D'après ces dernières, les gendarmes fixent eux-mêmes les amendes au lieu de faire appel aux techniciens sans se rendre sur le terrain pour constater les faits. Les parties prenantes dénoncent également le montant exorbitant des amendes fixées à la gendarmerie, lesquelles ne sont pas reversées dans leur totalité aux victimes.

Le parquet ne reçoit que des cas très rares d'affaires civiles opposant les parties prenantes sur l'utilisation des ressources naturelles. Celles qui lui parviennent concernent surtout des litiges liés à la divagation du bétail, au non-respect du zonage et du titre foncier. Pour tous ces cas, la procédure mentionnée ci-dessus est mise en œuvre alors que la conciliation est toujours privilégiée pour les cas entre agriculteurs et éleveurs. Les peines infligées se limitent aux amendes que doivent payer les coupables sous peine d'être emprisonnés. Dans les cas de non-respect de zonage ou de propriété, la sanction appliquée est le déguerpissement bien qu'il arrive que le titre foncier ait été obtenu illégalement. Face à de telles pratiques, l'annulation du titre est prononcée. Les plaintes pour des affaires de vol et de tueries de bétail, ainsi que les effets induits de ces délits que sont les coups et blessures et les cas de morts sont systématiquement transférées au parquet et les coupables écroués en attendant leur jugement. A ce niveau aussi, les règles ne semblent pas respectées. Les populations citent des exemples de voleurs conduits devant des maires et transférés aux brigades de gendarmerie pour être emprisonnés, qui se sont retrouvés quelques jours après dans les villages en train de narguer leurs victimes et les autorités locales. Réalité ou fausse accusation, toujours est-il que ces pratiques contribuent non seulement à amplifier les rancœurs entre agriculteurs et éleveurs, mais aussi à ternir auprès de ceux-ci l'image d'une justice normalement impartiale. Une chose est toutefois certaine : toutes les affaires qui arrivent au parquet, si elles sont jugées recevables par le Procureur, sont instruites par un juge d'instruction qui fait

comparaître le coupable devant le tribunal pour être jugé. A l'issue du procès, si les faits sont avérés, une peine de prison et une amende sont infligées au prévenu. Dans l'ensemble des affaires civiles qui se déclenchent autour de l'utilisation des ressources naturelles, on constate qu'au fur et à mesure qu'il y a un changement d'instance et d'autorité, le montant des amendes varie, avec une forte tendance à la hausse. A cela s'ajoutent des frais de dossiers (le prix de la table au niveau local), qui varient de 1000 FCFA chez le chef de village à 5000 FCFA au parquet. Enfin, il faut signaler quelques pratiques anormales mentionnées par les populations, dont notamment les frais de déplacement des techniciens et des agents de l'ordre sur le terrain qui sont à la charge du coupable des dégâts, et les frais de divagation (15000 FCFA) imposés aux éleveurs en plus du montant des dédommagements et dont on ne connaît pas leur destination finale. Tout ce qui précède, justifie la nécessité de promouvoir les mécanismes de résolution endogènes des conflits et de renforcer les capacités des parties prenantes et des institutions locales à faire face à ces problèmes. La mise en place de collectivités locales responsables doit permettre un dialogue rapproché entre l'Etat et les citoyens et une responsabilisation effective de ces derniers dans la gestion des biens et services collectifs.

#### 2.4.2. Nouveaux mécanismes de règlement des conflits

Les mécanismes évoqués ci-dessus n'ont pas disparu avec la crise. Ils ont simplement été occultés par de nouvelles pratiques instaurées par les groupes armés qui ont pris le pays en otage. Pour ce qui est des conflits classiques opposant agriculteurs et éleveurs, les populations affirment que les modes de règlement ont beaucoup changé un peu partout depuis l'avènement de la crise de 2013.

Ces changements concernent d'abord les instances de règlement. Autrefois, les conflits qui ne trouvaient pas de solutions à l'amiable étaient portés devant le chef, la mairie, le commissariat de police, la gendarmerie ou le tribunal. Maintenant, les chefs des groupes armés imposent que tout litige soit porté devant eux.

Ensuite, il existe un problème au niveau des frais à payer et des sanctions. Lors des entretiens de groupe, les agriculteurs se sont plaints de l'augmentation des frais de table (frais d'enregistrement de la plainte) qui est passé de 1000FCFA à 5000FCFA et des montants dérisoires qu'ils reçoivent en compensation des préjudices subis. Les éleveurs, quant à eux, trouvent exorbitants le montant des amendes infligées par les chefs 3R au regard des dégâts causés par leurs bœufs. Un éleveur de Dilapoko (sous-préfecture de Gamboula) affirme avoir payé près d'un million de FCFA pour des dégâts qui ne lui auraient pas coûté plus de 150'000FCFA autrefois. Quand on constate que l'éleveur se plaint de payer une amende trop élevée et que l'agriculteur déplore le peu qu'il reçoit, on est en droit de se demander où la différence de l'argent versé par l'éleveur va. En réalité, il irait, comme nous l'a signalé un responsable religieux de Niem, dans les poches des responsables de groupes armés, avec parfois la complicité de certaines autorités locales. Ainsi, les perdants dans l'histoire sont les éleveurs et les agriculteurs. Aujourd'hui, tout se résume à l'argent. Tout dérapage, aussi minime soit-il, est une occasion pour les chefs, les éléments des groupes armés et les autorités administratives et locales de soutirer de l'argent à la population. A titre d'exemple, à la mi-novembre 2019, les éleveurs transhumants venus du Cameroun ont détruit quinze champs dans un village. L'affaire a été portée à la connaissance du maire qui a confié à son premier adjoint qui réside à Niem de la régler. En guise de dédommagement les agriculteurs ont

demandé 70'000FCFA, mais à la fin de l'affaire ils n'ont reçu que 35'000 FCFA. Interrogé à ce propos, le Conseiller du maire a rétorqué qu'ils avaient eu 70'000 FCFA, c'est-à-dire 25'000 FCFA de plus que ce qu'avaient déclaré les propriétaires des champs. Ce qui signifie que lui et le chef se sont accaparés cette somme à l'insu des ayant droit et que pour eux les 35'000 FCFA versés aux propriétaires des champs dévastés étaient suffisants. Un comportement courant chez les autorités locales.

## **2.5. Causes profondes et facteurs aggravants des conflits agriculteurs-éleveurs**

La plupart des conflits développés trouvent leurs origines dans la combinaison des phénomènes structurels profonds dans la société et de nombreux facteurs aggravants.

### 2.5.1. Causes structurelles des conflits

Les trois phénomènes structurels les plus importants, qui affectent surtout les conflits opposant agriculteurs et éleveurs, sont i) le manque de développement de « capital social » des agriculteurs et éleveurs, ii) le manque d'intégration socioculturelle des éleveurs et l'utilisation conflictuelle de l'espace et des ressources naturelles et iii) l'extrême paupérisation du monde rural.

#### *2.5.1.1. Manque de développement de « capital social » entre agriculteurs et éleveurs et d'intégration socioculturelle des éleveurs*

On a cru très longtemps que le fait que dans les fiefs traditionnels de l'élevage en Centrafrique (Nana Mambéré, Ombella Mpoko, Ouaka, Basse Kotto) où étaient implantées les communes d'élevage, les populations peulhs et non-peulhs parlaient les mêmes langues, entretenaient des relations matrimoniales très fortes et avaient adoptées les modes de vie l'une de l'autre, traduisait un développement social très fort<sup>27</sup>. Il ressort au vu de la situation que la RCA a connu ses six dernières années qu'il n'en était rien.

En effet, comparé à d'autres régions, le capital social entre agriculteurs et éleveurs semble assez faiblement développé en Centrafrique<sup>28</sup>. En tout cas, si des relations existent entre les deux groupes, elles sont déséquilibrées et surtout empruntées d'un sentiment de domination de l'une ou l'autre en fonction des milieux. A titre d'exemples, les relations matrimoniales entre peulhs et populations d'agriculteurs (Gbaya, Kaka, Mbémon, Sangha-Sangha) des préfectures de la Nana Mambéré, Mambéré Kadéï, Sangha Mbaéré voire d'ailleurs (Ombella Mpoko, Ouaka, Basse Kotto) étaient déséquilibrées. Des peulhs épousaient les filles des autres groupes ethniques alors que le contraire était quasiment impossible. Dans les communes d'élevage, les peulhs avaient très peu de tolérance envers les autres ethnies qu'ils considéraient comme des employés, tandis qu'eux-mêmes, hors de leurs communes et dans l'ensemble du pays étaient considérés comme des moins que rien, victimes de tous les abus possibles tels que la ségrégation aux postes de contrôle routier et dans les administrations publiques, des frais d'acquisition de documents administratifs majorés, etc. Ceci constitue un champ tout à fait fertile pour l'émergence et l'accentuation des différends entre ces populations. La faible intégration des éleveurs Mbororo au niveau local s'explique en partie par le contexte historique de leur pénétration sur le territoire centrafricain. Cela se fit par une

---

<sup>27</sup> WEYNS, Y., HOEX L., HILGERT, F., SPITTAELS, S., 2014. Cartographie des motivations derrière les conflits : la République centrafricaine, IPIS.

<sup>28</sup>Nous définissons le capital social comme la somme des relations économiques et sociales, ainsi que les conventions de bon voisinage, les règles, les us et coutumes, etc.

succession d'installations, tantôt contrôlées voire orchestrées par les autorités, tantôt anarchiques et clandestines. En effet, les éleveurs n'ont jamais dû reconnaître les droits des premiers occupants et négocier correctement leur installation auprès d'eux. Aussi bien au temps colonial qu'après l'indépendance (jusqu'en 1975), le service de l'élevage cherchait à mettre la main sur les éleveurs et à contrôler leurs installations et mouvements. Ce choix stratégique de l'administration coloniale, et plus tard des autorités centrafricaines, a quelque peu entravé le rapprochement entre éleveurs et agriculteurs. Après 1975, l'assistance vétérinaire s'effondra<sup>29</sup> et les éleveurs tentèrent de se libérer de ces mouvements plus au moins ordonnés depuis en haut. Un arrêté ministériel de 1986 précise, par ailleurs, que l'installation d'un campement d'éleveurs doit être éloigné d'au moins 5 kilomètres des agglomérations villageoises. Malgré la contribution considérable que semble avoir fourni ces dispositions à la limitation des conflits entre les deux groupes en compétition sur les mêmes ressources, elles ont en même temps accentué et figé le clivage entre les deux sociétés, et ont rendu impossible l'émergence d'une culture de concertation et de négociation, telle que nous pouvons l'observer dans bien des sociétés mixtes comparables dans d'autres pays en Afrique<sup>30</sup>.

#### *2.5.1.2. Concurrence pour l'utilisation des ressources agropastorales*

L'utilisation conflictuelle de l'espace agropastoral participe à la logique de compétition « naturelle » dans l'utilisation de l'espace. Dans certaines zones spécifiques du pays, éleveurs et agriculteurs étaient en compétition pour l'usage des ressources foncières. Il ne s'agissait pas tant d'un problème de manque de terres (la région n°2 est à l'image de la RCA une région vide avec une densité de 11,2hab/km<sup>2</sup>) mais d'une concurrence pour les mêmes espaces.

Dans le contexte de la Centrafrique, l'usage concurrent de l'espace foncier était soit permanent là où les éleveurs étaient sédentarisés, soit saisonnier là où ils nomadisaient et ne faisaient que passer durant la transhumance. Les préférences des éleveurs et des agriculteurs quant aux terres favorables à leurs activités convergent notamment en saison sèche. Pour l'éleveur, l'accès permanent aux points d'eau et à certaines réserves fourragères et repousses pérennes est vital. Ce sont des ressources qui peuvent se trouver dans les zones qu'utilisent les agriculteurs pour installer leurs champs de cultures pérennes comme le manioc, les ignames, les cultures fourragères, etc. C'est au cours de la saison sèche que les deux groupes se retrouvent dans une certaine compétition par rapport à l'accès aux ressources clés. C'est aussi en cette saison que survient la plupart de dégâts des cultures, lors de la rentrée des troupeaux dans des zones plus basses, où se situent les cultures pérennes des agriculteurs.

Les changements de pratiques et d'attitudes au niveau de la conduite des troupeaux et la dégradation des pâturages qui poussent les éleveurs à empiéter sur les zones agricoles sont aussi une autre source de conflits. Pour les agriculteurs, la baisse de la fertilité des sols les pousse parfois à chercher des nouvelles terres en profondeur de l'espace, à des endroits où les éleveurs se croyaient souvent les seuls utilisateurs des ressources naturelles.

---

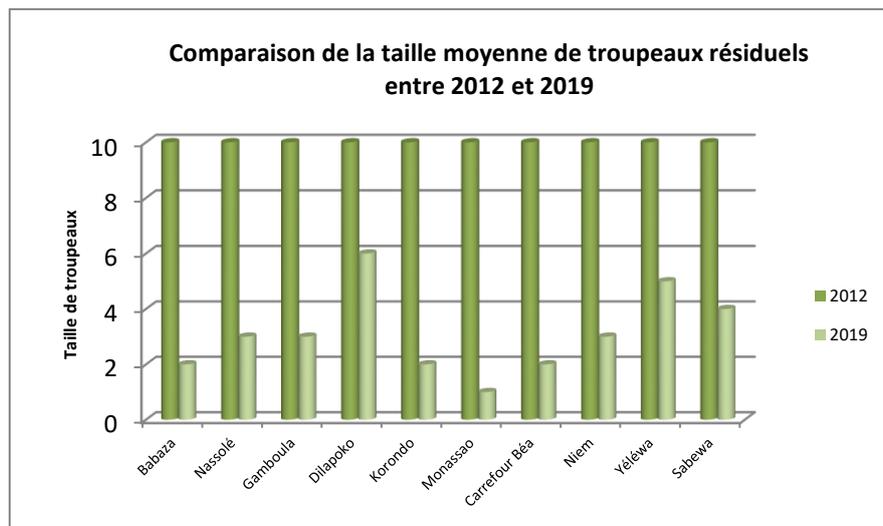
<sup>29</sup>Suite à la réforme agraire de 1970

<sup>30</sup>Prenons par exemple le cas de la cohabitation historique entre éleveurs, agriculteurs et pêcheurs dans la vallée du fleuve Sénégal (FoutaToro), et la superposition des territoires respectives de ces trois sociétés en fonction des saisons, décrit par SCHMITZ (SCHMITZ, J., L'Etat géomètre : Les leydi des Peulhs du FuutaTooro (Sénégal) et du Maasina (Mali))

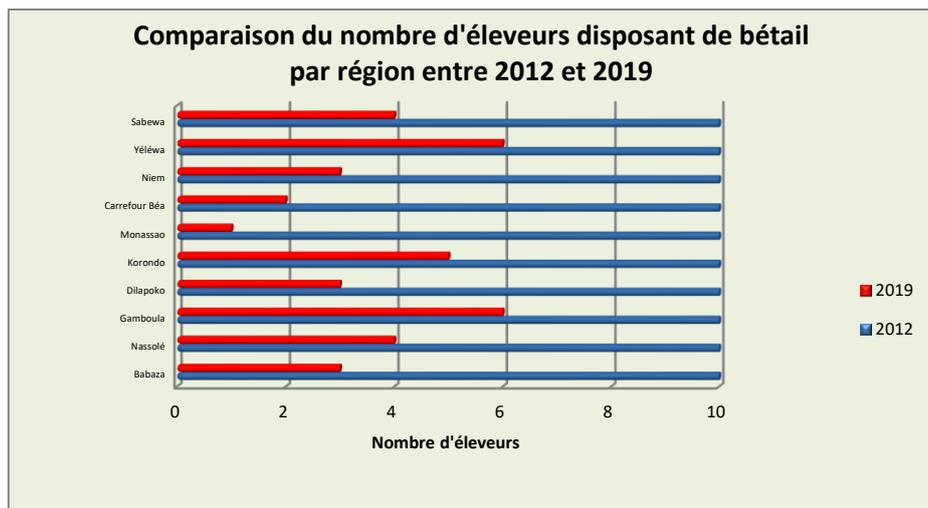
Le zonage adopté par l'administration comme stratégie de prévention des conflits n'a pas donné les résultats escomptés. Le caractère « figé » du zonage ne tient pas forcément compte des besoins grandissants en terres par les agriculteurs et ne permet pas non plus d'opérer une rotation entre les deux zones.

### 2.5.1.3. Extrême paupérisation du monde rural

Aussi bien du côté des agriculteurs que des éleveurs, la forte proportion des exploitations se trouvant dans une dynamique de paupérisation a directement ou indirectement joué un rôle dans les relations agriculteurs/éleveurs. Elle représente ainsi une cause structurelle importante de conflits. Dans cette situation généralisée de déclin économique rural, les éleveurs et agro éleveurs s'en sortent toujours mieux.

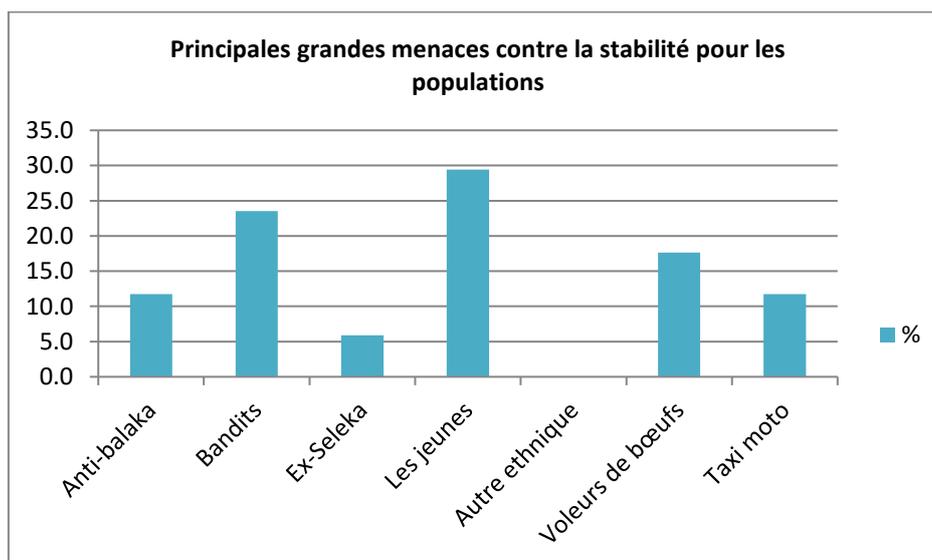


En dépit de leur propre détresse, ils peuvent non seulement toujours assurer leur autosuffisance alimentaire, mais aussi continuer à jouer le rôle de sponsor local pour les œuvres communautaires (cérémonies, etc.). En guise d'exemple, dans les zones minières du sud-ouest, notamment dans la Mambéré Kadéï, Sangha Mbaéré, le fait qu'ils soient les principaux bailleurs de fonds des artisans miniers attise les tensions. Cette nette différence quant à la capacité de faire face aux crises est un champ fertile pour la naissance de sentiments de jalousie et de convoitise, voire de haine vis à vis de ce groupe. Nul doute qu'il s'agit d'une des principales causes de champs piégés, de vol et d'abatage d'animaux, d'agressions de bétail sur les routes par certains conducteurs de taxi-motos comme c'est le cas dans la sous-préfecture de Nola.



### 2.5.2. Facteurs aggravants des conflits agriculteurs-éleveurs

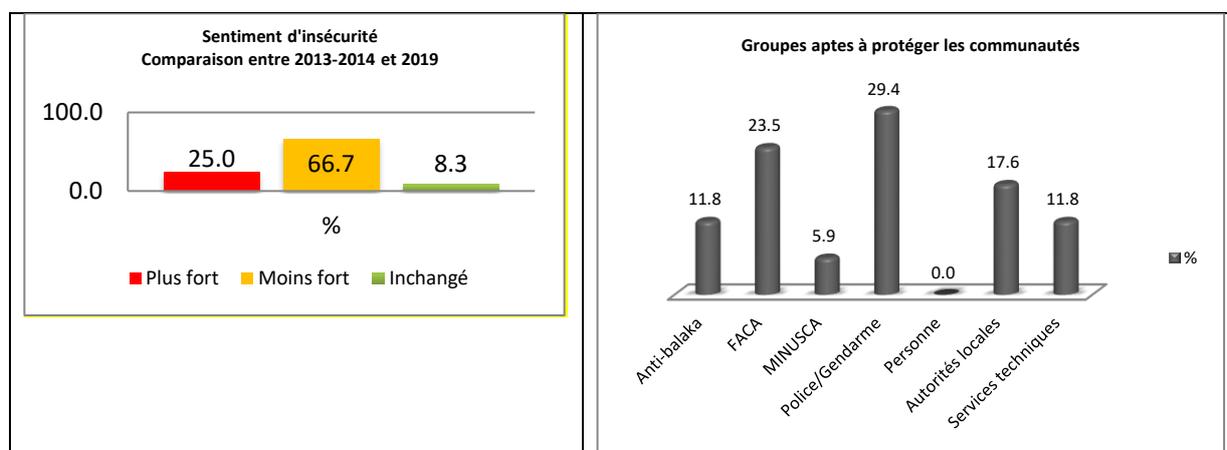
Les défaillances de gestion administrative et technique des conflits sont l'un des facteurs aggravants des conflits. Celles-ci se manifestent par la partialité dans la gestion des conflits, la faible organisation de l'Etat (relations entre les communautés et l'Etat sont très faibles, ce qui renforce l'anarchie apparente dans la gestion des conflits), et le statut administratif et politique des éleveurs. Le découpage récent de l'espace en communes rurales a fait en sorte qu'aujourd'hui les communes d'élevage se superposent à ces communes territorialisées en ne gérant qu'une partie des populations, qui représentent par ailleurs pour une grande partie des populations « fantômes » résidant ailleurs. L'ambiguïté du statut des éleveurs engendre des problèmes. Beaucoup d'entre eux ne possèdent pas de pièces d'identité et rencontrent, de ce fait, de multiples tracasseries avec les forces de l'ordre (police et gendarmerie). Cette situation, déjà préoccupante avant 2012, s'est empirée après la crise de 2013-2014 et avec la création des comités d'autodéfense un peu partout, qui sont des structures très souvent noyautés par d'anciens responsables Anti-balaka qui en profitent pour commettre des exactions sur les populations musulmanes, parmi lesquelles des éleveurs peulhs.



Un autre facteur aggravant sont les rackets et les abus de pouvoir dont sont victimes les populations de la part des autorités administratives et techniques. A ce sujet, tous les éleveurs

de la Mambéré Kadéï, Sangha Mbaéré retournés du Cameroun s'en plaignent, de même que les commerçants de bétail, des sollicitations de tout genre, qui vont de la majoration des taxes (communale, phytosanitaire, abattage, contribution au développement de l'élevage) aux demandes de bœufs pour l'organisation des fêtes, en passant par des pressions des comités de jeunesse (de SCADE dans la sous-préfecture de Nola) pour réparation soit disant des torts commis.

A cela, vient s'ajouter la situation persistante d'insécurité, qui empêche les populations de vaquer à leurs occupations : rapprochement des cultures et du bétail des villages, difficulté de mener des activités de chasse et de cueillette, etc. dont les conséquences sont l'amplification des vols de produits agricoles (signalé à Dilapoko), des tueries de bétail par les chasseurs, l'augmentation des dégâts des cultures, avec comme corollaire, l'amplification de conflits.



## 2.6. Acteurs impliqués dans les conflits opposant agriculteurs et éleveurs

Il existe une grande diversité d'acteurs qui interviennent dans les conflits opposant agriculteurs et éleveurs dans la zone d'étude. Ils sont analysés, par la suite, en fonction de leurs intérêts, des relations qu'ils entretiennent avec les autres, de leur perception des conflits, de leurs pouvoirs et de leurs stratégies.

### 2.6.1. Éleveurs allochtones ou transhumants transfrontaliers

Ce sont principalement des éleveurs originaires du Cameroun et du Tchad où ils ont leurs terroirs d'attache ou un « chez eux ».

**Intérêts** : A chaque saison, ils sont à la recherche de meilleurs pâturages (eau et herbe de qualité) en essayant d'avoir un accès sécurisé à ces pâturages. La transhumance est pour eux synonyme de recherche de statut social, de reconnaissance de compétences et de courage, de capacité à gérer un troupeau, mais également une recherche de relation sociale, ou la fuite d'un contrôle et d'une pesanteur sociale.

**Relation avec les autres** : A la faveur des déplacements, ils se sont créés des alliances de réciprocité, de services et de parenté avec les éleveurs autochtones comme par exemple des foubés de l'est du Cameroun avec des communes d'élevage de Kouï, Niem Yélowa et Besson en RCA. Cependant, les relations avec les communautés sédentaires, surtout dans la région nord (Kabo, Batangafo, Markounda) sont souvent chargées de « xénophobie » et quand elles

existent, elles alimentent souvent une économie de corruption. Ils évitent les cadres de l'administration.

**Perceptions** : Pour eux, « les ressources naturelles sont un cadeau de Dieu et appartiennent donc à tous ». Pour ce faire, ils ne comprennent pas les interdictions dans leur usage, d'autant plus qu'ils les ont toujours exploités gratuitement. Ils ont souvent le sentiment d'être marginalisés et d'être les victimes de tous les autres acteurs qui abusent d'eux pour prendre une partie de la richesse que représente leur cheptel.

**Pouvoirs** : L'analphabétisme, l'éloignement de leur zone d'attache et le fait qu'ils n'aient pas d'organisations structurées les rendent vulnérables lorsqu'ils doivent se défendre ou influencer les décisions sur la gestion des ressources naturelles. Ils disposent, toutefois, de capacités économiques sur le marché et de pouvoirs de corruption, d'intimidation et savent faire des dégâts pour peser dans les relations avec les autres acteurs.

**Stratégie** : Généralement ils cherchent à continuer la transhumance en se débrouillant de façon individuelle en dépit des risques que cela représente. Aussi, ils n'hésitent pas à enfreindre de manière très consciente les règles (pénétration dans les champs et dans les aires protégées) et à jouer de l'intimidation et de la fuite quand ils risquent de se faire attraper. Enfin, ils n'hésitent pas à avoir recours à la corruption et à leurs armes.

#### 2.6.2. Éleveurs autochtones Peulhs

Il s'agit presque exclusivement de populations peulhs (99%) dont l'élevage est l'activité séculaire. Autrefois dispersés dans l'ensemble des trois préfectures ciblées par l'étude, ces éleveurs sont surtout concentrés aujourd'hui dans la Nana Mambéré, leur bastion d'origine, où se trouvent les communes d'élevage de Niem-Yéléwa et de Gaudrot. Depuis 2018, ils regagnent peu à peu leurs zones habituelles d'installation dans la Mambéré Kadéï et la Sangha Mbaéré, où ils sont surtout concentrés dans les parties sud des sous-préfectures d'Abba, à l'ouest d'Amadagaza, au nord de Gamboula et le long de la route Gamboula Berberati et Berberati Bania.

**Intérêts** : Leur vie est entièrement dédiée au bien-être du bétail. Une grande partie de leurs préoccupations est de sécuriser leurs droits d'accès aux pâturages autour de leur zone d'attache. En même temps, ils cherchent à avoir de bonnes relations avec les agriculteurs sédentaires et l'administration pour pouvoir négocier leurs droits et les conserver. Enfin, ils ont intérêt à tirer profit des transhumants et cela à travers des taxes formelles (Zakat) ou informelles ou par des échanges de services (négociation auprès des populations locales pour l'accès aux pâturages).

**Relation avec les autres** : Autochtones mais toujours considérés comme des étrangers, ils jouent le rôle d'intermédiaires entre les populations sédentaires et les transhumants transfrontaliers. Cependant, ce rôle d'intermédiaire leur crée parfois des problèmes lorsque surviennent des conflits. Jusqu'en 2012 leur nombre minoritaire leur interdisait une opposition directe avec les autres communautés. Depuis l'avènement de la Seleka et l'armement des jeunes en 2014, ils semblent rentrés dans une phase de confrontation ouverte avec leurs compatriotes agriculteurs.

**Perception** : Ils se sentent victimes de la situation du monde moderne qui favorise l'agriculture sédentaire par rapport aux éleveurs transhumants. Les discussions menées avec eux ont démontré qu'ils se sentent différents des éleveurs allochtones. De ce fait, ils repoussent la responsabilité de tous les problèmes entre agriculteurs et éleveurs sur les transhumants. Ils ont le sentiment d'être victimes d'un amalgame entre eux et les transhumants étrangers.

**Pouvoirs** : Ils jouent un rôle d'intermédiaire qui en font des acteurs clefs dans le maintien de la paix sociale locale (maîtrise de la communication entre agriculteur, administration et transhumant). Leur diversité économique (pratique de l'agriculture et de l'élevage et l'exploitation de leurs complémentarités), leur poids économique sur les marchés (viande) ainsi que leurs capacités à décaisser rapidement des fonds par la vente d'un animal leur donnent un véritable avantage économique (pouvoir de boycott des marchés, création d'alliance, pouvoirs de corruption). Ils sont de plus en plus représentés au sein des ONG internationales et occupent de nombreux postes civils au sein de la MINUSCA, ce qui leur permet d'avoir accès à de nombreuses informations nécessaires à la sécurité de leur communauté. Cependant, cet avantage est contrebalancé par un faible niveau de scolarisation qui entraîne leur faible représentation dans les structures formelles (notamment au sein de l'administration et des conseils municipaux). Par ailleurs, les dissensions internes entre les groupes (multiplication des associations, conflits d'intérêts entre vieux et jeunes, entre sédentaires et transhumants, lignages) les affaiblissent dans leurs implications dans les affaires locales.

**Stratégie** : Leur position d'intermédiaire les oblige à la modération ; par exemple, ils vont se battre pour défendre les couloirs de passage auprès de gens qui peuvent spolier leur terre. Ils font tous partie de la FNEC pour avoir un véritable pouvoir de groupe. Depuis une vingtaine d'années, ils sont de plus en plus nombreux à s'impliquer dans la scène politique locale et nationale en occupant des postes ministériels et en se faisant élire dans les conseils communaux et à l'Assemblée Nationale.

### 2.6.3. Agriculteurs et agro éleveurs sédentaires

Ils représentent l'essentiel de la population de la zone d'étude. Sur le plan ethnique, la région est en majorité peuplée de populations Gbaya (au moins 80% de la population totale). Cohabitent avec les populations Gbaya, des populations du groupe Bantou (environ 10%) constituées de Mpiémon, Bogongo, Pandé, Ngodi, Sangha-Sangha exclusivement concentrées dans la préfecture de la Sangha Mbaéré. Les Kako se trouvent également à Gamboula et les autres populations (environ 10%), notamment les populations Mboum (Tali, Karé, Pana) et Kaba, viennent du reste du pays.

**Intérêts** : Leur enjeu est de protéger leurs cultures et de conserver le contrôle sur la terre ainsi que leur pouvoir politique. En plus, ils ont intérêt à profiter au maximum du passage des éleveurs (vente de produits agricoles, champ piège).

**Relation avec les autres** : Ils sont dans un système de résiliation ou de marginalisation des complémentarités passées (échanges de produits, fourniture de bœufs de trait) vis-à-vis des éleveurs. Le fait qu'ils dominent l'administration grâce à leurs enfants renforce leur pouvoir politique par rapport aux éleveurs autochtones. La barrière de langue mais aussi les préjugés ethniques rendent difficile le dialogue avec les transhumants.

**Perception** : Hormis dans les communes d'élevage, ils sont les sédentaires, propriétaires et gestionnaires du terroir. « On est chez nous ! Le Peulh n'a pas de terre, c'est un étranger, il vit en brousse. Il doit s'adapter et accepter nos règles ». Par ailleurs, ils perçoivent les Peulhs comme des gens riches ce qui leur permet de corrompre l'administration aux dépens des sédentaires. Enfin, ils les voient comme des gens dangereux (autrefois considérés comme complices des coupeurs de route puis ceux des rebelles de la Seleka), capables de vols, viols, dégâts et tout autre acte de violence. Ils vivent la transhumance comme quelque chose de dangereux mais qui donne des opportunités (vente de produits agricoles, achat de bœufs de trait moins cher, constitution d'un petit cheptel bovin).

**Pouvoirs** : Ils sont généralement détenteurs du pouvoir local qu'il soit traditionnel ou communal. Ils sont très bien représentés au sein de l'administration et des projets. Ils ont souvent un faible pouvoir économique.

**Stratégie** : Dès qu'il y a un problème, ils font recours aux forces de l'ordre (on a toutes les chances de gagner) et aux autorités. Ils utilisent la commune pour continuer une occupation offensive de l'espace. Avant la crise, ils recherchaient des cultures de rente et dès qu'ils le pouvaient, ils plaçaient leur épargne dans les animaux qu'ils confiaient aux Peulhs. Depuis 2014, dans des localités situées au sud de la préfecture de la Nana Mambéré et dans les préfectures de la Mambéré Kadéï et de la Sangha Mbaéré, légalement ou non, ils suppléent les communautés musulmanes déplacées ou réfugiées, dans les activités dont elles avaient le monopole, notamment dans le petit commerce de marchandises, le commerce du bétail et de la viande, etc., ceci pour essayer d'augmenter leur faible pouvoir économique.

#### 2.6.4. Opérateurs économiques de la filière bovine

Autrefois constitués en majorité de sujets musulmans (centrafricains arabes d'origine tchadienne, haoussa et peulh), leur cercle s'est élargi avec l'arrivée de nouveaux acteurs constitués de jeunes Centrafricains chrétiens qui ont profité des récentes crises pour intégrer le groupe, notamment dans les préfectures de la Mambéré Kadéï et de la Sangha Mbaéré.

**Intérêts** : Ils sont surtout financiers. Leur objectif est de gagner de l'argent auprès des éleveurs et des populations en minimisant les coûts d'achat et de convoyage des bœufs tout en augmentant le prix de la viande aux consommateurs.

**Relation avec les autres** : Leur relation avec la population est forte à cause de l'intérêt que les gens portent à la viande de bœuf qui constitue l'une des principales sources de protéines animales du pays. Elle est, par contre, teintée de méfiance avec les groupes armés du fait des risques que représente la présence de ceux-ci (risque de confiscation du bétail et d'enlèvement contre rançon).

**Perception** : Dans la zone ciblée par le projet, les conflits sont une mauvaise chose pour les anciens (en majorité des sujets musulmans), car ils sont synonymes de perte d'argent à cause de la concurrence des néo-commerçants (fils d'agriculteurs chrétiens) et des difficultés de ravitaillement en bétail.

**Pouvoirs** : Ils sont économiques. Leur poids économique sur les marchés (viande) ainsi que leur capacité à décaisser rapidement des fonds engrangés de la vente de bétail leur donne un

véritable avantage économique (pouvoir d'imposer le prix de la viande sur les marchés, création d'alliances, pouvoir de corruption, pouvoir d'entretenir des liens avec les groupes armés).

**Stratégie** : Maintenir l'équilibre entre la population (clients), les éleveurs (pour garantir le ravitaillement en viande), les autorités administratives et locales, et les groupes armés pour protéger leurs affaires. Parfois, la nécessité de protéger leurs intérêts a abouti par le passé à des liaisons dangereuses (avec des coupeurs de route par exemple).

#### 2.6.5. Agents de sécurité et de défense (police et gendarmerie)

Ce groupe est constitué d'agents de police, de gendarmerie et d'éléments des Forces armées centrafricaines (FACA) et se trouve dans les trois préfectures concernées par l'étude, en dehors des zones sous occupation des groupes rebelles que sont le nord et sud-ouest de la préfecture de la Nana Mambéré et le nord-ouest de la préfecture de la Mambéré Kadéï.

**Intérêts** : Ils cherchent bien souvent à gagner de l'argent auprès des éleveurs et des agriculteurs, le plus souvent avec la complicité de leurs supérieurs hiérarchiques.

**Relation avec les autres** : Elles sont faibles du fait de la crainte qu'ils incitent et qu'ils ne sont pas chez eux. Ils dialoguent, ainsi, très peu avec les éleveurs et les agriculteurs.

**Perception** : Les éleveurs font des dégâts dans les champs, dégradent l'environnement, ne respectent pas les règles, apportent des maladies et le désordre, et sont complices des groupes armés. On ne peut pas les former et les responsabiliser, et il faut donc les mettre au pas. Ils sont riches. La transhumance doit disparaître.

**Pouvoirs** : C'est le pouvoir répressif de l'uniforme et de l'arme. Ils sont investis de toute la puissance de l'Etat et de la législation internationale pour sévir contre les « hors la loi ». Ils profitent du fait que les usagers ne connaissent pas leur droit et ne savent pas se défendre pour commettre des abus.

**Stratégie** : Ils jouent sur la peur qu'ils suscitent et sont sévères quand ils attrapent un éleveur, qui se suit d'une négociation à l'amiable. Parfois, ils négocient préalablement. Ils utilisent l'intimidation quand ils ont à faire à un agriculteur pour s'approprier une partie des frais de dédommagement des dégâts des cultures.

#### 2.6.6. Maires de communes et chefs de villages

**Intérêts** : Ils doivent éviter les problèmes au sein de leur circonscription et dans leur localité. Ils portent donc une attention particulière à la recherche d'un équilibre entre les citoyens de la commune ou village, notamment avec les transhumants (sachant que ceux-ci ne sont pas citoyens de leur localité). Ils doivent répondre aux attentes et demandes de leurs populations qui leur ont fait confiance. Pour ce faire, ils doivent faire reconnaître leur nouveau pouvoir. Pour développer la commune, ils doivent trouver des fonds. Dans ce sens, les taxes sur l'utilisation des ressources (taxe de pacage) sont une éventualité ou une tentation intéressante.

**Relation avec les autres** : Elles sont en dialogue (relatif) avec les citoyens et groupes socioprofessionnels de la commune. La mixité des conseils communaux offre une possibilité de dialogue avec les éleveurs et les autres groupes socioprofessionnels. Les communes sont en concurrence avec les services déconcentrés de l'Etat. En même temps, elles ont l'opportunité par le biais du dialogue au niveau local d'être un lien entre les citoyens et les instances de l'état et/ou des structures de la société civile extra communales.

**Perception** : Il faut distinguer les localités où les éleveurs se sont maintenus pendant la crise (partie nord et ouest de la Nana Mambéré) de celles qui se sont vidées de leurs éleveurs (sud de la Nana Mambéré, Mambéré Kadéï et Sangha Mbaéré). Dans le premier cas, les étrangers sont sources de problèmes. La transhumance transfrontalière est une menace et une opportunité à saisir. Les problèmes liés à la transhumance ne sont pas leurs priorités, mais ils sont généralement conscients qu'ils doivent les gérer. Pour ce faire, ils doivent auparavant clarifier leur statut, leurs compétences et leur rôle dans le domaine de la gestion des ressources naturelles et de la gestion des conflits. Dans le deuxième cas, le retour des déplacés et des réfugiés pose problème. Ils doivent gérer l'occupation des anciens sites de pâturages et l'accaparement de biens immobiliers et des chantiers miniers par les populations restées sur place.

**Pouvoirs** : Il faut distinguer les zones sous influence des groupes armés (nord et ouest de la Nana Mambéré ; nord-ouest de la Mambéré Kadéï) des autres zones (reste de la Mambéré Kadéï et la Sangha Mbaéré). Dans les deux zones, ils ont à la fois la légitimité du terrain et la légalité du pouvoir. Ils sont proches du terrain et loin de l'administration centrale, ce qui leur donne une très grande marge de manœuvre dans la zone libre, même si dans certaines localités (Béa-Panzi par exemple), leur autorité est contestée par certains groupes, notamment les jeunes. Ceci n'est pas le cas dans la zone sous influence des groupes rebelles où ils sont transformés en marionnette et leur autorité bafouée. Globalement, les communes manquent d'expérience et elles ont peu de moyen pour faire face à la tâche qui leur est confiée.

**Stratégie** : Les communes essayent de faciliter la circulation des troupeaux pour avoir une paix sociale et des recettes par le biais de redevance (ou taxes). Pour cela, elles concertent les citoyens de la commune sur la gestion des ressources naturelles. Cette concertation est aussi une stratégie pour la recherche de financement auprès des acteurs du développement, sensibles à la question de la cohésion sociale.

#### 2.6.7. L'Etat à travers les services techniques du ministère de l'agriculture et du développement rural et du ministère de l'élevage et de la santé animale

**Intérêt** : L'agriculture et l'élevage sont deux des piliers de l'économie nationale avec une participation au PIB de 45% en 2015. Ils constituent en outre un intérêt pour la sécurité alimentaire, d'où l'intérêt de défendre ces deux secteurs de production en mettant l'accent sur l'intégration des activités, la santé animale et une meilleure gouvernance de la mobilité du bétail. Par contre, pour la transhumance transfrontalière, il semble qu'elle soit en train de devenir une priorité car elle représente une source d'insécurité.

**Perception** : Les relations agriculteurs-éleveurs sont généralement perçues comme instables par le gouvernement centrafricain et, donc, à surveiller de près pour éviter des conflits et

garantir la cohésion sociale. De ce fait, la transhumance transfrontalière est perçue à la fois comme une nécessité pour le pays et une faveur pour les pays voisins. C'est aussi une source d'insécurité car certains éleveurs, notamment Tchadiens, transposent en RCA leur esprit belliqueux. Pour les pays voisins, Cameroun et Tchad surtout, il s'agit d'une nécessité vitale pour une partie de leur population. C'est aussi une source de problèmes avec le voisin centrafricain.

**Relation avec les autres** : Avec la déstructuration de la FNEC, le dialogue entre l'Etat et le monde pastoral est peu efficace. Avec d'autres partenaires comme des ONGI et la MINUSCA, la relation est plutôt clientéliste, au coup par coup, plutôt qu'une véritable co-construction de projet.

**Pouvoirs** : Les services de l'Etat sont limités dans l'application de ses actions du fait de la contestation de leur autorité dans certaines zones et de l'inertie et les intérêts particuliers de certains agents. Toutefois, ils peuvent donner des impulsions et les services de l'Etat restent des acteurs sans lesquels rien n'est possible car ils ont le pouvoir de blocage.

**Stratégie** : Il ne semble pas avoir de véritables synergies entre les agents des deux ministères, moins encore entre eux et leurs homologues du Cameroun voisin sur la problématique de gestion des mouvements du bétail. Dans les trois préfectures, les services techniques de l'Etat s'appuient sur les partenaires de développement et la MINUSCA pour des actions de promotion de la cohésion sociale et de gestion de conflits. Avec le pays voisin camerounais, ils renvoient le problème au gouvernement qui à son tour le renvoie soit à la CEMAC, soit à l'UA.

#### 2.6.8. Fédération Nationale des Eleveurs Centrafricain (FNEC) et Agence Nationale de Développement de l'Elevage (ANDE)

Elles ont été créées l'une en 1974 (FNEC) et l'autre (ANDE), respectivement pour défendre les intérêts des éleveurs, veiller à la santé animale et œuvrer au développement de l'élevage. La FNEC a acquis un pouvoir politique local, régional et national incontestable. Véritables acteurs du développement de l'élevage, elles ont par le passé mis en place plusieurs projets mais les dernières crises qui ont frappé le pays les ont entièrement déstructurées.

**Intérêt** : Elles ont des intérêts liés à la transhumance, notamment transfrontalière. Elles sont conscientes des problèmes mais sont impuissantes face aux possibles solutions à apporter.

**Relation avec les autres** : Structures réunissant et s'occupant de tous les éleveurs du pays, elles entretiennent de bonnes relations avec les partenaires au développement et sont la courroie de transmission entre les éleveurs et l'ensemble des autres acteurs.

**Perception** : En dépit de leurs assises nationales, elles considèrent que les éleveurs sont toujours marginalisés et que les intérêts des éleveurs sont les derniers à être pris en compte.

**Pouvoirs** : A cause de la crise, la FNEC et l'ANDE n'ont plus assez de force sur le terrain. Elles ont perdu beaucoup de leurs capacités techniques et économiques et de leurs assises territoriales d'antan, lesquelles leur permettaient d'être représentées aux différents niveaux : local (pour les deux structures) et international (FNEC).

**Stratégie** : Pour la FNEC il s'agit de regrouper les éleveurs pour mieux défendre leurs intérêts, de capter l'aide au développement et s'insérer dans les nouvelles structures de pouvoir (communes, gestion des marchés, cadre de gestion des ressources). Pour l'ANDE il s'agit d'être représentée sur l'ensemble du territoire et d'assurer un bon suivi sanitaire du bétail pour la reconstitution du cheptel bovin centrafricain.

#### 2.6.9. Groupes armés

Dans la zone d'étude, ils sont représentés par les rebelles des 3R (Retour, Réclamation et Réhabilitation) et les Anti-balaka. Les 3R occupent le nord et sud-ouest de la préfecture de la Nana Mambéré et le nord-ouest de la préfecture de la Mambéré Kadéï. Quant aux Anti-balaka, ils se trouvent dans les villes où nombreux d'entre eux se sont convertis au commerce et aux activités informelles (taxi moto, gardiennage, etc.). Il faut dire que leur présence est de moins en moins visible dans les régions visitées. Il n'en demeure pas moins que leur réseau demeure puissant avec certains chefs qui occupent les postes de président de la jeunesse dans de nombreuses localités.

**Intérêts** : Gagner de l'argent auprès des éleveurs autochtones et transhumants, des commerçants de bétail et d'autres grands opérateurs économiques, sous le prétexte d'assurer la protection de leurs communautés respectives. Pour les Anti-balaka, il s'agit de défendre les populations chrétiennes contre les groupes armés musulmans mais surtout, de profiter des conflits pour s'enrichir, sortir de la misère dans laquelle ils étaient avant et de combler le déficit économique entre les populations chrétiennes et musulmanes.

**Relation avec les autres** : Ils sont très mauvais avec tout le monde. Ils sont faits de violence parfois aveugle envers les populations sans faire de distinction, y compris envers les proches parents (chez les Anti-balaka) mais surtout envers les nantis. Ils sont haïs par les populations des deux communautés qui voient en eux les sources d'amplification des conflits intercommunautaires.

**Perception** : Pour les Anti-balaka, les éleveurs autochtones et transhumants sont des étrangers qui exploitent les richesses du pays sans contrepartie. Il faut donc leur prendre tout ce qu'ils ont. Les Centrafricains peuvent vivre sans la viande de bœuf. Ils sont convaincus qu'ils agissent pour l'intérêt de tous les « vrais Centrafricains » qui les soutiennent dans leurs actions. Pour les 3R, les éleveurs sont des frères qui sont menacés par les mécréants desquels il faut les protéger. Comme il faut des moyens pour le faire, chacun doit contribuer de gré ou de force à l'effort de guerre par des têtes de bœufs ou de l'argent.

**Pouvoirs** : C'est celui conféré par les armes à feu ou blanches ainsi que des pouvoirs mystico-magiques comme les gris-gris et autres amulettes.

**Stratégie**: Semer la terreur pour faire peur et décourager toutes velléités de contestation ou de résistance. Maintenir le chaos pour tirer le maximum de profit possible (vol de bœufs et de biens d'autrui).

#### 2.6.10. Partenaires de développement (nationaux et internationaux)

Suite au conflit qui a changé la nature de l'intervention des partenaires de développement en établissant un lien entre gestion de la transhumance et pacification/réduction de la

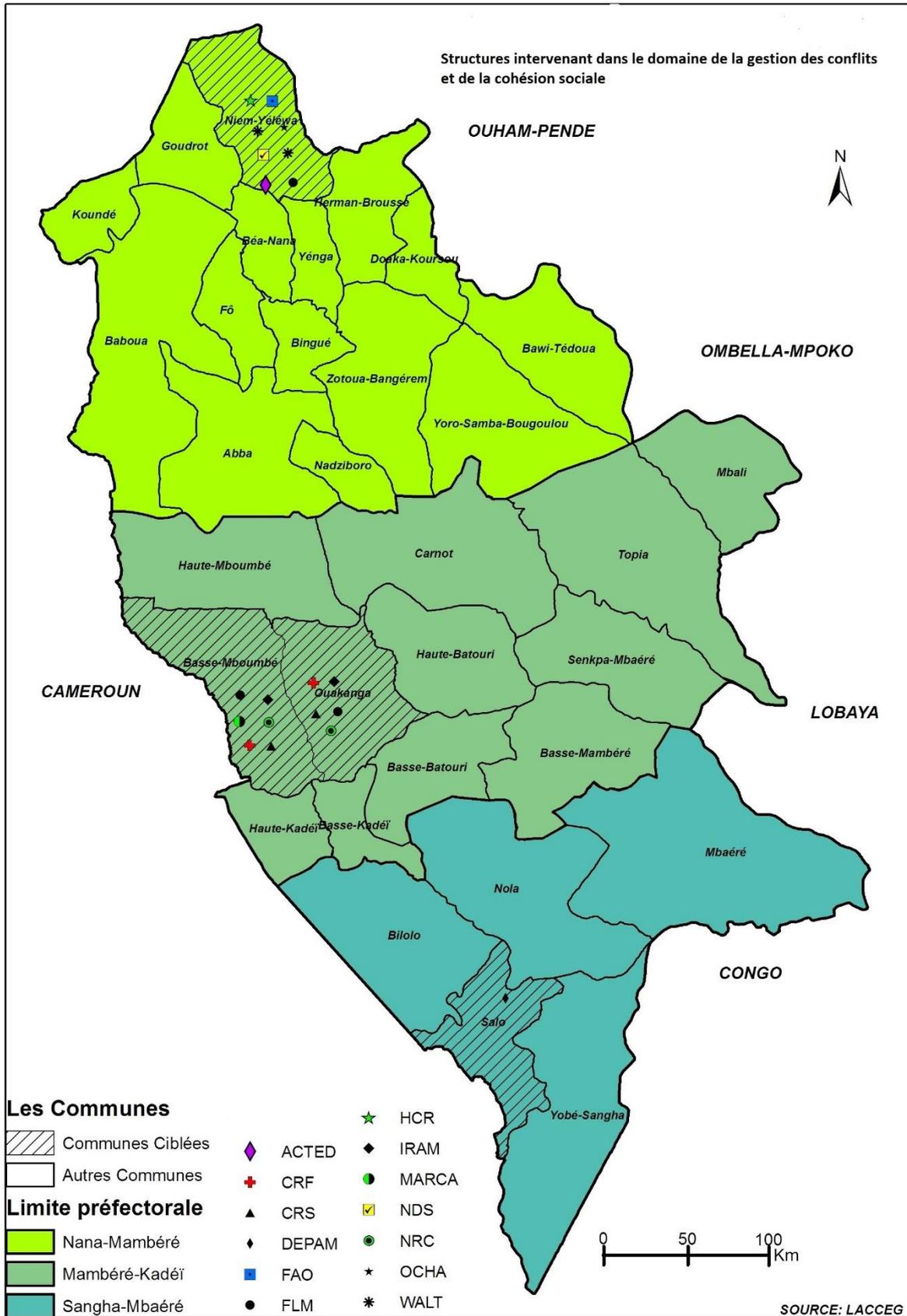
conflictualité, il y a maintenant de plus en plus d'ONG impliquées dans ce secteur. Il s'agit de ONG appuyées par les partenaires techniques et financiers (PTF) installés en République centrafricaine telles que l'Union européenne et la FAO et impliqués depuis longtemps dans le domaine de l'agriculture, de l'élevage et de la transhumance dans le but de promouvoir le développement.

Plus d'une vingtaine de ces partenaires constitués d'ONG et de bureaux d'études nationaux et internationaux intervient dans la zone d'étude. Parmi ces structures, il y a celles impliqués dans la prévention et la gestion des conflits entre agriculteurs et éleveurs ainsi que dans la promotion de la cohésion sociale sont : i) Fédération Luthérienne Mondiale (FLM), OCHA, FAO, HCR, Acted, Disign Sewa (NDS), Women act for living together (Walt) pour la Nana Mambéré ; ii) Croix Rouge Française, Norwegian Refugee Council (NRC), FLM, Catholic Relief Services(CRS), Institut de Recherches et d'Application des Méthodes de Développement (IRAM), l'ONG Mines, Art, Ressources Centrafricaines (MARCA), pour la Mambéré Kadéï et ; iii) DEPAM pour la Sangha Mbaéré.

Une grande disparité entre les préfectures en termes de présence et d'efficacité des acteurs et institutions a été constatée où l'étude a été conduite. Ainsi, les préfectures de la Nana Mambéré et de la Mambéré Kadéï enregistrent une plus grande présence d'ONG que celle de la Sangha Mbaéré, notamment à Béa-Panzi. Il en est de même des zones où la sécurité est réduite telles que le nord des communes de Basse Mboumbé (sous-préfecture de Gamboula) et Niem-Yéléwa (sous-préfecture de Bouar) où l'accès était très réduit de par la présence des groupes armés.

**Intérêt** : Apporter assistance aux populations en détresse dans ces régions et promouvoir la cohésion sociale entre les communautés. Néanmoins, derrière des discours idéologiques sur l'assistance humanitaire, la plupart de ces organisations cherchent à faire passer leur perception et vision de développement et/ou à capter la rente du développement. De plus, les directives des bailleurs jouent un rôle important sur l'orientation des actions.

**Relation avec les autres** : Il existe une forte concurrence entre les partenaires de développement et entre leurs approches. Sur le terrain ils sont très bien ancrés auprès de leurs cibles. Ils ont le plus souvent une mauvaise perception de l'Etat.



**Perception** : Les conflits créent le travail (aspect positif), c'est un défi mais ils menacent les œuvres (aspect négatif). L'Etat est considéré comme délinquant et impuissant (failli). Il est

dur de travailler avec les éleveurs. Les autres communautés peinent à s'approprier les initiatives développées

**Pouvoirs** : Leur accès aux capitaux étrangers leur confère plus de pouvoir que celui des structures étatiques. Par le biais de ces capitaux ils peuvent capter des élites. Une de leur faiblesse réside dans des interventions souvent limitées (espace, temps et thématique) et fragiles (elle dépend de leur capacité à drainer les capitaux et de la politique des bailleurs de fonds).

**Stratégie** : développement à la base, concertation, appui à la structuration, appui aux groupes marginalisés, approche sectorielle. Leurs interventions entraînent parfois une structuration excessive et instable du monde rural avec de nombreux comités villageois mis en place sans véritable synergie entre eux.

En dehors des acteurs clés précités, il en existe d'autres qui influent plus ou moins fortement sur les conflits agriculteurs-éleveurs, notamment ceux liés à la transhumance. Pour ces acteurs, qui nous semblent jouer un rôle de troisième plan, nous allons seulement mettre en avant les principales caractéristiques qui les rendent importants en tant qu'acteur dans les conflits.

#### 2.6.11. Éléments des forces internationales (MINUSCA)

**Intérêts** : Ramener la paix et la sécurité dans le pays sans trop de heurts au nom du droit à l'ingérence humanitaire, afin de rentrer dans leurs pays respectifs retrouver leurs familles. Pour cela, ils ont intérêt à ce que les différentes communautés en conflit s'entendent et que les transhumants étrangers ne viennent pas compliquer la situation.

**Relation avec les autres** : Elles étaient très bonnes au début avec les populations civiles des différentes communautés (agriculteurs et éleveurs). Elles se sont dégradées depuis un moment avec la montée au sein de ces populations d'un sentiment qu'ils ne font pas le travail pour lequel ils sont venus dans le pays. Les relations sont très réservées avec les groupes armés. Ils sont accusés, de part et d'autre, d'appuyer la partie adverse.

**Perception** : Les éleveurs transhumants sont des fauteurs de trouble qui détruisent les champs et les récoltes, tuent les populations et brûlent les villages. Ils sont appuyés par des acteurs invisibles (propriétaires du bétail influents, hauts responsables des groupes armés ou grands opérateurs économiques étrangers) qui voient dans les exactions des éleveurs une façon de protéger leur bétail ou leurs intérêts.

**Pouvoirs** : Ils les tirent de la communauté internationale qui leur a fourni le mandat d'intervenir. Les armes mises à leur disposition et qui leur permettent de se protéger et de protéger aussi la population sont aussi un pouvoir pour eux.

**Stratégie**: La priorité est donnée à la négociation avec les groupes armés pour rapprocher leurs positions afin qu'ils déposent les armes. L'utilisation de la force n'est qu'un dernier recours. Une autre priorité est aussi l'appui aux communautés, à la cohésion sociale à travers la mise en place, en partenariat avec les structures nationales (ANDE, ACDA, FNEC) ou internationales (FAO, et ONG), de comités dédiés à la gestion des conflits et à la promotion de

la cohésion sociale. Par ailleurs, la MINUSCA à travers son unité des Affaires civiles a développé un plan de sécurisation de la transhumance basée sur un travail d'identification des parcours et zones de transhumance.

## **2.7. Conséquences des conflits et leurs implications pour le développement**

### **2.7.1. Conséquences économiques**

Les conséquences économiques sont critiques dans la zone d'étude et concernent les deux communautés mais varient en fonction des régions. La situation économique des éleveurs dans la zone ciblée est caractérisée par la paupérisation d'une grande partie d'entre eux, dont 60 à 70% ont tout perdu. C'est le cas des éleveurs de Gamboula et Béa-Panzi qui n'ont presque plus rien. Sédentaires en majorité, ils pratiquaient également d'autres activités qu'ils capitalisaient dans le bétail, notamment l'agriculture, le commerce et les activités minières. Suite à leur fuite au Cameroun, les éleveurs de la Mambéré Kadéï et Sangha Mbaér ont vu leurs biens (parcelles de culture, maison, commerce, site d'exploitation d'or et de diamant, autre) être accaparés par certaines personnes. Cette situation est dramatique car les voleurs refusent de restituer les biens, ce qui les empêche de développer des activités et subvenir aux besoins alimentaires de leurs familles. Certains éleveurs, détenant encore du bétail, se sont plaints d'être régulièrement spoliés par des commerçants de bétail et des bouchers véreux qui ont refusé de régler la dette des bœufs contractés pour divers prétextes. Cette situation réduit considérablement le pouvoir d'achat des éleveurs paralysant le circuit économique.

La chute du pouvoir d'achat des éleveurs joue aussi sur la conduite de leur activité, dans la mesure où ils ne sont pas en mesure de s'approvisionner en intrants pastoraux (sels, produits vétérinaires, etc.). Ils sont également confrontés à la hausse des prix des produits de première nécessité, qui, comme un peu partout dans le pays, ont vu leur prix doublé voire triplé. De plus, les éleveurs mentionnent que les produits vétérinaires disponibles actuellement sur les marchés sont pour la plupart des produits de contrefaçons à l'origine de chimiorésistance. Les difficultés économiques mentionnées touchent aussi les femmes peulhs habituées à porter secours à leurs familles à travers le commerce des produits de l'élevage (lait, beurre, poulet, œuf, etc.). L'insécurité, le faible nombre de bétail et surtout les mauvaises conditions sanitaires de ce dernier ne favorisent plus leurs activités. Enfin, il faut signaler l'apparition de nouveaux acteurs dans le circuit commercial du bétail. Il s'agit des leaders de groupes armés qui trouvent dans ce commerce un moyen d'enrichissement rapide. Pour ce faire, ils entretiennent le chaos pour faire peur aux éleveurs qu'ils rackettent en leur imposant des amendes exigées sous forme de têtes de bœufs ou leur volant directement du bétail dans les campements. Cette pratique contribue à une décapitalisation très rapide des éleveurs et certains chefs se plaignent de la perte de plusieurs troupeaux en deux ans. Le risque dans ces conditions est celui de l'effondrement total de l'économie pastorale fragilisée par des crises sécuritaires récurrentes depuis un peu plus d'une décennie.

La situation des agriculteurs n'est pas pour autant reluisante. Tout d'abord, la perte du pouvoir d'achat des éleveurs, principaux clients des produits vivriers qu'ils produisent, engendre directement une perte de revenu pour eux. Ensuite, dans la préfecture de la Mambéré Kadéï, notamment dans les sous-préfectures de Berberati et Gamboula, l'arrêt de la culture du tabac a amputé les populations d'une source de revenu importante et permanente. Enfin, l'absence de débouchés pour les produits vivriers pousse les jeunes vers l'exploitation des mines de diamant, où les gains s'apparentent plus à ceux des jeux du hasard. C'est le cas à Dilapoko

dans la sous-préfecture de Gamboula où le chef de groupe déplore le fait que les populations aient désertées les champs pour travailler dans les mines d'or, occasionnant une forte augmentation du prix des denrées alimentaires. Ces problèmes économiques ont de fortes incidences sociales.

### 2.7.2. Conséquences sociales

Très difficile pour l'ensemble des populations locales, les conséquences sociales sont caractérisées pour les communautés d'éleveurs par une dégradation des conditions de vie et un appauvrissement généralisé. Les effets combinés de la perte d'une grande partie du bétail et de l'accaparement de leurs actifs agricoles, miniers et immobiliers par certains membres des autres communautés ont provoqué la détérioration des conditions de vie des populations<sup>31</sup>. Celles-ci, déjà très pauvres auparavant, se seraient davantage appauvries. L'éclatement du tissu social, le repli identitaire et l'exacerbation de la haine sont certaines des manifestations de la crise que connaît la RCA. Dans toutes les régions, nombreux sont les éleveurs et les agriculteurs qui ont perdu un membre de leur famille dans les affrontements avec les voleurs de bétail. Certaines familles d'éleveurs sont encore éclatées à ce jour, et les conditions sécuritaires mais surtout de vie ne permettent pas de se retrouver. L'insécurité, qui impose une restriction des mouvements aux éleveurs, est très pénible pour des gens habitués à se déplacer au gré des pâturages. C'est le cas des éleveurs de SCADE (Nola). Les rumeurs diffusées par des individus mal intentionnés, la méfiance et la peur d'être attaqué sont à l'origine des escalades et de la culture de violence un peu partout, mais surtout dans la Mambéré Kadéï et la Sangha Mbaéré où la présence des groupes d'autodéfenses constitue pour les éleveurs une menace permanente, et plonge les gens dans la haine et dans une culture de la violence. L'absence de cohésion s'étend jusqu'à l'intérieur des communautés où des mésententes sont constatées. C'est le cas dans la commune de Niem-Yéléwa où il existe des antagonismes au sein de la communauté peulh entre les éleveurs sédentaires et les transhumants accusés d'être des fauteurs de troubles.

## **2.8. Leviers de participation des différentes parties prenantes**

### 2.8.1. Femmes comme actrices incontournables de la paix entre agriculteurs et éleveurs

Comme un peu partout en Afrique subsaharienne, en République centrafricaine les femmes rurales représentent environ 50,4% de la population rurale du pays et sont des piliers de la production agricole et de la sécurité alimentaire. Cependant, elles subissent encore de nombreuses inégalités en termes de revenus, de charge de travail, de vulnérabilité liée aux crises alimentaires, d'accès au crédit, à la propriété foncière, à la formation, à l'éducation, à des postes de décision, etc.<sup>32</sup>. Elles sont directement touchées par les conflits liés aux dégâts des cultures. En effet, si ce sont les hommes qui débroussent les champs, ce sont les femmes qui s'occupent du labour, de l'entretien et de la récolte des champs. Elles sont donc les premières victimes, sans pour autant en être les auteurs. Selon les perceptions des personnes interrogées dans le cadre de cette étude, les femmes sont rarement à la base des conflits opposant agriculteurs et éleveurs et sont absentes dans le processus de gestion des conflits. Cela est lié au rôle social de la femme dans la société africaine et, plus particulièrement, dans la société centrafricaine.

---

<sup>31</sup>Ministère de l'Élevage et de la Santé animale, FAO, Feuille de route pour l'élevage en République centrafricaine 2017-2021, septembre 2017.

<sup>32</sup> Search for Common Ground (SFCG), 2014. Etude de base du projet « Prévention et gestion des conflits violents autour des ressources naturelles partagées, N'Djamena, 45p.

Interrogées sur les raisons de leur faible implication dans la gestion des conflits entre agriculteurs et éleveurs dont elles sont les premières concernées, les femmes subissent les pesanteurs sociales qui les confinent au rôle de gardiennes de maison. Cette situation, loin d'être une preuve de leur incapacité à gérer les conflits, s'explique d'abord par l'éducation traditionnelle qui demande respect et obéissance à l'homme (cas des femmes peulhs de Niem-Yéléwa). Ensuite, il y a le comportement des hommes qui se considèrent comme les défenseurs de la famille et donc se choisissent et se délèguent des tâches lors de la résolution des conflits dans la localité<sup>33</sup>. Pourtant, il est bien connu qu'en Afrique, comme l'a souligné une femme lors des discussions avec un groupe de femmes au Carrefour Béa dans la commune de Salo, la plupart des décisions des hommes proviennent en grande partie des idées insufflées par leurs épouses. D'ailleurs de nombreuses femmes rencontrées se disent capables de gérer les conflits grâce à l'influence qu'elles ont sur leurs maris et sur les jeunes qui sont leurs enfants, ceci d'autant plus qu'elles supportent mal les conflits car ils peuvent provoquer la mort de ceux-ci. A l'image de l'ONG nationale WALT dans la Nana Mambéré, nombreuses sont celles qui, aujourd'hui, s'impliquent de plus en plus dans la gestion des conflits à travers des organisations de la société civile.

Il convient toutefois de souligner qu'en dépit de leur capacité de contribuer efficacement à la gestion des conflits entre agriculteurs et éleveurs, la participation des femmes est conditionnée par l'implication des époux, qui de par l'autorité qu'ils ont sur leurs femmes peuvent les en empêcher. D'où la nécessité de convaincre ceux-ci de l'importance pour la bonne marche de la localité ».

#### 2.8.2. Implication des jeunes, gage de la gestion apaisée et durable des différends entre agriculteurs et éleveurs

En République centrafricaine, les jeunes, c'est-à-dire les moins de 35 ans, représentent 75% de la population, et trois Centrafricains sur 10 ont entre 10 et 24 ans<sup>34</sup>. Ils sont aussi très fortement touchés par le chômage avec un taux estimé à 87%, « un véritable fléau social », selon le Gouvernement.

Dans la zones d'étude, comme partout dans le pays, les jeunes ont souvent des comportements à risque, comme la consommation d'alcool ou de drogue. Les chauffeurs de taxi moto sont réputés pour être des consommateurs réguliers de opiacés et sont des proies pour les groupes armés ou les milices cherchant à enrôler de nouvelles recrues. Un grand nombre de jeunes de la zone d'étude ont été des éléments soit de la milice Anti-balaka (ceux de la Mambéré Kadéï et de la Sangha Mbaéré), soit des groupes rebelles de SIRIRI ou des 3R (surtout ceux des communes d'élevage de Besson et Niem-Yéléwa). Ces jeunes sont non seulement vulnérables mais la perspective d'un avenir incertain fait d'eux « des vecteurs de nouveaux troubles et de conflits sociaux et intercommunautaires »<sup>35</sup>, indique un rapport du Fonds de Nations unies pour la population. Au cours de la mission de terrain, nous avons été

---

<sup>33</sup> UNESCO, 2003. Les femmes et la paix en Afrique. Etudes de cas sur les pratiques traditionnelles de résolution des conflits. Rome, 134 p.

<sup>34</sup> FNUAP, 2016. Situation des jeunes en RCA. [https://car.unfpa.org/sites/default/files/event-pdf/COM%20PRESSE%20JEUNE%20CPD%208\\_1.pdf](https://car.unfpa.org/sites/default/files/event-pdf/COM%20PRESSE%20JEUNE%20CPD%208_1.pdf).

<sup>35</sup> Mounzatela E. M., 2019. L'insertion socioprofessionnelle des jeunes et des femmes : une solution au problème du chômage et un chemin vers la paix et le développement. Plateforme des Confessions Religieuses de Centrafrique. Bangui. <http://www.pcr-cra.org/L-insertion-socioprofessionnelle-des-jeunes-et-des-femmes-une-solution-au-probleme-du-chomage-et-un-chemin-vers-la-paix-et-le-developpement~NEWS-666-0-1>

frappés par la jeunesse des éléments des 3R et des Anti-balaka. La majorité des personnes qui vole ou tue le bétail des éleveurs sont des jeunes et la plupart des escalades dans les litiges entre agriculteurs et éleveurs suite à des dégâts des cultures sont toujours liés à des antagonismes entre les jeunes des deux camps, souvent peu enclins au consensus.

Pourtant quand ils sont bien encadrés et coachés, ces jeunes peuvent devenir de véritables acteurs de paix. A titre d'exemple, il nous a été rapporté au village Babaza que l'initiative de faire revenir les éleveurs dans le village provenait des jeunes d'autodéfenses de la localité, las des plaintes de la population et, surtout de celles des femmes, de ne pouvoir vendre leurs produits agricoles à causes du départ des éleveurs. Depuis le retour des premiers éleveurs dans le village, ce sont eux qui se mobilisent pour assurer la protection du bétail et travaillent quotidiennement pour rassurer les éleveurs retournés. Au vu de ce qui précède, une mobilisation de cette couche de la population s'avère nécessaire pour une gestion apaisée et durable des différends entre agriculteurs et éleveurs dans la zone du projet.

### **3. Conclusion et recommandations**

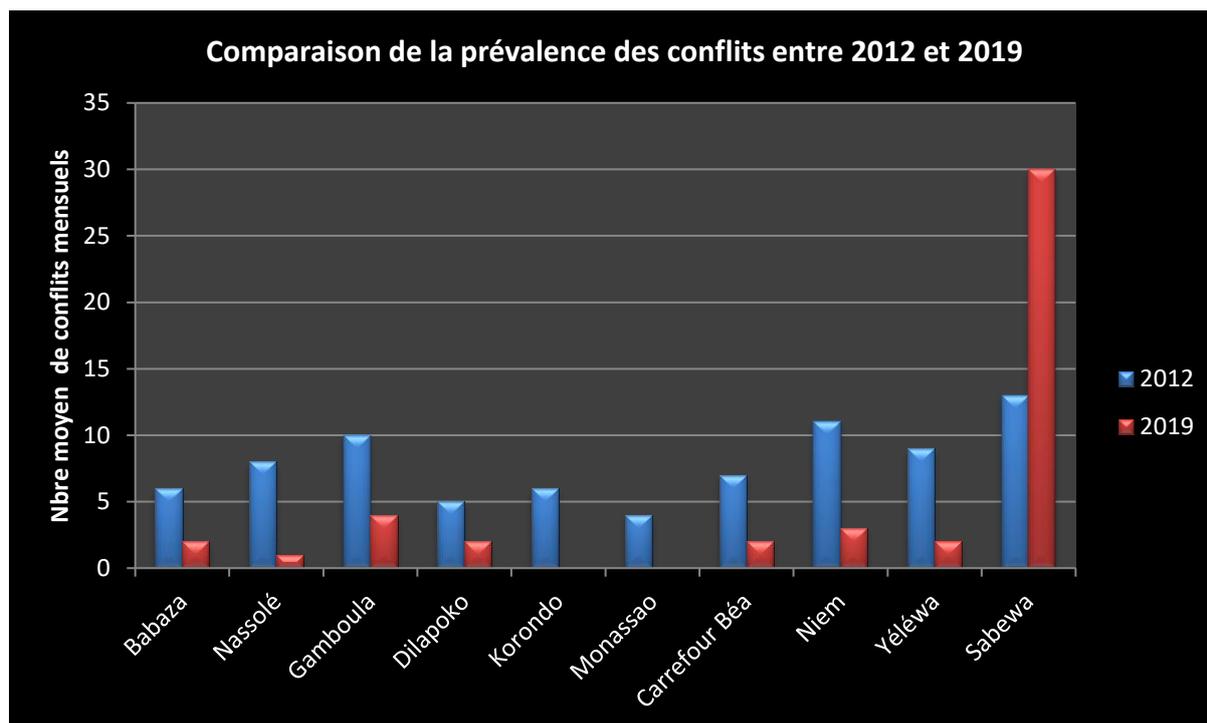
#### **3.1. Principales conclusions de l'étude**

A l'issue de cette étude sur les dynamiques des conflits opposant agriculteurs et éleveurs dans les zones frontalières de la République centrafricaine, il ressort que les conflits dits agriculteurs/éleveurs englobent une multitude de conflits connexes ayant pour théâtre le milieu rural. Dans la zone d'étude, ces conflits peuvent être regroupés en deux grands types : les conflits classiques entre agriculteurs et éleveurs et les nouveaux types de conflits impliquant ces deux communautés et soit les groupes armés, soit les autorités, soit des populations étrangères des localités frontalières du Cameroun.

Comparé à la période d'avant les crises de 2013-2014, il ressort, qu'à l'exception de la localité de Sabéwa où les dégâts des cultures sont quotidiens, les conflits opposant agriculteurs et éleveurs au sens stricte du terme ont baissé de plus de la moitié (60% à 70%) en moyenne et suivant les localités. Ceci est le cas notamment dans les préfectures de la Mambéré Kadéï et de la Sangha Mbaéré où le gros du bétail s'était réfugié au Cameroun voisin pendant la crise (cf. figure p.53).

Il y a deux principales raisons qui explique cette baisse d'après les populations locales. La première est la baisse du cheptel bovin de plus de la moitié à cause des vols, des tueries et des mauvaises conditions sanitaires du bétail, et la deuxième est la réduction de la sphère des transhumances aux zones sous le contrôle des groupes rebelles des 3R à cause des attaques des Anti-balaka.

Par contre, on note que les conflits liés à l'accès aux ressources naturelles, autrefois rares dans les préfectures de la Mambéré Kadéï et de la Sangha Mbaéré, se sont amplifiés avec le retour des éleveurs réfugiés du Cameroun à cause de l'occupation de leurs zones de pâturages par les agriculteurs. Tous les villages de la MK et de la SM où cohabitaient agriculteurs et éleveurs sont confrontés à ces problèmes, tandis que le phénomène l'est moins dans la Nana Mambéré, où une bonne partie de la préfecture est constituée de communes d'élevage et où il y a eu très peu de déplacements de populations. Par ailleurs, il nous a également été signalé que des tentatives d'instauration de droits de pacage ont été signalées dans certaines localités comme par exemple à Béa-Panzi dans la sous-préfecture de Nola.

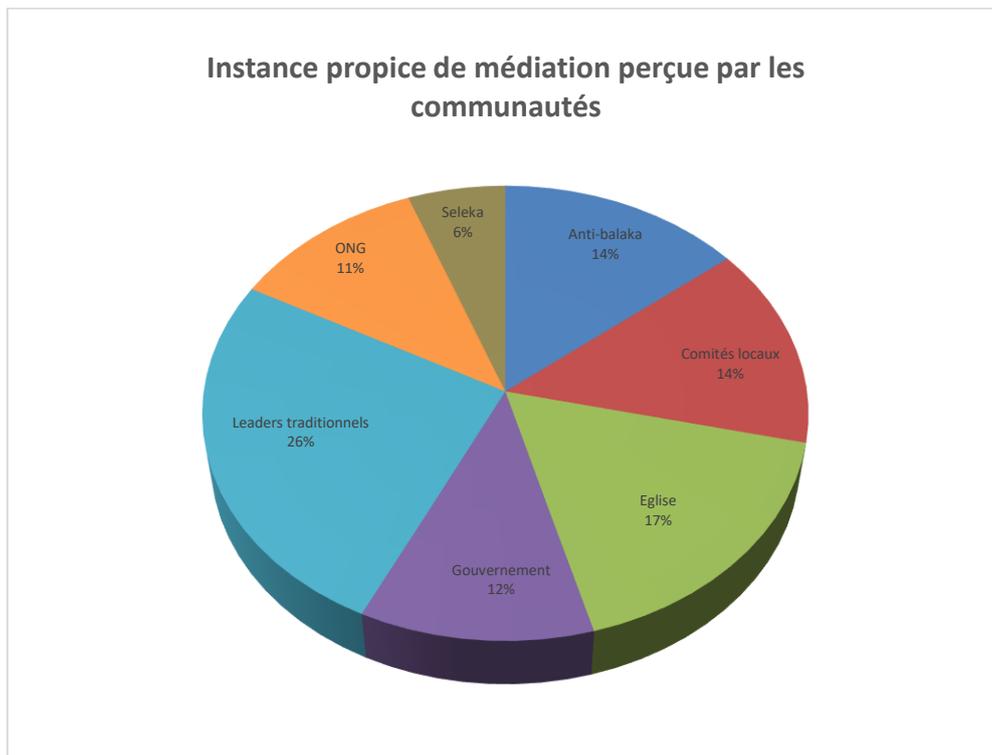


Les causes apparentes de ces conflits vont des dégâts des cultures (80% environ des cas) à un abus des autorités en passant par les compétitions pour l'accès aux ressources naturelles, la modification des couloirs de transhumance et l'appropriation des biens des éleveurs. Ces causes apparentes sont amplifiées par certains facteurs tels que le manque de développement de « capital social » des agriculteurs, l'extrême paupérisation du monde rural, les rackets et les abus de pouvoir dont sont victimes les populations de la part des autorités administratives et techniques, et la situation persistante d'insécurité qui empêche les populations de vaquer à leurs occupations.

Les mécanismes traditionnels de prévention et de règlement de conflits (concertation entre transhumants et notables des zones d'accueil et réunions de transhumance mise place par l'Etat pour prévenir les conflits), qui avaient déjà perdu une partie de leur efficacité avant 2012, n'ont pas disparu suite aux crises de 2013-2014. Ils ont été, néanmoins, occultés par de nouvelles pratiques instaurées par les chefs des groupes armés qui imposent que tout litige soit porté devant eux. Cependant, en dépit de leur affaiblissement, ces mécanismes gardent leurs audiences auprès des populations de toutes les localités visitées, dont 26% pensent que les concertations auprès des leaders traditionnels constituent la meilleure instance de médiation (cf. figure p.54). Celles-ci pensent qu'ils constituent le meilleur moyen de juguler les conflits, pour peu que la paix soit rétablie et que les acteurs soient formés.

Il existe une grande diversité d'acteurs qui intervient dans les conflits opposant agriculteurs et éleveurs, tous mus par des intérêts, des perceptions, des pouvoirs et des stratégies différentes. L'apparition de nouveaux acteurs intervenant dans la mise en place des mécanismes de prévention et la gestion des conflits agriculteurs/éleveurs a été observée. Il y a notamment une forte implication des ONG nationales et internationales avec l'appui des partenaires techniques et financiers de la RCA et de la MINUSCA. Cependant, l'efficacité de ces mécanismes basés sur la mise en place de structures de prévention et de gestion des

conflits, et de promotion de la cohésion sociale reste à prouver. Ceci, d'autant plus que les interventions de ces ONG ont connu, à leurs débuts, des problèmes de coordination et que, par la suite, les structures mises en place connaissent des difficultés matérielles et de compétence. L'absence d'acteurs clés tels que les femmes et les jeunes dans les mécanismes de prévention et de gestion des conflits, en dépit du fait qu'ils jouent traditionnellement un rôle clé dans les relations intercommunautaires et la cohésion sociale, est constatée. De plus, les jeunes sont à l'origine de nombreuses violences depuis quelques années.



Cependant, en dépit de leur affaiblissement, ces mécanismes et modes traditionnels de prévention et de résolution des conflits gardent leurs audiences auprès des populations de toutes les localités visitées. Ces dernières pensent qu'ils constituent le meilleur moyen de juguler les conflits, pour peu que la paix soit rétabli et que les acteurs soient formés.

### **3.2. Recommandations**

Pour permettre une désescalade de la conflictualité dans la zone ciblée par le projet et rétablir ou améliorer le dialogue entre éleveurs et agriculteurs, il semble nécessaire de :

- **Valoriser la complémentarité entre agriculteurs et éleveurs dans le cadre du réseau de transhumance à travers une campagne de pacification fondée sur les relations entre ces deux communautés**

Une campagne de pacification fondée sur les relations entre éleveurs et agriculteurs devrait être élaborée dans le cadre du réseau de transhumance. Cette campagne comprendrait le recours aux mécanismes de réconciliation traditionnels et serait diffusée grâce aux radios communautaires soutenues par les ONG locales et les organismes religieux de messages de coexistence pacifique rappelant les intérêts communs et les échanges entre éleveurs et agriculteurs, en ciblant les femmes qui jouent traditionnellement un rôle clé dans les relations

intercommunautaires. Cette campagne de communication devrait mettre en avant les intérêts communs que les éleveurs et les agriculteurs ont et le fait que le *soobaajo* est mutuellement avantageux. Cette campagne serait basée sur les échanges économiques traditionnels (produits agricoles contre lait et viande) mais aussi sur les pratiques culturelles et d'élevage (usage des excréments d'animaux comme fertilisants, culture attelée, etc.). La complémentarité agriculture-élevage est un point d'entrée pour appuyer le développement du dialogue intercommunautaire et la prévention des conflits. Cela devrait permettre de renforcer le capital social entre éleveurs et agriculteurs et de développer des liens sociaux et économiques entre eux. Cette campagne devra être appliquée de manière sélective et graduelle en collaboration avec les services de l'ACDA et de l'ANDE.

➤ **Redynamiser et renforcer les mécanismes traditionnels de médiation des différends agriculteurs/éleveurs, instances plébiscitées par les populations locales**

Les parties prenantes préfèrent les modes de règlement des conflits locaux et informels aux modes de règlement administratifs et judiciaires, car ils privilégient le règlement à l'amiable des conflits et maintiennent la cohésion sociale aux dépens d'autres modes de règlement jugés trop partiels et au profit des plus forts. Ainsi, il convient de continuer à soutenir les structures locales et communautaires pour le règlement à l'amiable des conflits. Cela ne peut se faire que sur la base d'une connaissance suffisante de ces mécanismes traditionnels de médiation agriculteurs/éleveurs. A ce titre, une étude spécifique pour comprendre ces mécanismes (normes employées, dispositifs de redevabilité, procédures d'arbitrage et de négociation) et identifier les besoins devrait être conduite préalablement à la mise en place de comités locaux de paix.

➤ **Soutenir les initiatives de gestion négociée du foncier qui apportent une réponse locale et concrète à un problème local et concret dans un contexte d'absence durable de l'administration nationale**

Là où elles existent ces initiatives devraient faire l'objet d'un soutien qui peut prendre des formes très variables en fonction des besoins. Dans ce cadre, il pourrait être envisagé tout d'abord un renforcement des capacités de tous les acteurs (autorités administratives et locales, membres des différentes structures de dialogue, OSC, autorités religieuses, groupes armés, etc.) pour qu'ils disposent des informations et outils nécessaires à la mise en œuvre des activités. Ensuite, un appui à la formalisation des initiatives, comme dans la sous-préfecture de Niem-Yéléwa où une convention collective a été signée entre agriculteurs et éleveurs pour la gestion de leurs ressources naturelles, devrait être donné. Les communautés centrafricaines élaborent parfois des accords fonciers locaux, qui reposent sur le consensus, pour organiser l'accès à la terre. Dans certains cas, des éleveurs ont sollicité un zonage auprès des autorités locales ; dans d'autres cas, les agriculteurs ont pris contact avec les éleveurs pour délimiter un parcours de transhumance. En l'absence d'un cadre institutionnel fonctionnel, ces initiatives communautaires démontrent les ressources et l'inventivité des acteurs locaux pour gérer leurs problèmes et établir une gouvernance foncière locale fondée sur le consensus intercommunautaire. Ces initiatives sont particulièrement importantes car elles apportent une réponse locale et concrète à un problème local et concret dans un contexte d'absence durable de l'administration. Enfin, fournir un appui logistique, de transport, etc. semble opportun. L'extension de ces initiatives pourrait s'envisager en fonction des réussites locales grâce à des échanges d'expérience entre localités. Cependant, la mise en place de collectivités locales responsables est nécessaire pour permettre un dialogue rapproché entre l'Etat et les

citoyens et une responsabilisation effective de ces derniers dans la gestion des biens et services collectifs.

➤ **Renforcer les synergies entre les acteurs œuvrant à la cohésion sociale et à la gestion des conflits en vue d'améliorer l'efficacité de leurs actions et éviter des doublons**

L'analyse faite des comités de dialogue, qui se sont développés de façon anarchique depuis 2014 avec l'appui d'ONG nationales et internationales, montre que la plupart de ces structures ne sont pas toutes fonctionnelles et leur mise en place, qui s'est faite dans l'urgence, a manqué de méthodologie et de coordination. Pour éviter des doublons comme c'est le cas dans la commune de Niem-Yéléwa où les comités de suivi de la mise en œuvre de la convention locale de février 2018 se superposent aux comités mis en œuvre par CRS, il faudrait plutôt envisager de renforcer les synergies entre ces structures existantes et de leur fournir l'appui nécessaire pour leur fonctionnement. Cet appui devrait comprendre la sensibilisation sur les textes juridiques et législatifs de l'accès aux ressources naturelles et les sanctions prévues en cas d'atteintes aux biens d'autrui, ainsi que des formations sur les méthodes de gestion des conflits et la guérison des traumatismes, sans oublier un appui matériel (dotation en équipements de terrain) pour améliorer l'efficacité de leurs interventions. En ce qui concerne les formations, le langage doit être simple et accessible à tous les participants et la traduction dans les langues courantes de la région, notamment en sango, en gbaya et en fulfulde, afin de permettre une meilleure assimilation des notions par les parties prenantes devrait être prévue.

Cette synergie a commencé à se mettre en place sous la houlette de OCHA, notamment pour les ONG internationales. Elle pourrait être renforcée, en y associant également toutes les autres structures qui ne reçoivent pas de financement de la MINUSCA et/ou du programme Békou de l'Union européenne, et qui œuvrent dans le domaine de la promotion du vivre ensemble. L'avantage serait d'éviter, d'une part, qu'il y ait des doublons dans les actions des organisations bénéficiant d'un même financement, ou d'autre part, que les actions des uns n'aient pas une influence négative sur les actions des autres.

➤ **Faciliter le dialogue entre autorités gouvernementales et législatives afin de doter le pays d'un ensemble cohérent d'outils d'aménagement du territoire prenant en compte le pastoralisme**

L'essentiel des griefs des populations contre les autorités réside sur le fait que ces dernières méconnaissent leurs problèmes et font preuve d'un abus d'autorité inadmissible. Pour changer cette image négative, les autorités administratives et militaires devraient trouver les moyens d'échanger avec les populations afin s'enquérir de leur point de vue et de les prendre en compte dans leur prise de décision. Pour ce faire, la coordination du projet doit permettre de maintenir un contact permanent avec les autorités et partager avec elles les préoccupations de leurs populations. Les émissions radios sont un des outils qui pourraient être utilisées pour renforcer le dialogue entre autorités et populations, en plus des activités communautaires.

La mise en place des deux outils que sont le « Schéma National ou Régional d'Aménagement du Territoire » et le « Plan d'Aménagement Pastoral National ou Régional » prévus par la loi N° 09.003 du 16 janvier 2009 portant sur l'orientation de la politique nationale de l'aménagement du territoire et le projet de loi portant sur le code foncier agropastoral,

permettra aux techniciens d'avoir une base juridique sur laquelle ils pourront s'appuyer pour une meilleure gestion du territoire.

➤ **Intégrer les femmes et les jeunes dans les mécanismes de résolution de conflits**

Les femmes et les jeunes représentent au moins 70% de la population du pays et de la zone d'étude. Les femmes jouent traditionnellement un rôle clé dans les relations intercommunautaires, à la fois en tant qu'épouse et mère. De ce fait, elles sont respectées par tous et leur intervention contribue le plus souvent à apaiser les cœurs. De ce fait, elles constituent un levier important dans la résolution des différends entre agriculteurs et éleveurs dans la zone d'étude. Par ailleurs, les jeunes, du fait de leur forte implication dans les violences survenues ces dernières années, doivent faire l'objet d'une attention particulière. Dans toutes les localités visitées, il existe un démembrement du Conseil national de la jeunesse qui dispose d'une forte influence sur les instances locales de gouvernance, car la majorité des bureaux renferme ou est dirigée par des anciens membres des Anti-balaka. Bien sensibilisés et formés, les jeunes pourraient, par leur renoncement à la violence, contribuer à la gestion apaisée des conflits entre agriculteurs et éleveurs. En donnant la possibilité aux femmes et aux jeunes de s'impliquer dans la gestion des conflits, notamment les conflits liés aux ressources naturelles, le projet contribuera à renforcer le rôle social des femmes et des jeunes.

➤ **Faciliter et promouvoir une concertation bilatérale entre le gouvernement centrafricain, les autorités administratives et locales, les organisations de la société civile et la population, et leurs correspondants au Cameroun sur les questions de transhumance transfrontalière pour une meilleure gestion des conflits transfrontaliers**

Cela passe tout d'abord par des discussions au sein des commissions mixtes avec le pays voisin camerounais. Il sera nécessaire de définir un schéma d'aménagement pastoral entre les deux pays qui facilite l'application des règlements en vigueur dans la zone CEMAC. Ce schéma permettra de relancer l'application de mesures déjà validées telles que le passeport pour le bétail et le certificat international de transhumance. Il faudrait ensuite faciliter le dialogue entre les autorités administratives, les services techniques et les populations des localités frontalières pour permettre l'application des règlements à l'amiable des conflits et éviter des frustrations ainsi que des rancœurs. Cela permettrait également la mise en place d'un système d'alertes pour mieux gérer l'arrivée et le passage des transhumants et éviter des problèmes. Enfin, en suivant l'exemple de l'accord entre la RCA et le Tchad, la plateforme du pastoralisme et de la transhumance devra encourager la signature d'accords pour la gestion de la transhumance avec le Cameroun. Dans les clauses de ces accords, il faudra prévoir l'organisation de rencontres annuelles (au moins deux) pour programmer et faire le bilan de la transhumance dans les régions concernées. Le défi sera de mettre en réseau ces approches et initiatives pour créer des synergies efficaces.

## BIBLIOGRAPHIE

- ANKOGUI-MPOKO G.F. et al., 2009. Insécurité et mouvements du bétail en Afrique centrale  
Ankogui-Mpoko, Vircoulon, 2018. La transhumance en Centrafrique : Une analyse multidimensionnelle. Fonds Fiduciaire de l'Union européenne pour l'a République Centrafricaine, DUE, Bangui, 55p.
- Atlas des populations et pays du monde 2019 : <https://www.populationdata.net/pays/republique-centrafricaine/>
- Banhoudel M.F., 2007. La résolution des conflits dans les sociétés tchadiennes, CFOD, 4p
- BOUTRAIS, J. 1990. Les savanes humides dernier refuge pastoral : l'exemple des Wodaabé, Mbororo de Centrafrique. Genève Afrique vol. 28, num. 1.
- Compte-rendu de la réunion de restitution de la mission du Pr Dufumier et du LERSA dans la Mambéré-Kadéï
- Douma P., Banzhaf M., Ankogui-Mpoko G.F. (2004) : Rapport de mission d'étude sur la gestion des conflits entre agriculteurs et éleveurs en République Centrafricaine. PAOPSE, FNEC, SCAC, Fév.-Mars, Bangui, 95 p.
- FAO, 2015. Enquête sur la transhumance après la crise de 2013-2014 en République centrafricaine, Rapport de mission Février 2015.
- FAO, 2018. République centrafricaine, Stratégie d'appui à la résilience – Renforcement des moyens d'existence agropastoraux (2018–2023). Rome.18 pp.
- FNUAP, 2016. Situation des jeunes en RCA. [https://car.unfpa.org/sites/default/files/event-pdf/COM%20PRESSE%20JEUNE%20CPD%208\\_1.pdf](https://car.unfpa.org/sites/default/files/event-pdf/COM%20PRESSE%20JEUNE%20CPD%208_1.pdf).
- International Crisis Group. Afrique centrale : les défis sécuritaires du pastoralisme. Rapport Afrique N°215. 1er avril 2014.
- IRAM, Relance du dialogue local dans la Mambéré Kadeï, identification des leviers de relance économique dans les secteurs agro-pastoraux, novembre 2017.
- Ministère de l'Elevage et de la Santé animale, FAO, Feuille de route pour l'élevage en République centrafricaine 2017-2021, septembre 2017.
- Mounzatela E. M., 2019. L'insertion socioprofessionnelle des jeunes et des femmes : une solution au problème du chômage et un chemin vers la paix et le développement. Plateforme des Confessions Religieuses de Centrafrique. Bangui. <http://www.pcrc-rca.org/L-insertion-socioprofessionnelle-des-jeunes-et-des-femmes-une-solution-au-probleme-du-chomage-et-un-chemin-vers-la-paix-et-le-developpement~NEWS-666-0-1>.
- PICARD, J., MODIBO, W., C., MBAIKI, L., ARDITI, C., 2001. Etude socio-économique des éleveurs peuls de Centrafrique. Rapport d'étude, FNEC/Ministère des Affaires étrangères, Paris, 100 p.
- RCPCA, 2016. Plan National de Relèvement et de Consolidation de la Paix 2017-2021. Ministère du Plan et de la Coopération internationale, Bangui, 108 p.
- Search for Common Ground (SFCG), 2014. Etude de base du projet « Prévention et gestion des conflits violents autour des ressources naturelles partagées, N'Djamena, 45p.
- SECRETARIAT TECHNIQUE PERMANENT DU COMITE SECTORIEL DE LA RSS, 2009. Atlas des systèmes sociaux et institutionnels de l'espace Est de la RCA.
- UNESCO, 2003. Les femmes et la paix en Afrique. Etudes de cas sur les pratiques traditionnelles de résolution des conflits. Rome, 134 p.
- VIRCOULON, T. 2017, Analyse de la dynamique de conflit dans la zone d'intervention de Mercy Corps (Nana-Mambéré).
- VIRCOULON, T. 2017. A la recherche de la paix en Centrafrique : médiations communautaires, religieuses et politiques, Note de l'IFRI, juin 2017.
- WEYNS, Y., HOEX L., HILGERT, F., SPITTAELS, S., 2014. Cartographie des motivations derrière les conflits : la République centrafricaine, IPIS.

## ANNEXES

### ANNEXE 1. PLANNING DETAILLE DE LA MISSION DE COLLECTE DES DONNEES

Date	Localités	Activités
Dim 1/12/19	Bangui-Berberati	Voyage ; Arrivée à Berberati Départ à 5h du matin arrivée à 17h30
Lun 2/12/19	Berberati	Prise de contact avec les autorités préfectorales, les leaders des organisations d'éleveurs et d'agriculteurs, des bouchers, les ONG et autres personnes ressources
Mar 3/12/19	Berberati	Matinée : Poursuite des rencontres avec les autorités préfectorales, les leaders des organisations d'éleveurs et d'agriculteurs, les ONG et autres personnes ressources
Mer 4/12/19	Babaza et Nassolé	Séance de travail avec les agriculteurs, éleveurs, les leaders de la société civile et autres groupes influents Fin après-midi : départ pour Gamboula
Jeu 5/12/19	Gamboula (GLA)	Prise de contact avec les autorités sous-préfectorales, les leaders des organisations d'éleveurs et d'agriculteurs, des bouchers, les ONG et autres personnes ressources
Ven 6/12/19	Gamboula	Matinée : Poursuite des rencontres avec les leaders des organisations d'éleveurs et d'agriculteurs, les ONG et autres personnes ressources Après-midi : départ pour Dilapoko. Prise de contact avec les autorités locales, les leaders des organisations d'éleveurs et d'agriculteurs, des bouchers, les ONG et autres personnes ressources
Sam 7/12/19	GLA-Dilapoko-GLA	Prise de contact avec les autorités locales, les leaders des organisations d'éleveurs et d'agriculteurs, des bouchers, les ONG et autres personnes ressources
Dim 8/12/19	Gamboula-Berberati	Retour à Berberati.
Lun 9/12/19	Berberati-Nola	Matinée : Voyage-Arrivée à Nola Après-midi : Prise de contact et séance de travail avec la cheffe de poste de l'ANDE de Nola
Mar 10/12/19	Nola-Béa Panzi-Nola	Prise de contact avec le S/P de Nola à Bélémboké. Rencontre avec le 1 <sup>er</sup> Adjoint au Rencontre avec les agriculteurs, éleveurs, jeunes et femme de Mona Sao

		Rencontre avec les agriculteurs, éleveurs, jeunes et femme de Carrefour Béa Rencontre avec les agriculteurs, éleveurs, jeunes et femme de Mona Sao
Mer 11/12/19	Nola	Matinée : Rencontre de restitution avec la S/P de Nola Après-midi : Entretien avec le responsable de la FELGIP
Jeu 12/12/19	Nola-Berberati	Matinée : départ pour Berberati
Vendredi 13/12/2019	Berberati	Matinée : Restitution aux autorités préfectorales (Préfet) ; Rencontre avec les responsable NRC Après-midi : MINUSCA. Arrivée Rencontre avec les responsables des affaires civiles
Sam 14/12/19	Berberati-Bangui	Retour à Bangui, fin de la première phase
19/12/2019	Bangui-Bouar	Voyage ; Arrivée à Bouar
20/12/2019	Bouar	9h00. entretien avec Paul Shaba Bagaza-Yadéré, Sous-préfet de Bouar, représentant du préfet en mission
		10h00. entretien avec Nadjilao Guy Sasylva. Chef de service préfectoral de l'agriculture
		13h00. entretien avec Simbakoli Arsène Délégué Régional de l'ANDE
		14h00. entretien avec Papoka Jean Pierre, Chef de secteur de l'ANDE de Bouar
		15h00. Sangaté Ladawa Eternel Autarci Assistant aux affaires humanitaires à OCHA
		16h30. Hamadou Djbo, Maire de la Commune de Niem-Yéléwa
21/12/2019	Yéléwa	Voyage Bouar-Yélowa. Prise de contact avec le 1er adjoint au Maire
22/12/2019	Yéléwa-Sabéwa-Yéléwa	8h00. Entretien avec les autorités religieuses
		9h. Séance de travail avec les conseillers municipaux et chefs de villages de Yéléwa
		10h. Rencontre avec les membres du comité de suivi de la convention locale signée en février 2018
		11h. Rencontre avec les femmes
		14h. Entretien avec le président de la jeunesse de Yéléwa

		15h45. Entretien avec le président de la FEGIP
23/12/2019	Yélowa	7h-9h. Voyage vers Yélowa-Sabéwa ; Prise de contact et entretien avec le chef de groupe
		10h-11h30. Focus groupe avec la population de Sabewa 1
		11h50-13h. Entretien avec le chef de groupe de Sabewa 2 et quelques notables
		13h-16h. Voyage Sabewa vers Yéléwa
		16h30. Entretien avec le Chef de poste de santé ANDE de Yéléwa
24/12/2019	Yéléwa-Niem-Bouar	Séances de travail avec les autorités et entretien avec les représentants des différentes communautés et OSC de Yéléwa
		7h-9h Voyage Yéléwa-Nem
		9h-11h. Focus groupe avec la population chez le 1er adjoint au maire de la commune
		11h30 Entretien avec le prêtre de Niem
		14h30. Départ pour Bouar
25/12/2019	Bouar	10h. Entretien avec le Mamadou Bello Tidjani, Assistant de liaison communautaire, MINUSCA section affaires civiles
		11h30. FLM. Entretien avec Thibaut Ngandi, Administrateur financier
		15h. FAO. Entretien avec le Vondo Mathias, Chef de sous-bureau
		9h. Entretien avec Zeze Lucien-Loris, Président fondateur de l'ONG NDS
26/12/2019	Bouar	11h. Entretien avec Mbora Alain, Coordinateur régional de l'ONG WALT
		18h10. Entretien avec M. Rematom, chargé de projets formation professionnelles dans le cadre du projet réintégration des ex. combattants (Acted)
27/12/2019	Bouar	11h. Entretien avec Maxime Bianmpege, sous-chef de programme HCR
28/12/2019	Bouar	10h Rencontre avec la plateforme des médiateurs
28/12/2019	Bangui-Bouar	Retour à Bangui, Fin de mission

## ANNEXES 2. LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

N°	Nom et Prénoms	Institutions	Fonction
1.	Dounda Philomène	Préfecture MK	Préfet
2.	Gonendji Jacques	SP de Berberati	Sous-préfet
3.	Bandimba	Maire de Berberati	Maire
4.	Ago Guy	Délégation MESA région 2	DR
5.	Manda Agouda B. Wenceslas	ANDE Secteur de Berberati	Chef de secteur
6.	Labalé Paul	Délégation régionale de l'agriculture et du développement rural (DRADR) N°2	DR
7.	Ndématroma Noël	Délégation régionale de l'agriculture et du développement rural (DRADR) N°2	Chef de service préfectorale de la statistique régionale. Responsable de constat
8.	Harouna	FNEC Berberati	Président FELGIP
9.		Mairie de Wapo	Maire
10.	Talleux Candice	Croix Rouge Française	Chef de sous délégation
11.	Loyer Clémence	Consortium I Yèkè Oko	Coordinatrice
12.	GBAGUIDI Jocelyn	IRAM	Chef de projet
13.	Younoussa Djibo	GIP de Babaza Association des commerçants à bétail Bti FELGIP Berberati	Président Délégué 2 <sup>e</sup> Délégué
14.	Idrissa Sayewa	GIP Beïna Wayo (Boumbou) FELGIP Bti Commerçant à bétail	Président Vendeur
15.	Oumarou Djaoro Logo	GIP Wapo (Bessa) FELGIP	Président 1 <sup>er</sup> Délégué
16.	Bwema Kingi Georges	NRC Berberati	Manager programme ICLA
17.	Kombe Kokolo Mireille	NRC Berberati	Coordinatrice programme ICLA
18.	Ndomété Evariste	FL M Berberati	Superviseur cohésion sociale
19.	Ndemaye Marien	CRS Berberati	Chef de projet infrastructure
20.	Kakesa Sona Liana	MINUSCA Berberati	Associate civil affairs officer sector west (Berberati)
21.	Adalla Dieu-Béni	MINUSCA Berberati	Assistant de liaison communautaire Affaires civiles
22.	Nguia Raymond	Village Babaza (30km Berberati, axe Gamboula)	Chef de Canton
23.	Libona Fulbert	Village Babaza	Secrétaire du Chef de groupe de Babaza
24.	Bengbengue Fulbert	Village Babaza	Agriculteur
25.	Ibrahim Ndjaïri	Village Babaza Campement Mabé	Chef de campement

26.	Oumarou Siroma	Village Babaza Campement Mbonè	Chef de campement
27.	Ousmane Djoubaï	Village Babaza Campement Zinèwé	Chef de campement
28.	Nazengui Odette	Village Babaza	Présidente OFCA
29.	Baboutou Eric	Village Babaza	Président de la Jeunesse
30.	Abbo Damien	Village Nassolé (50km Berberati, axe Gamboula)	Chef de Canton
31.	Aba Hamadou	Village Nassolé Campement Sola	Chef de campement
32.	Aliou Mahamat	Village Nassolé Campement Sola	Eleveur
33.	Lombé Victor	Village Nassolé Quartier Mboumbè	Chef de quartier
34.	Boye Samedi	Village Nassolé Quartier Siriri	Chef de quartier
35.	Kambodane Innocent	Organisation des jeunes de Nassolé	Président
36.	Zegbè Vincent	CLPR de Nassolé	Président
37.	Male-Doko Jasmin	Groupement INDE	Président
38.	Ouedane Firmin	Sous-préfecture de Gamboula	Secrétaire
39.	Aladji Youkouda	FELGP Gamboula	Président
40.	Aliou Issa	FELGP Gamboula	VP Président
41.	Daouda Inoussa Gargari	FELGP Gamboula	Eleveur à Songué
42.	SAADI Saïdou	FELGP Gamboula	3 <sup>ème</sup> VP
43.	Mahadjo Saïdou	FELGP Gamboula	Eleveur à Gbaouma
44.	Souleymane Hamadou	FELGP Gamboula	Eleveur à Mèpal (Libala)
45.	Alhadji Idrissa	FELGP Gamboula	Eleveur à Ori
46.	Adamou Moussa Tepal	FELGP Gamboula	Eleveur à Mèpal
47.	Adamou Daïrou	FELGP Gamboula	Eleveur à Songué
48.	Sangama Pélagie	Mairie de Gamboula	1 <sup>ère</sup> Adjointe
49.	Kenga Etienne	Secteur élevage de Gamboula	Chef de secteur
50.	Bari Jean	Canton de Dilapoko	Chef de Canton
51.	Abakari Hamadou	Bi Village Dilapoko	Eleveur

52.	Mamadou Etienne	Centre santé de Dilapoko	Chef de Centre
53.	Doubili Eloi	Village Dilapoko	Agriculteur
54.	Ngandio Bernard	Village Dilapoko	Agriculteur
55.	Vlamon Bernard	Village Dilapoko	Agriculteur
56.	Tongbassi Théodore	Village Dilapoko	Agriculteur
57.	Chaïbou Bakari	Village Dilapoko	Eleveur
58.	Adamou Mboula	Village Dilapoko	Eleveur (Baoro)
59.	Ousmanou Abachi	Village Dilapoko	Eleveur (Babaza)
60.	Sali Yandé	Village Dilapoko	Eleveur
61.	Saïdou Sonala	Village Yomba	Agriculteur
62.	Zègbè Mathieu	Village Ngam-Ngam	Agriculteur
63.	Hamidou Consao	Village Dilapoko	Délégué des éleveurs
64.	Ifandé Ramso	MINUSCA	Commandant de base
65.	Toguera Régina	ONG MARCA	Présidente
66.	Korondo Nakpanga Grégoire	Village Korondo	Chef de groupe
67.	Songou Etienne	Association des jeunes de Korondo	Vice-Président
68.	Ngambesso Pascal	Plateforme cohésion sociale du village Moussangoe	Président
69.	Nzembè Blaise	Groupement agricole Ndoneting	Président
70.	Nguéléboulo Emile	Village Dongo	Chef de village
71.	Ngassongo Eldie	Poste vétérinaire de Nola	Chef de poste
72.	Souleymane Alim	FELGIP de Nola	Président
73.	Daouda Oumarou	GIP de Béa Panzi	Président
74.	Pago Pierre	Village Mona Sao	Artisan minier
75.	Ngbawi Anicet	Village Mona Sao	Vice-Président jeunesse
76.	Begoto Mariana	OFCA	Présidente

77.	Ngoukou Emmanuel	Village Mona Sao	Agriculteur
78.	Mbélar Fidèle	GIP	Secrétaire
79.	Nassou Ousmane	Village Mona Sao	Eleveur
80.	Nadéma Pauline	Village Mona Sao	Agricultrice
81.	Sieng Jean-Bernard	Mairie de Salo	1 <sup>er</sup> Conseiller
82.	Kah Albert	Association des jeunes de Mona Sao	Président
83.	Kofedanga Henriette	Village Béa	Agricultrice
84.	Nambokinena	Village Béa	Chef de quartier Béa 6
85.	Yaïnam Thomas	Village Béa	Chef de quartier Béa 4
86.	Belagnomba Pierre	Village Béa	Chef de quartier Béa 9 (Citoyen)
87.	Boulanga Pauline	Village Béa	Chef de quartier Béa 1
88.	Aladéma Joséphine	Village Béa	Agricultrice
89.	Wayombo Angéla	Village Béa	Représentante des jeunes filles de Béa
90.	Oroféï Suzanne	Village Béa	Chef de quartier Béa 7
91.	Ndoumou Jean Calvin	Village Béa	Collecteur de diamant
92.	Saly Ousmane	Association des taximen de Béa	Délégué
93.	Gbéti Sédar	Village Béa	Retourné du Congo
94.	Abdoulaye Adam	Village SCADE	Ardo (Chef des éleveurs)
95.	Nkola Charles	Village Ngoulo	Chef de groupe
96.	Biémi Evariste	Village Ngoulo 3	Chef de village
97.	Toba Frédéric	Village Ngoulo 2	Chef de village
98.	Mboulengué Marcel	Village Nalimo	Chef de village
99.	Doki Jonas	Village Alindjombo	Chef de village
100.	Togozo François Thierry	DEPAM/sous bureau de Nola	Mobilisateur communautaire sénior
101.	Pery Jordy Privat	MINUSCA/Nola	Membre équipe affaires civiles
102.	Issa Seïny	CDH	Relais communautaire

103.	Bagaza Yadéré Paul Shaba	Sous-préfecture de Bouar	Sous-Préfet
104.	Nadjilao Guy- Dasylla	Service préfectoral d'agriculture	Chef de service
105.	Simbakoli Arsène	ANDE	Délégué Régional
106.	Papoka Jean Pier	ANDE secteur de Bouar	Chef de secteur
107.	Sangaté Ladawa Eternal Autarci	OCHA	Assistant aux affaires humanitaires
108.	Hamadou Djbo	Commune de Niem-Yéléwa	Maire
109.	Adamou Harao	Village Yéléwa	Imam
110.	Aïto Enock	Village Yéléwa	Catéchiste mission catholique
111.	Ngaïtom Paul	EBC	Pasteur
112.	Mbewesse Pacôme Isidore	EEB	Pasteur
113.	Niadé Philémon	Village Yéléwa	Chef de village Centre
114.	Maman Saliou	Mairie de Niem-Yéléwa	Conseiller municipale
115.	Moussa Djallo	Mairie de Niem-Yéléwa	
116.	Dimanche Aimé	Comité de suivi de Yéléwa	Président
117.	Amadou Bouba	Village Yéléwa	Notable
118.	Ngalakombo Jeanne	Village Yéléwa	Chef de quartier
119.	Saly Amada	Association des jeunes pour le développement	Président
120.	Abdou Atikou	Association de la jeunesse pour le développement et la cohésion sociale (AJDCS)	Secrétaire Général
121.	Idrissou Mohamadou	Association de la jeunesse pour le développement et la cohésion sociale (AJDCS)	Membre
122.	Oumarou Barkido	Association de la jeunesse pour le développement et la cohésion sociale (AJDCS)	Conseiller
123.	Seni Aminou	Association de la jeunesse pour le développement et la cohésion sociale (AJDCS)	Conseiller
124.	Zari Benoît	Association de la jeunesse pour le développement et la cohésion sociale (AJDCS)	Membre
125.	Béloko Sylvain	Association de la jeunesse pour le développement et la cohésion sociale (AJDCS)	Membre
126.	Yilana Antoinette	Village Yéléwa	Agricultrice
127.	Nafissatou Ibrahim	Village Yéléwa	Commerçante
128.	Abiba Maloum	Village Yéléwa	Femme au foyer
129.	Nganaré Véronique	Village Yéléwa	Agricultrice
130.	Fadimatou Djibo	Village Yéléwa	Commerçante
131.	Maïmouna Yaya Sourami	Association Ouali à zingo de Yéléwa	Membre

132.	Aminou Seni	FELGIP de Bouar	Président
133.	Yaya Bello	Mairie de Niem-Yéléwa Village Sabewa	Conseiller Municipal
134.	Anéba Hélène	OFCA ville de Sabewa	Présidente
135.	Poro André	Association de la jeunesse de Sabéwa	Membre
136.	Douaka Paul	Conseil municipal de Sabewa	Secrétaire
137.	Yaressem Sidonie	Village Sabewa	Femme au foyer
138.	ZakaValerie	Association de la jeunesse de Sabéwa	Président
139.	OumarouBakari	Comité de suivi de la convention locale entre agriculteur et éleveur de Niem- Yéléwa de Sabewa	Vice-Président
140.	Zali Abel	Village Dolé-Zali	Chef de village
141.	Kélambélé Georges	Village Sabewa2	Chef de groupe
142.	Gbéle Jean Sylvain	Association de la jeunesse de Sabéwa	Président
143.	Tassona Jean Pierre	Village Sabewa2	Agriculteur
144.	Meïganga Daniel	Village Meïganga	Chef de village
145.	Kéafeï	Poste vétérinaire de Yéléwa	Chef de poste
146.	Mion Daniel	Commune Niem-Yéléwa	1 <sup>er</sup> Adjoint au maire
147.	Naïmo Samuel	Groupement villageois de Gbalam	Chef de groupe
148.	Hassane Bakari	Comité de suivi de Niem	Président
149.	Ibrahim Bachir	Village Niem	Agroéleveurs
150.	Namion Claudine	Village Niem	agricultrice
151.	Mbardane Maurice	Comité de suivi de Niem	Trésorier
152.	Békosso Daniel	Village Niem	Agriculteur
153.	Yaïnam Lazare	Comité de suivi de Niem	Membre
154.	Ngazi Thibaud	FLM	Administrateur financier
155.	Mamadou Bello Tidjani	MINUSCA section affaires civiles	Assistant de liaison communautaire
156.	Vondo Mathias	FAO	Chef de sous-bureau
157.	Awal Adamou Mahamadou	IRAM, I yèkèOko	
158.	Zeze Lucien-Loris	ONG NDS	Président fondateur
159.	Mbora Alain	WALT	Coordinateur régional